

Programmation du dividende démographique: de la théorie à l'expérience



1. 

Profils des pays

2. 

Déclaration de politique visant à exploiter le dividende démographique

3. 

Analyse des lacunes

4. 

Création de partenariats

5. 

Théorie du changement

6. 

Planification de la mise en œuvre

7. 

Mise en œuvre

8. 

Suivi et évaluation

9. 

Généralisation



Programmation du dividende démographique : de la théorie à l'expérience

UNFPA, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre



Sommaire

Abréviations et acronymes	7
Avant-propos	8
Résumé	10
Introduction	12
2. Concept de dividende démographique : quelques résultats en Afrique et dans le monde	14
3. Conclusion	26
Étape I. Profil des pays	28
1.1. Nécessité d'établir un profil pour chaque pays	28
1.2. Choix du modèle pour établir les profils de pays	28
1.3. Choix des variables et des indicateurs	35
1.4. Sources d'information	36
1.5. Analyse du profil de pays	36
1.6. Conclusion	38
Étape II. Déclaration de politique	40
2.1. Cadre d'action	40
2.2. Conseils supplémentaires – Avantages réels d'une DPVEDD	44
2.3. Avancer sur la voie qui mène à une DPVEDD – Inventaire de quelques pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale	48
2.4. Conclusion	53
Étape III. Analyse des lacunes	54
3.1. Qu'est-ce que l'analyse des lacunes ?	55
3.2. Identification et quantification des lacunes	55
3.3. Utilisation de l'analyse des lacunes dans la stratégie d'évaluation globale	56
3.4. Conclusion	58
Étape IV. Création de partenariats	60
4.1. Méthodologie d'élaboration de partenariats	62
4.2. Autres conseils pour la création de partenariats	64
4.3. Conclusion	68

Étape V. Théorie du changement	68
5.1. Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?	68
5.2. Comment élaborer une théorie du changement pour le dividende démographique ?	70
5.3. Exemples de théories partielles du changement pour les différents volets du dividende démographique	75
5.4. Conclusion	77
Étape VI. Planification de la mise en œuvre	80
6.1. Cadre d'action	80
6.2. Mise en œuvre en bloc ou progressive/sélective	89
6.3. Stratégies descendantes ou ascendantes de mise en œuvre	89
6.4. Mises en œuvre de politiques implicites et explicites pour promouvoir le dividende démographique	91
6.5. Conclusion	92
Étape VII. Mise en œuvre	94
7.1. Conditions préalables et capacités essentielles à la réussite de la mise en œuvre	94
7.2. Exemples de réussites et d'échecs de mise en œuvre des politiques d'exploitation du dividende démographique	96
7.3. Quelques exemples actuels de mise en œuvre de politiques visant à tirer parti du dividende démographique	98
7.4. Conclusion	104
Étape VIII. Suivi et évaluation	106
8.1. Introduction	106
8.2. Du suivi à l'évaluation	106
8.3. Suivi axé sur les résultats	109
8.4. Piliers, « rouages », axes et indicateurs	110
8.5. Un indice composite pour suivre le dividende démographique ?	112
8.6. Activités clés de la Feuille de route (d'août 2016 à décembre 2017)	113
8.7. Conclusion	114
Étape IX. Généralisation	116
9.1. Concept	116
9.2. Modèle de généralisation	117
9.3. Intégration du dividende démographique au plan national de développement	123
9.4. Renforcement des capacités	125
9.5. Corrélation entre généralisation et changement	126
9.6. Exemples de généralisation de services de planification familiale	127
9.7. Conclusion	128
Références	130
Annexes	136

Liste des illustrations

Figures

Figure 1	Étapes de programmation pour obtenir un cadre politique du dividende démographique	13
Figure 1.1	Principales variables estimées par le modèle DemDiv	32
Figure 1.2	Composantes et logique du sous-modèle démographique	32
Figure 1.3	Composantes et logique du sous-modèle socioéconomique	32
Figure 2.1	Liens entre les rouages thématiques pour la création d'un dividende démographique et l'agenda des ODD.	42
Figure 2.2	Étapes à suivre pour produire une DPVEDD	48
Figure 2.3	Voie menant à une DPVEDD au Burkina Faso	49
Figure 2.4	Voie menant à une DPVEDD au Tchad	50
Figure 2.5	Voie menant à une DPVEDD en Côte d'Ivoire	51
Figure 2.6	Voie menant à une DPVEDD au Mali	51
Figure 2.7	Voie menant à une DPVEDD en Mauritanie	52
Figure 2.8	Voie menant à une DPVEDD au Niger	52
Figure 5.1	Exemple de théorie du changement pour tirer parti du dividende démographique, montrant comment ajouter des raisonnements et interventions aux réalisations	70
Figure 5.2	Ébauche de théorie du changement pour le dividende démographique	72
Figure 5.3	Exemple illustrant la réalisation axée sur des services élargis de planification familiale complète	73
Figure 9.1	Approche de la généralisation en trois étapes et dix tâches	117
Figure 9.2	Influence des « champions » de la politique de valorisation du dividende démographique	121

Graphiques

Graphique 1	Pyramides des âges par groupes d'âge de cinq ans de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en 2015	15
Graphique 2	Pyramides des âges par groupes d'âge de cinq ans du Cabo Verde et de l'Iran en 2015	15
Graphique 3	Vue schématique du cycle de vie économique des six pays du SWEDD, indiquant la consommation moyenne et la génération moyenne de revenus par âge et par déficit net global par âge	17
Graphique 4	Ratio de soutien économique observé et projeté dans les pays du SWEDD (1950-2050)	19
Graphique 5	Ratio de soutien pour l'Afrique et les sous-régions depuis le commencement du premier dividende démographique	22
Graphique 6	Autres projections du premier dividende démographique dans les pays du SWEDD basées sur le modèle des CTN avec une projection à part pour le Niger	23

Tableaux

Tableau 1	Écarts estimés par rapport aux taux de croissance moyens mondiaux dans les pays du SWEDD dus à des éléments moteurs démographiques spécifiques	23
Tableau 1.1	Indicateurs CTN par pays	32
Tableau 2.1	Comparaison entre les politiques traditionnelles en matière de population et une politique visant à exploiter un dividende démographique	45
Tableau 4.1	Feuille de route du Kenya pour la création de partenariats autour des quatre piliers du dividende démographique	62
Tableau 4.2	Autres partenaires non gouvernementaux	63
Tableau 5.1	Priorités d'action pour le dividende démographique en fonction du stade de la transition démographique dans chaque pays	72
Tableau 8.1	Rôles et complémentarités du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats	108
Tableau 8.2	Liens entre la théorie du changement de ce Guide de programmation, la Feuille de route de l'UA et le cadre des ODD	111
Tableau 8.3	Actions clés de la Feuille de route de l'UA	113
Tableau 9.1	Responsabilité du suivi à différents niveaux	125
Tableau 9.2	Activités pertinentes pour la généralisation de la politique du dividende démographique	126
Tableau 9.3	Ce qu'il faut retenir sur le changement et la généralisation	127



Abréviations et acronymes

AFIDEP	African Institute for Development Policy (Kenya)
BRAOC	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018 (Mali)
CREFAT	Centre de Recherche en Économie et Finance Appliquées de Thiès
CREG	Consortium régional pour la recherche en économie générationnelle
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 (Mali)
CTN	Comptes de transferts nationaux
DD	Dividende démographique
DPVEDD	Déclaration de politique visant à exploiter le dividende démographique
ICDE	Indice de couverture de la dépendance économique
IDHE	Indice de développement humain étendu
IQCV	Indice de qualité du cadre de vie
I2S2D	Indice synthétique de suivi du dividende démographique
ISRT	Indice synthétique réseaux et territoires
ISSP	Indice synthétique de sortie de pauvreté
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OSC	Organisations de la société civile
PDES	Plan de développement économique et social 2017-2021 (Niger)
PIB	Produit intérieur brut
SCAPP	Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 (Mauritania)
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend Project (Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel)
UA	Union africaine
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la population)



Avant-propos

En général, un pays réalise un « dividende démographique », c'est-à-dire tire un avantage économique de sa pyramide des âges, lorsque l'augmentation de la proportion de la population en âge de travailler (généralement en raison de la baisse du taux de fécondité) s'accompagne d'investissements fructueux des pouvoirs publics et du secteur privé dans la santé, l'autonomisation des femmes, l'éducation et l'emploi.

Un certain nombre de pays africains sont entrés (ou sont sur le point d'entrer) dans cette phase de transition démographique. À l'échelle du continent, cela pourrait représenter un bénéfice estimé à 500 milliards USD par an sur une période de 30 ans, stimulant ainsi les économies et permettant à des milliers de personnes d'échapper à la pauvreté en améliorant leur qualité de vie. Mais le dividende démographique n'est pas automatique ; sa réalisation exige des investissements multisectoriels et ciblés immédiats.

J'ai l'honneur de présenter ce *Guide de programmation du dividende démographique*. Il formule des recommandations concrètes à l'endroit des décideurs qui définissent une politique nationale globale visant à récolter les fruits du dividende démographique. Cet ensemble d'outils unique en son genre repose sur un programme en neuf étapes et traduit le concept du dividende démographique en mesures politiques.

Ce *Guide de la programmation du dividende démographique* a été réalisé par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC) du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), avec le soutien financier de la Banque mondiale. Il fait partie d'un engagement pris par l'UNFPA il y a cinq ans : appuyer les efforts de l'Union africaine pour rassembler les parties prenantes autour du dividende démographique en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063. Principal organisme des Nations-Unies pour la population et la démographie, l'UNFPA a fait un travail de recherche approfondi pour comprendre le phénomène du dividende démographique en analysant des expériences, en formulant des recommandations et en mettant en œuvre des projets dans les régions concernées par cette question.

À l'origine, ce Guide de programmation était destiné à donner des orientations et des directives aux pays du Sahel participant au programme Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend - SWEDD) du BRAOC. Mais à mesure qu'il devenait évident que le dividende démographique serait une question centrale pour tout le continent au cours des prochaines décennies, la portée du Guide de programmation s'est élargie afin qu'il devienne un instrument de mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine sur le

dividende démographique pour tous les États membres africains désireux de suivre cette voie politique. Par conséquent, bien que l'analyse repose en grande partie sur les données fournies par les pays d'Afrique de l'Ouest initialement ciblés, d'autres pays en dehors de la région peuvent tirer parti des recommandations et des conclusions de chacune des étapes opérationnelles et les adapter.

Nous souhaitons remercier le Centre de Recherche en Économie et Finance Appliquées de Thiès (CREFAT) pour les données fournies et le travail accompli avec les pays du SWEDD dans ce domaine, ainsi que l'ICON-INSTITUT Public Sector GmbH pour leur collaboration dans la préparation de ce guide.

Les membres du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre et moi-même espérons sincèrement que cette publication vous sera utile et que vous y trouverez les informations et les outils nécessaires pour tirer parti du dividende démographique dans votre pays.

M. Mabingué Ngom

Directeur régional
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Fonds des Nations Unies pour la population



Résumé

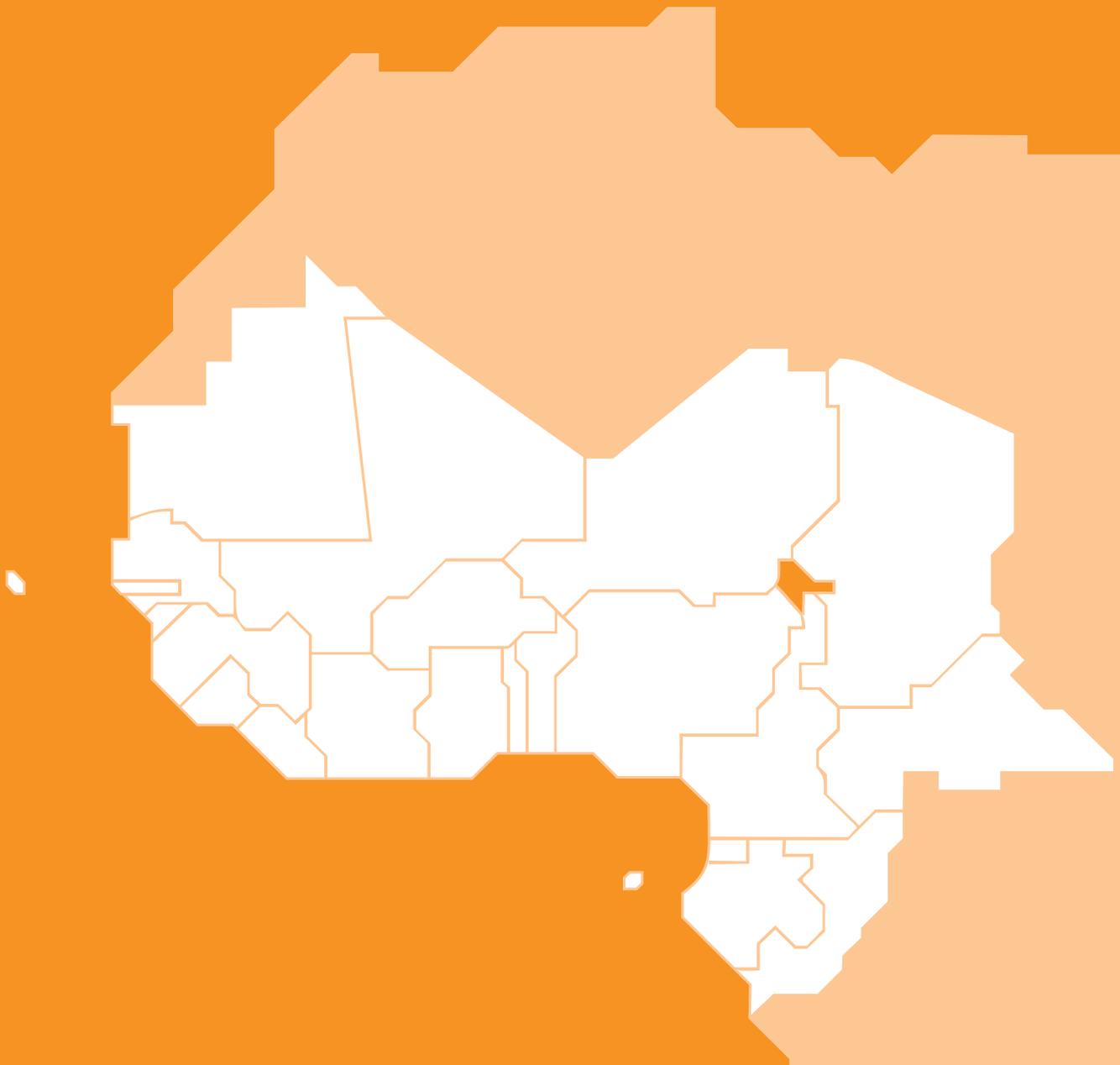
Le dividende démographique (DD) peut être défini comme « l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) par tête susceptible de découler de la proportion croissante des personnes qui touchent un revenu par rapport au nombre de consommateurs d'une population, en raison de changements de la structure par âge et de l'amélioration de la productivité résultant d'investissements dans la santé, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi ». D'après cette définition, le dividende démographique dans le monde a été amorcé en 1973 et devrait se poursuivre jusqu'en 2026. En Afrique, ce dividende a commencé en 1991 et, selon les projections démographiques actuelles, il se poursuivra jusqu'en 2083. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été les dernières sous-régions à entrer dans la phase de dividende démographique à la fin des années 90. Dans certains pays, comme le Niger, ce dividende ne commencera probablement pas avant 2030.

La longue durée de ces processus (jusqu'en 2103 en Afrique de l'Ouest et 2099 en Afrique Centrale) signifie que, selon les tendances démographiques actuelles, la contribution du dividende démographique au PIB annuel par tête sera relativement modeste mais durable dans ces sous-régions. Mais il peut être intensifié par l'accélération de la transition de la fécondité. Les mesures cruciales qui influent sur le dividende démographique sont notamment la réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles, ainsi que l'augmentation de l'éducation des femmes et de l'égalité des sexes, le traitement des normes sociales relatives à la fertilité et l'extension des programmes globaux de planification familiale.

Les spécialistes soulignent de manière unanime et catégorique que les avantages du dividende démographique ne sont pas une conséquence automatique des tendances démographiques (Bloom, Canning et Sevilla, 2003; Canning, Raja et Yazbeck, 2015; Guengant, 2011; Mehrotra, 2015). Pour réaliser ce dividende, les pays doivent faire un effort concerté pour mettre en œuvre des politiques sociales et économiques qui consistent notamment à améliorer l'éducation et le capital humain, attirer les investissements étrangers directs, promouvoir l'épargne et l'investissement intérieurs, améliorer l'environnement des entreprises afin d'augmenter la demande de main-d'œuvre, réduire les barrières commerciales et encourager l'emploi des femmes hors du foyer.

Ce Guide de programmation présente un processus qui permet de programmer efficacement les politiques nécessaires en trois grandes phases et neuf étapes.

1. Profils des pays
2. Déclaration de politique visant à exploiter le dividende démographique
3. Analyse des lacunes
4. Création de partenariats
5. Théorie du changement
6. Planification de la mise en œuvre
7. Mise en œuvre
8. Suivi et évaluation
9. Généralisation





Introduction

On entend par dividende démographique (DD) l'accélération de la croissance économique d'un pays, résultant d'une baisse de la mortalité et de la fécondité, ainsi que du changement subséquent de la structure par âge de la population. Avec des naissances de moins en moins nombreuses chaque année et une population âgée qui reste faible, le pays compte un plus grand nombre de personnes en âge de travailler tandis que le nombre de personnes à charge diminue. Cette situation crée des opportunités de croissance économique en raison de la disponibilité de ressources plus importantes à investir dans le développement économique et le bien-être des familles.

En tant qu'organisme international chef de file pour les questions de population et de développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a donné la priorité au soutien stratégique des efforts déployés par les pays pour tirer profit du dividende démographique, en leur fournissant ce Guide de la programmation du dividende démographique. Ce guide répond à un besoin largement exprimé par les gouvernements et l'ensemble de la communauté du développement. Il permet d'expliquer en termes simples le discours universitaire sur le concept et d'identifier les déterminants et les conséquences du dividende démographique. Il donne des orientations pragmatiques sur les types de mesures que les pays doivent mettre en œuvre pour profiter au maximum des tendances démographiques actuellement observées presque partout dans le monde (et notamment en Afrique subsaharienne).

Le Guide présente de façon pragmatique les neuf étapes nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques conçues pour promouvoir et exploiter les bénéfices du dividende démographique et les opportunités de développement qu'il offre. Les différentes étapes de la programmation sont illustrées par des exemples concrets, s'appuyant principalement sur des informations provenant des six pays qui participent au Projet autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend - SWEDD)¹.

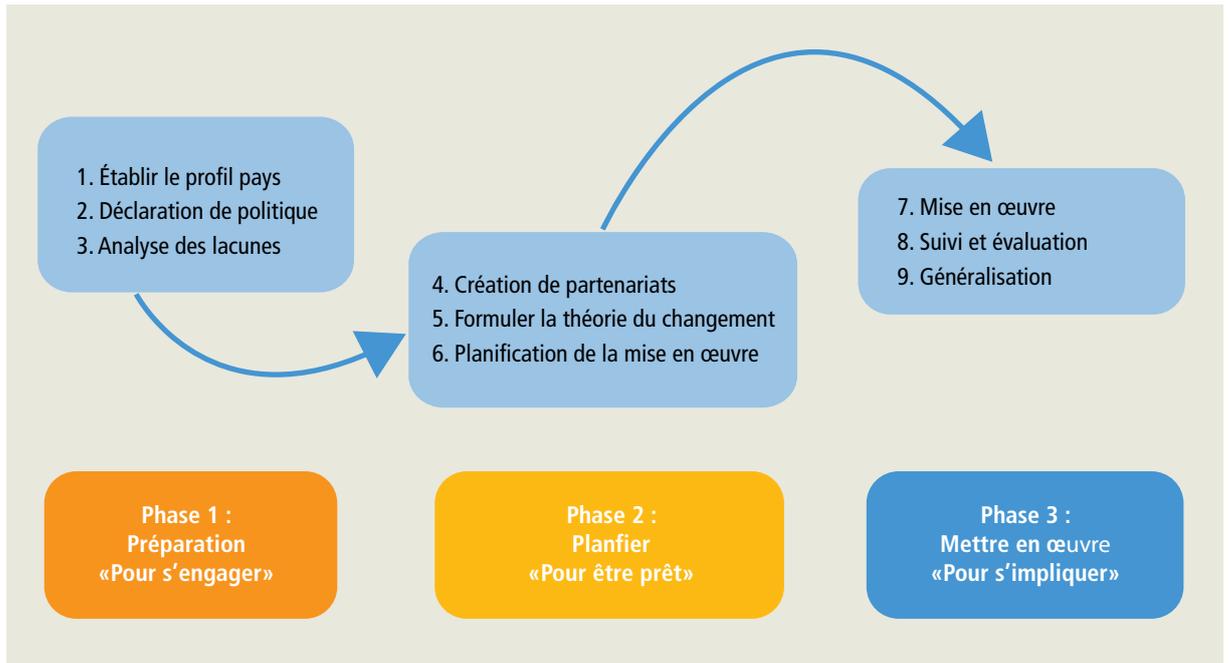
1. Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

1. Trois phases et neuf étapes pour l'action

Le Guide de programmation présente trois phases importantes et neuf étapes pour une programmation efficace :

Figure 1

Étapes de programmation pour obtenir un cadre politique du dividende démographique



Chacune de ces étapes met l'accent sur les aspects méthodologiques plutôt que sur les aspects de fond. Néanmoins, chacune des méthodologies est illustrée par des exemples concrets tirés du cycle des politiques, en particulier dans les pays du SWEDD. Mais cela ne signifie pas que ces pays doivent être pris comme modèles ; les processus y ont évolué sans schéma directeur particulier, et les autres pays ne reproduiront pas nécessairement leurs expériences. Les dernières étapes comportent moins d'exemples tirés du SWEDD, le cycle des politiques n'étant pas encore suffisamment avancé dans ces pays. Elles utilisent plutôt, le cas échéant, des exemples d'autres pays qui en sont déjà à des stades avancés du processus.

En raison de la nature condensée de ce document, les étapes examinent d'abord les défis et proposent des solutions, sans entrer dans le niveau de détail que nécessiterait le traitement exhaustif de certains d'entre eux. Par exemple, jusqu'à présent, aucun pays n'a fourni une théorie du changement complète et détaillée concernant les politiques requises pour rendre possible la réalisation du dividende démographique. L'Étape V (Théorie du changement) en présente certains des éléments, mais ne va pas jusqu'à la formuler dans sa forme aboutie. Il en va de même pour l'Étape VIII (Suivi et évaluation) qui traite plusieurs questions pertinentes concernant l'évaluation des politiques dans ce domaine, mais sans pouvoir entrer dans les détails.

Toutefois, nous espérons que ce Guide de programmation fera progresser la discussion sur l'accélération et la capitalisation du dividende démographique en partant du domaine des études diagnostiques et du discours politique général, ce qui entraînera la formulation d'idées plus pragmatiques et opérationnelles sur les éléments concrets que comprendrait une telle politique. C'est une première initiative qui sera suivie de beaucoup d'autres, mais compte tenu des tendances démographiques actuelles en Afrique subsaharienne, elle est devenue indispensable en permettant de traduire l'engagement politique des gouvernements régionaux en plans d'action concrets.

2. Concept de dividende démographique : quelques résultats en Afrique et dans le monde

Il existe différentes définitions du dividende démographique, parmi lesquelles celle qui est présentée dans l'introduction et celle qui est donnée par l'Union africaine (UA) dans sa Feuille de route : *Tirer pleinement profit du Dividende Démographique*, comme étant « l'avantage susceptible d'émerger lorsqu'un pays jouit d'une proportion relativement grande de sa population en âge de travailler en raison de la baisse du taux de fécondité, et investit efficacement dans sa santé, son autonomisation, son éducation et son emploi à travers l'action publique et l'engagement du secteur privé² ». Toutes les définitions montrent comment la structure par âge d'un pays peut favoriser ou entraver la croissance économique, mais certaines sont plus opérationnelles que d'autres pour mesurer le dividende démographique. Il existe une définition, d'après Mason (2005) et la Division de la population des Nations Unies (2017 b), qui comporte tous les éléments nécessaires pour cette mesure : « l'augmentation du PIB par tête susceptible de découler de la proportion croissante des personnes qui touchent un revenu par rapport au nombre de consommateurs d'une population, en raison de changements de la structure par âge de la population et de l'amélioration de la productivité consécutives aux investissements dans la santé, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi ».

Les démographes distinguent deux dividendes démographiques. Le premier est le dividende susceptible de se produire dans un pays lorsqu'il y a une baisse des taux de fécondité. Survient alors une phase de transition dans laquelle la proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans) commence à augmenter. En général, cette situation ne se produit qu'une fois seulement, au cours d'une période d'environ 30 à 50 ans. À ce titre, elle est également appelée « fenêtre d'opportunité démographique ». Durant cette période, les individus et les familles disposent de plus de ressources pour améliorer leurs conditions de vie et investir dans la santé et l'éducation (capital humain) de leurs enfants, ainsi que dans des équipements et des bâtiments qui permettent de produire des biens et des services (capital physique). Si les ressources supplémentaires des personnes âgées sont investies (que ce soit au niveau local ou à l'étranger), le revenu national augmente, grâce à un accroissement de la productivité ou des recettes provenant de l'extérieur. Dans les deux cas, le revenu par tête augmentera plus rapidement que si ces investissements n'étaient pas effectués.

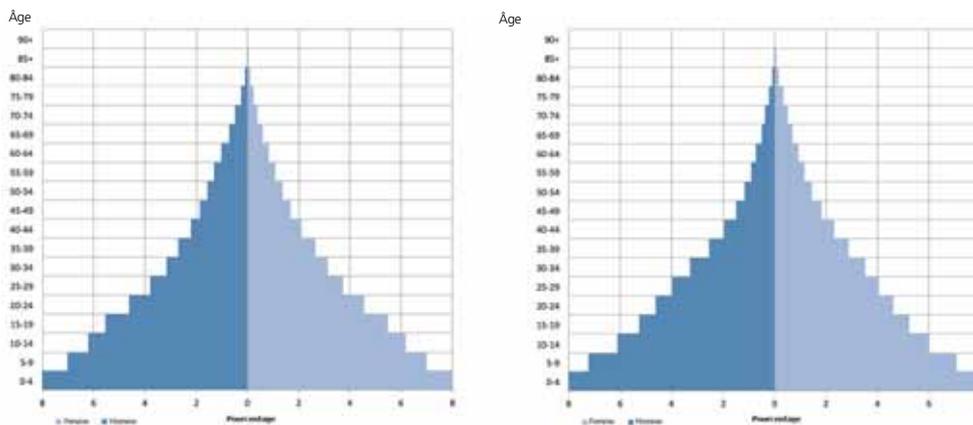
Le graphique 1 illustre le mécanisme démographique qui sous-tend le premier dividende démographique, montrant les pyramides des âges de la Côte d'Ivoire (à gauche) et du Sénégal (à droite). En raison de la fécondité encore

2. Commission de l'Union africaine, 2017, p. 2.

élevée dans ces pays, les pyramides ont une forme plus ou moins triangulaire, large à la base (de nombreux enfants) et étroite au sommet (peu de personnes âgées). Lorsque la fécondité commencera à baisser, la base de la pyramide des âges se rétrécira et la structure ressemblera davantage à celle du Cabo Verde (voir le graphique 2) où la population des 15 à 24 ans est en fait plus importante que celle des 0 à 9 ans. Ce phénomène est souvent appelé « poussée démographique des jeunes », et il peut être plus prononcé qu'au Cabo Verde, en fonction du rythme de déclin de la fécondité. Au fil du temps, la poussée démographique des jeunes monte vers les tranches d'âge plus élevées. En Iran, elle se retrouve actuellement dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans (voir le graphique 2). Étant donné que c'est dans ce groupe d'âge que se situe le pic de la période procréative, l'Iran a récemment enregistré une nouvelle augmentation du nombre des naissances, mais il s'agit d'un phénomène transitoire.

Graphique 1

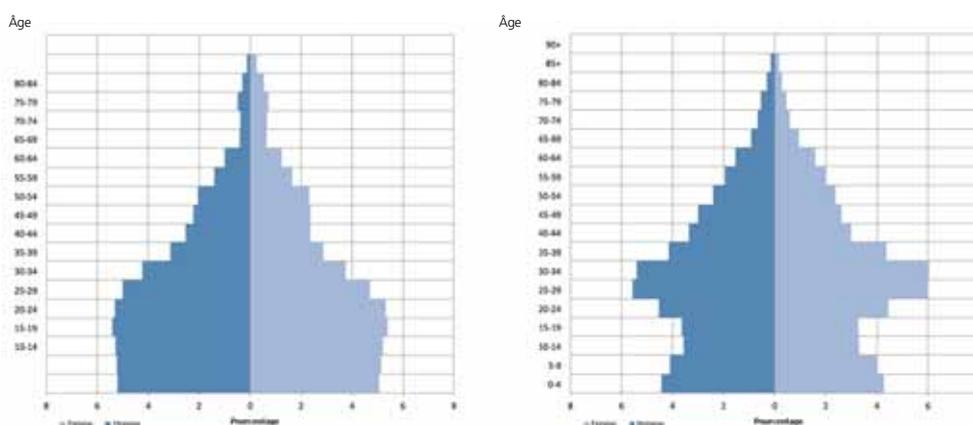
Pyramides des âges par groupes d'âge de cinq ans de la Côte d'Ivoire (à gauche) et du Sénégal (à droite) en 2015



Source : Division de la population des Nations Unies, 2017.

Graphique 2

Pyramides des âges par groupes d'âge de cinq ans du Cabo Verde (à gauche) et de l'Iran (à droite) en 2015



Source : Division de la population des Nations Unies, 2017.

Bien que le recul de la mortalité joue également un rôle dans l'avènement des changements démographiques susceptibles de se produire dans un premier dividende démographique, la baisse de la fécondité a plus de poids. C'est ce qui crée la grande différence entre les structures par âge de pays comme la Côte d'Ivoire (graphique 1, fécondité de 5,14 enfants par femme en 2010 – 2014) et le Cabo Verde (graphique 2, fécondité de 2,50 enfants par femme). Cependant, une fois que ce changement s'est produit, la baisse de la mortalité est l'un des facteurs importants qui permettent d'en tirer parti.

À condition que des politiques idoines soient en place, le vieillissement d'une population peut déboucher sur un deuxième type de dividende démographique, qui peut être plus soutenu et plus important que le premier. La mesure dans laquelle un pays réalise le deuxième dividende démographique dépend de sa façon d'anticiper et d'organiser le soutien aux personnes âgées. À cet égard, il est essentiel de savoir si le vieillissement de la population augmentera le montant de l'épargne-retraite investi par les travailleurs âgés.

À la fin, le renflement de la structure des âges se déplace vers les âges plus élevés et la pyramide prend une forme rectangulaire, ou même inversée, avec des populations plus importantes à mesure que l'âge augmente. Cette situation jette les bases du deuxième dividende démographique. En attendant, le pays connaît son premier dividende démographique, caractérisé par une importante population dans la tranche d'âge intermédiaire. Avec moins de naissances par an et une population âgée qui reste faible, le pays compte un grand nombre de personnes en âge de travailler et un petit nombre de personnes à charge.

Encadré 1 - Deux types de dividende démographique

Le premier dividende démographique

Une plus grande proportion de la population active, en raison d'une baisse rapide de la fécondité, est à même d'accroître le ratio du revenu de l'activité économique à la consommation (à condition que la main d'œuvre soit rémunérée). En ayant moins d'enfants, les femmes peuvent fréquenter l'école plus longtemps, participer aux activités économiques formelles et améliorer leur potentiel de gains.

Une baisse de la fécondité réduit les coûts publics et privés de la prise en charge des enfants à charge (nutrition, santé, éducation), ce qui génère pour les parents des revenus plus importants à investir dans le capital humain de chaque enfant (augmentant ainsi leur productivité en tant qu'adultes travailleurs).

Le deuxième dividende démographique

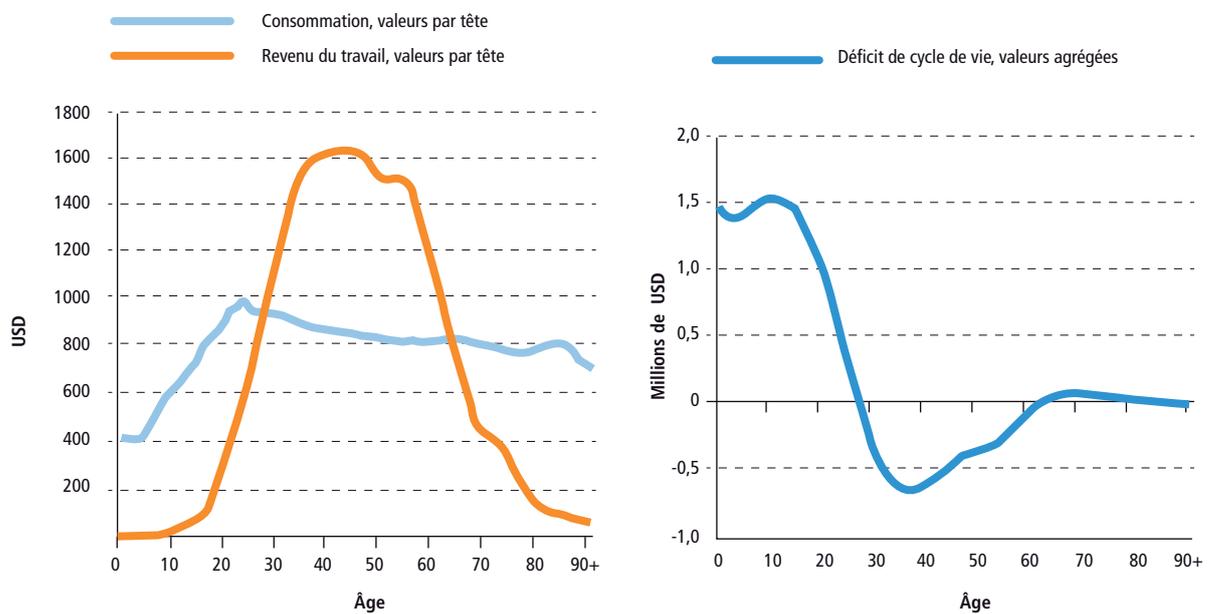
En raison des facteurs précités et de l'amélioration de la santé et de la longévité des travailleurs, l'épargne pour la sécurité de la vieillesse augmente, stimulant ainsi l'investissement et la formation de capital. Cela permet aux gouvernements d'améliorer la qualité des services de santé et d'éducation, et d'accumuler de l'épargne pour la formation de capital et le développement d'infrastructures, ce qui peut attirer l'investissement étranger direct.

Vue schématique des effets du dividende démographique sur l'économie générationnelle

L'Encadré 1 résume les principales caractéristiques des premier et deuxième dividendes démographiques. La taille réelle des dividendes démographiques dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment du rythme de la baisse de fécondité. Le facteur essentiel qui détermine la taille du dividende, en particulier du premier dividende, est le niveau de production et de consommation de la population à chaque âge. Dans chaque société, certains individus produisent plus qu'ils ne consomment (la population active), tandis que d'autres consomment plus qu'ils ne produisent (p. ex. les enfants, les jeunes et les personnes âgées). Cet équilibre entre production et consommation varie systématiquement en fonction de l'âge. En conséquence, il existe des mécanismes de transfert de ressources des groupes d'âge qui génèrent un surplus vers ceux qui présentent un déficit. L'analyse de ces transferts explique l'impact de la structure par âge sur l'économie et sur la possibilité de recueillir les bénéfices du dividende démographique.

Graphique 3

Vue schématique du cycle de vie économique des six pays du SWEDD, indiquant la consommation moyenne (en vert) et la génération moyenne de revenus (en rouge) par âge à gauche et par déficit net global par âge à droite



Source : UNFPA/REFAT/CREG, 2017.

La méthodologie élaborée à cette fin est appelée « comptes de transferts nationaux » (CTN). Le graphique 3 illustre les profils d'âge concernés avec des données provenant des six pays du SWEDD. Il montre que la génération de revenus (ligne rouge du graphique de gauche) varie plus fortement avec l'âge que la consommation (ligne verte du graphique de gauche). Entre 25 et 65 ans (les chiffres exacts varient d'un pays à l'autre), les individus génèrent plus de revenus qu'ils n'en consomment. En revanche, chez les enfants,

les jeunes et les personnes âgées, il y a un déficit entre la production et la consommation. Les personnes de la tranche d'âge moyenne du cycle de vie transfèrent une partie de leur surplus aux personnes qui sont à leur charge, en particulier aux enfants de moins de 25 ans, et en économisent une partie pour couvrir à l'avenir le manque de revenus auquel elles feront face au-delà de 65 ans. Ces transferts s'effectuent en partie au niveau des ménages, p. ex. les parents qui prennent en charge les besoins quotidiens de leurs enfants, et en partie au niveau de la société, p. ex. à travers le paiement d'impôts pour assurer les services de santé et d'éducation, ou les pensions versées par l'État dans les pays où elles existent.

La soustraction de la consommation des revenus à chaque âge et la multiplication par les populations correspondantes donnent le déficit global par âge (indiqué à droite du graphique 3). Dans une pyramide des âges à large base, avec beaucoup d'enfants et peu de personnes âgées, une grande partie de la population est concentrée dans les groupes d'âge les plus jeunes, où le solde de la consommation (privée comme publique) et du revenu du travail est fortement négatif, si bien que le solde négatif global du revenu et de la consommation que l'on trouve au niveau de ces groupes n'est pas entièrement compensé par le solde positif dans la tranche d'âge moyen. Dans les pays du SWEDD, ce type de déficit net du cycle de vie le plus élevé est enregistré au Tchad, où il se situe à 26 pour cent du PIB (2,74 milliards de dollars USD). Dans les autres pays, il varie de 16 pour cent du PIB (en Mauritanie) à 23 pour cent du PIB (en Côte d'Ivoire). Une répartition par âge de la population plus favorable dans le graphique 3, avec moins de personnes à gauche et plus dans la tranche d'âge moyen, pourrait considérablement réduire ces déficits, voire les convertir en surplus.

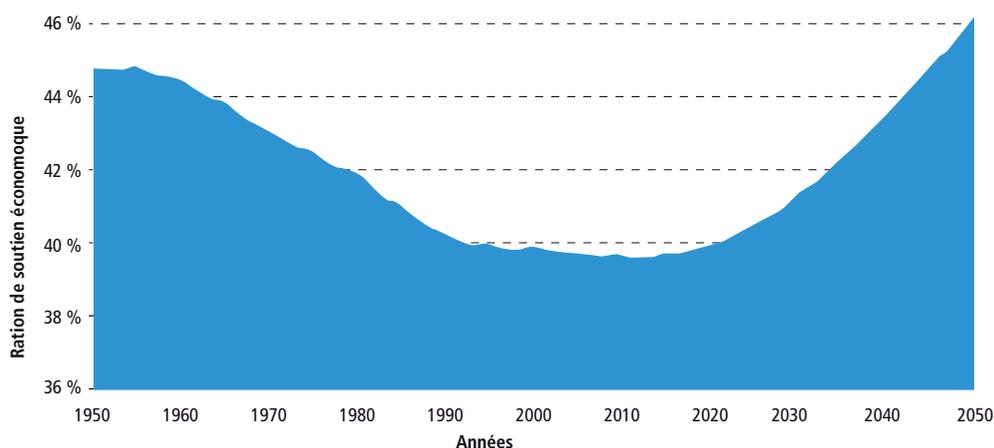
En plus du déficit net du cycle de vie, la méthodologie des CTN utilise un autre indicateur important qui est le ratio de soutien (économique). Il s'agit du ratio (plutôt que de la différence) entre le revenu global du travail et la consommation globale. Dans les pays du SWEDD, ce ratio est systématiquement en dessous de 50 producteurs pour 100 consommateurs. Au Niger, il est de seulement 36 pour cent. Le déterminant le plus important du ratio de soutien économique est la structure par âge de la population. Un grand pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans implique un faible ratio de soutien.

Pour corroborer ce point de vue, il existe une autre mesure qui est le ratio de dépendance démographique (ou liée à l'âge). Il désigne le nombre de personnes appartenant aux tranches d'âge type des « dépendants » (moins de 15 ans ou 65 ans et plus), divisé par le nombre de « personnes potentiellement actives » âgées de 15 à 65 ans. Si toutes les personnes potentiellement actives travaillaient effectivement, avec le même niveau de productivité, et si toutes les personnes de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans étaient inactives et sans revenus, le ratio de soutien économique et le ratio de dépendance liée à l'âge seraient simplement deux façons d'exprimer exactement la même information. Mais tous les individus des tranches d'âge potentiellement actives ne travaillent pas effectivement, et pour ceux d'entre eux qui travaillent, la productivité varie. En outre, les niveaux de consommation varient par âge et par sexe, et par conséquent le calcul du ratio de soutien nécessite davantage d'informations que le ratio de dépendance liée à l'âge.

Le graphique 4 montre l'évolution observée et projetée du ratio de soutien économique pour l'ensemble des six pays du SWEDD, de 1950 à 2050. Ces valeurs ont été observées jusqu'en 2015 ; après 2015, elles sont basées sur la variante moyenne des projections démographiques établies par la Division de la population des Nations Unies (Révision de 2015).

Graphique 4

Ratio de soutien économique observé et projeté dans les pays du SWEDD (1950-2050)



Source : UNFPA/CREFAT/CREG, 2017.

À la suite de Mason (2005), les Nations Unies (2017 b) quantifient actuellement la taille du premier dividende démographique comme étant « le taux de croissance du ratio de soutien, mesurant la contribution directe des changements du ratio de soutien à la croissance économique. Si le taux de croissance du ratio de soutien est négatif, l'effet direct des changements de ce ratio est de freiner la croissance économique³ ». En d'autres termes, le premier dividende démographique se matérialise lorsque le ratio de soutien économique augmente. En outre, plus la croissance est rapide, plus le dividende démographique est important. C'est également la mesure utilisée par les projets CTN à l'échelle mondiale, en particulier par le CREFAT dans ses analyses des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale (voir l'Étape I). Le graphique 4 montre que les pays du SWEDD ont entamé la phase de leur premier dividende démographique vers 2015.

Conditions nécessaires pour tirer profit du dividende démographique

Les tendances démographiques présentées dans le graphique 4 indiquent des avantages potentiels. À l'unanimité, les chercheurs soulignent avec force que les bénéfices du dividende démographique ne sont pas une conséquence automatique d'un changement de la structure par âge. Pour que ces bénéfices puissent être réalisés, il faut un ensemble de politiques proactives visant à capitaliser le potentiel offert par la fenêtre d'opportunité démographique (Bloom, Canning et Sevilla, 2003 ; Canning, Raja et Yazbeck, 2015 ; Guengant, 2011 ; Mehrotra, 2015)⁴. Cela vaut surtout pour le deuxième dividende démographique, mais s'applique également au premier. Par exemple, dans une situation de chômage en hausse, le ratio de dépendance démographique

3. Nations Unies, 2017 b, p.7 (en anglais).

4. Une présentation vidéo attrayante produite par le Population Reference Bureau démontre ce point ainsi que d'autres concernant le dividende démographique. Elle présente notamment les « rouages thématiques » auxquels il sera fait référence dans ce document à plusieurs reprises. Voir : Population Reference Bureau, 2013.

de la population peut fléchir sans qu'il y ait une augmentation correspondante du ratio de soutien économique.

Le dividende démographique ne peut être réalisé de manière efficace que par la mise en œuvre d'une politique multisectorielle d'investissement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie et de la gouvernance. Les pays doivent améliorer la qualité du capital humain par des politiques appropriées en matière de santé et d'éducation ; garantir suffisamment d'emplois pour ne pas se retrouver dans une situation où l'augmentation de la population en âge de travailler entraîne un chômage accru ; et créer des institutions financières efficaces et flexibles qui peuvent tirer profit de l'épargne accrue associée au deuxième dividende démographique. Les principales interventions à cet égard consistent notamment à améliorer l'éducation et le capital humain ; attirer les investissements étrangers directs ; promouvoir l'épargne et l'investissement intérieurs ; améliorer l'environnement des entreprises afin d'augmenter la demande de main-d'œuvre ; réduire les barrières commerciales et encourager l'emploi des femmes hors du foyer.

Avec l'amélioration des services de santé infantile, la mortalité infantile baisse et les couples veulent avoir des familles moins nombreuses. Une politique volontariste pour l'éducation des filles, plus particulièrement dans l'enseignement secondaire, permet de faire reculer l'âge du mariage, de réduire les grossesses précoces et d'améliorer l'état de santé général de la famille. Les investissements dans l'éducation permettent également d'avoir une main-d'œuvre qualifiée pour stimuler la croissance économique.

Parallèlement, les pays doivent investir dans des secteurs pouvant procurer des emplois à ce surcroît de population en âge de travailler, notamment ceux de la production, des services et de la technologie. Il est également nécessaire d'attirer des investissements étrangers dans ces secteurs créateurs d'emplois et de financer des initiatives entrepreneuriales pour augmenter l'épargne domestique.

Pour permettre à tous les secteurs économiques de bénéficier du dividende démographique, il est essentiel de mettre en place des pratiques de bonne gouvernance (en particulier dans les domaines de l'état de droit, de la stabilité et la sécurité, et de l'efficacité des administrations publiques). Par exemple, la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité ouvre des possibilités d'accroissement de l'engagement de l'organisation dans la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction, en exploitant le dividende démographique dans toute la région. Des efforts systématiques sont nécessaires pour faire face au nombre croissant des jeunes et à leur vulnérabilité à la migration, à l'extrémisme violent et à la radicalisation. Il est également essentiel de garantir l'état de droit pour attirer l'investissement étranger direct et créer des emplois. Il est crucial d'avoir des institutions juridiques fortes qui protègent les investissements afin de renforcer les avantages durables du dividende démographique.

À court terme, certains des bénéfices découlant du dividende démographique devront être utilisés pour soutenir les investissements dans ces domaines. C'est l'argument que fait valoir Leridon (2015), par exemple, lorsqu'il écrit ceci à propos des dépenses d'éducation : « dire que les États et les ménages peuvent réduire leurs dépenses consacrées aux enfants présuppose que les efforts soient déjà « saturés ». Si 100 pour cent des jeunes sont inscrits dans

des conditions satisfaisantes, la réduction du nombre d'inscrits peut diminuer la part du budget de l'État consacré à la scolarisation et permettre une réorientation vers des dépenses plus directement productives. Mais si le taux d'inscription est largement inférieur à 100 pour cent – comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest, par exemple – le déclin (relatif) de la population jeune ne fera qu'améliorer la scolarisation et ne produira pas d'épargne considérable ». Toutefois, à long terme, ces investissements seront amortis.

Il y a eu des tentatives pour évaluer si certains pays remplissent les conditions nécessaires pour engranger les bénéfices de l'amélioration des tendances démographiques dans les 20 prochaines années. Bloom et al. (2007) ont étudié 32 pays d'Afrique subsaharienne, en cherchant à déterminer s'ils réuniront les conditions démographiques nécessaires pour le dividende démographique, et à analyser les facteurs institutionnels qui leur permettront de tirer profit de ces tendances. Ils ont conclu que, de tous les pays du SWEDD, seule la Côte d'Ivoire présente les conditions nécessaires pour cela⁵. Dans les autres pays du SWEDD, le scénario actuel dans l'hypothèse du « statu quo » laisse anticiper des bénéfices limités dans les 15 années à venir, et une amélioration progressive par la suite. Les résultats pourraient être beaucoup plus positifs si la transition démographique dans ces pays s'accélérait.

Dans une évaluation plus récente de Medina et Chager (2015), les pays africains sont classés en quatre catégories en fonction de leurs chances de réaliser le dividende démographique. Tous les pays du SWEDD ont été classés dans la dernière catégorie où des mesures s'imposent d'urgence, à l'exception du Burkina Faso, classé dans le troisième groupe avec déjà de bons outils socioéconomiques en place. Selon les auteurs, les pays du SWEDD ont l'avantage de présenter des indicateurs relativement favorables en matière d'emploi et de participation des femmes au marché du travail, ainsi qu'une incidence relativement faible du VIH/sida, ce qui favoriserait la réalisation des bénéfices potentiels d'un dividende démographique. Cependant, en ce qui concerne la fécondité (premier préalable pour réaliser les conditions d'un dividende démographique), la mortalité infantile, le capital humain et l'éducation des femmes, leurs situations sont parmi les plus défavorables sur le continent.

L'état du dividende démographique dans le monde et sur le continent africain

À l'échelle mondiale, le ratio de soutien économique a commencé à croître en 1973, et cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2026, lorsque le premier dividende démographique prendra fin et que la fenêtre d'opportunité démographique commencera à se refermer (Nations Unies, 2017 b). En Europe, le premier dividende démographique a été amorcé en 1962 et a duré jusqu'en 2000. En Asie, il a commencé en 1975 et devrait durer jusqu'en 2033. En Asie de l'Est, le processus a été plus court et plus intense qu'ailleurs dans la région, principalement en raison du pic particulièrement élevé des ratios de soutien. Bloom, Canning et Sevilla (2003) ont estimé que 25 à 40 pour cent de la croissance économique qui a caractérisé le « miracle » asiatique pourrait être attribué à ces tendances démographiques favorables.

La situation en Afrique est très différente, avec des prévisions de dividende démographique lent, prolongé et relativement insignifiant. Le premier dividende démographique en Afrique a été amorcé en 1991 ; selon les projections

5. Guengant (2011) considère que la Mauritanie devrait également figurer sur cette liste.

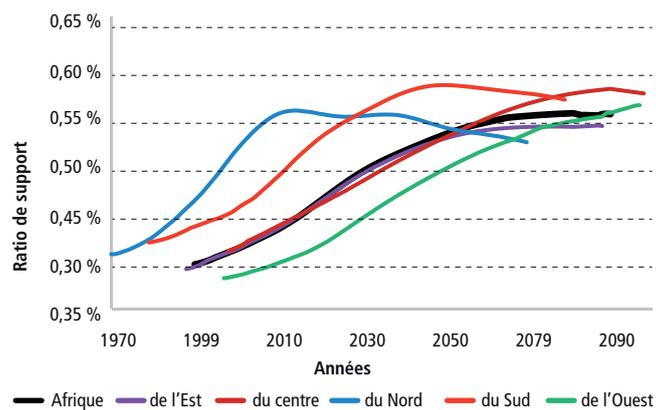
démographiques actuelles de la variante moyenne, établies par la Division de la population des Nations Unies, il devrait continuer jusqu'en 2083 (Nations Unies, 2017 b). « Le contraste avec l'Afrique est frappant. Le premier dividende commence plus tard en Afrique, comme indiqué ci-dessus, et son évolution est plus lente une fois qu'il est amorcé... Dans la 10e année, le premier dividende est seulement la moitié de celui qu'on observe en Asie, et il n'a atteint un pic que 30 ans après le commencement de la phase de dividende, alors qu'il n'a fallu que 10 ans pour cela en Asie. Le premier dividende ne dépasse jamais 0,7 pour cent par an en Afrique, mais il est de très longue durée. Après 40 ans, le premier dividende est plus élevé en Afrique que dans toute autre région et il se perd totalement au-delà de 92 ans »⁶.

6. Nations Unies, 2017 b, p.24 (en anglais).

Le moment et l'intensité des dividendes démographiques dans les sous-régions africaines varient considérablement (voir le graphique 5). En 1975, l'Afrique du Nord a été la première sous-région à entrer dans la phase de dividende démographique ; sa fenêtre d'opportunité devrait se refermer à l'horizon 2028. L'Afrique australe lui a emboîté le pas, en 1979 ; cette situation devrait se poursuivre jusqu'en 2058. L'Afrique de l'Est est proche de la moyenne régionale, avec un dividende démographique qui a commencé en 1988 et se terminera probablement d'ici à 2078. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été les dernières sous-régions à entrer dans la phase de dividende démographique, en 1997 et 1998, respectivement. Selon les projections démographiques actuelles, les dividendes démographiques les plus longs seront ceux de l'Afrique de l'Ouest, jusqu'en 2103, et de l'Afrique Centrale, jusqu'en 2099.

Le ratio de soutien économique dans les pays du SWEDD ne cesse d'augmenter depuis 2015 (voir le graphique 4). Dans certains pays, comme en Côte d'Ivoire, le processus a effectivement commencé dès les années 1990, tandis que dans d'autres, comme le Niger, il ne sera effectif qu'après 2030.

Graphique 5
Ratio de soutien pour l'Afrique et les sous-régions depuis le commencement du premier dividende démographique



Source : site Web CTN (voir PNUD).

Les économistes ont tenté d'estimer la contribution de différents facteurs ou « éléments moteurs » à la performance économique faible de l'Afrique subsaharienne, comparée à d'autres régions du monde. Ces facteurs sont notamment les niveaux de revenus par tête qui commencent très bas, les désavantages géographiques, les troubles politiques et l'inflation. Sur la base de l'évaluation de Ndulu et al. (2007), l'écart de la croissance prévue de l'Afrique s'explique en majeure partie par des facteurs démographiques. La différence des niveaux du faisceau de facteurs démographiques représente 0,86 point de pourcentage sur l'écart de croissance total de 1,12 point de pourcentage, par rapport à la moyenne globale ou à l'Asie du Sud et l'Asie de l'Est. Les différences de ratios de dépendance démographique et de taux de croissance de la main-d'œuvre potentielle représentent 1,49 point de pourcentage sur l'écart de croissance de 2,78 points de pourcentage avec l'Asie de l'Est, et 0,96 point de pourcentage sur l'écart de croissance de 1,72 point de pourcentage avec l'Asie du Sud. Le tableau 1 présente les écarts de pourcentage du taux de croissance économique par rapport à la moyenne mondiale, dus à des éléments moteurs démographiques spécifiques dans les pays du SWEDD.

Tableau 1

Écarts estimés par rapport aux taux de croissance moyens mondiaux dans les pays du SWEDD dus à des éléments moteurs démographiques spécifiques

Pays	Dépendance démographique	Croissance de la main-d'œuvre potentielle	Espérance de vie initiale
Burkina Faso	-1,34	-0,26	-0,93
Côte d'Ivoire	-0,70	-0,14	-0,86
Mali	-0,98	-0,44	-1,01
Mauritanie	-0,52	-0,21	-0,86
Niger	-1,26	-0,59	-1,19
Tchad	-0,68	-0,51	-1,12

Source : Ndulu et al., 2007, tableau 3.6

Malgré son caractère prolongé (selon l'hypothèse des tendances démographiques telles qu'actuellement projetées), l'étude des Nations Unies (2017 c) considère que l'Afrique a le potentiel d'obtenir un dividende démographique important. « Dans ces pays, il faudrait considérer en priorité les politiques visant à assurer l'accès universel aux services de santé procréative, y compris la planification familiale, ainsi qu'à d'autres services pour élargir les opportunités d'éducation et d'emploi. Ces politiques rendraient possible ou accéléreraient, selon le cas, le premier dividende démographique, à savoir l'augmentation du ratio des producteurs aux consommateurs générée par l'évolution de la structure par âge de la population aux stades intermédiaires de la transition démographique. Même lorsqu'un effet indépendant de la structure par âge n'est pas vérifié, les améliorations des niveaux d'éducation contribuent à

7. Nations Unies, 2017 c, p.39 (en anglais).

la productivité et à la croissance des revenus, ce qui laisse supposer qu'une portion importante du dividende démographique peut être en fait un "dividende éducatif". Quand bien même la transition démographique de l'Afrique a été retardée et devrait se poursuivre à un rythme plus lent que dans d'autres régions en développement, elle pourrait produire le plus important dividende démographique total à long terme⁷ ». Tout cela dépend des scénarios démographiques et technologiques actuels. Une baisse de la fécondité plus rapide que prévue, une révolution technologique dans le secteur des technologies de l'information et de la communication ou un transfert important de l'activité manufacturière de l'Asie de l'Est à l'Afrique (qui, selon certains, devrait se produire au cours des prochaines décennies), pourraient produire des résultats encore plus positifs.

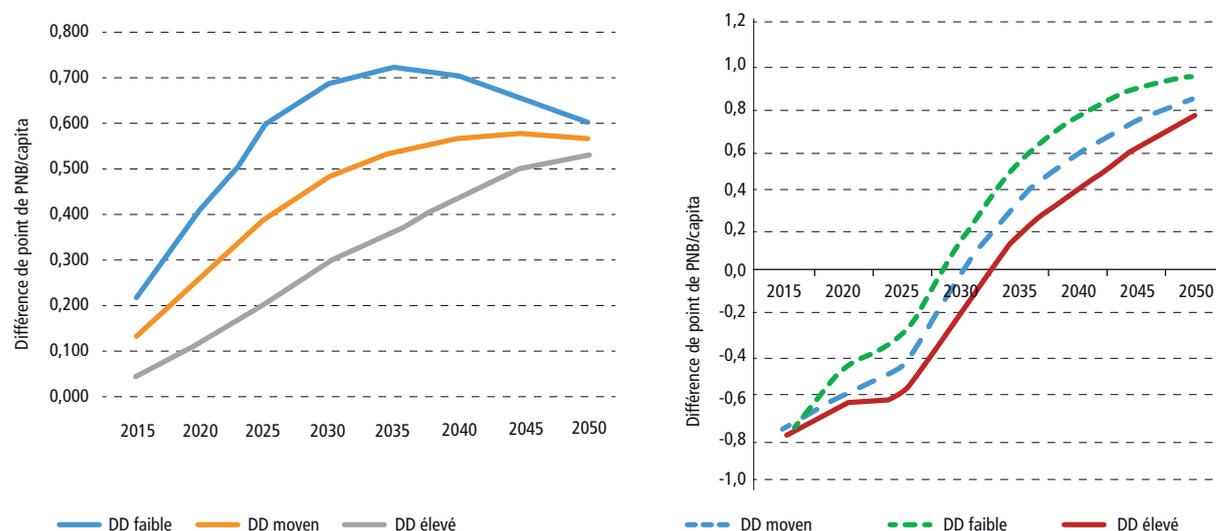
Ce rythme plus lent de la transition démographique et la nature insignifiante du dividende démographique qui en résulte sont fondés sur les projections démographiques actuelles qui prévoient une baisse de la fécondité relativement lente dans la majeure partie du continent. Si ce processus s'accélérait, non seulement le dividende démographique se rapprocherait, mais il serait intensifié, concentrant les avantages sur une période plus courte. Par conséquent, le premier défi auquel est confrontée l'Afrique subsaharienne, de manière générale, est d'accélérer le processus qui mène au premier dividende démographique. Les mesures nécessaires à cette fin comprennent la réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles ; l'augmentation de l'éducation des femmes et de l'équité entre les sexes ; le traitement des normes sociales relatives à la fécondité ; la réduction du mariage des enfants, et l'élargissement de programmes globaux de planification familiale.

Les estimations de la taille du dividende démographique réalisées par le CREFAT montrent qu'un rythme plus rapide (ou plus lent) de baisse de la fécondité ferait une différence notable pour l'intensité du dividende démographique dans les pays du SWEDD. Le graphique 6 présente le résultat global selon les variantes moyennes, élevées et faibles des projections démographiques de la Division de la population des Nations Unies (Révision de 2015). Selon la variante faible de la fécondité, qui est la plus favorable, le dividende augmentera progressivement, atteignant un maximum de 0,72 pour cent en 2035. Si la fécondité recule selon la variante moyenne (c'est-à-dire le *statu quo*), le maximum sera de 0,58 pour cent seulement, tandis que dans le scénario de fécondité élevée il devra attendre jusqu'après 2050 et sera inférieur à 0,55 pour cent.

Le cas du Niger est indiqué à part à droite du graphique 6 parce qu'il est sensiblement différent de la moyenne des pays du SWEDD. Au Niger, le dividende actuel est toujours négatif et ne deviendra positif que vers 2030. Bien que cela signifie un retard important par rapport aux autres pays, le futur dividende du Niger devrait être légèrement plus élevé qu'ailleurs, se situant autour de 0,65 à 0,85 pour cent par an, en fonction de la variante de fécondité.

Graphique 6

Autres projections du premier dividende démographique dans les pays du SWEDD basées sur le modèle des CTN (à gauche), avec une projection à part pour le Niger (à droite)



Sources : UNFPA/CREFAT/CREG, 2017 ; Ministère de la Population du Niger ; 2016.

Les six pays du SWEDD sont confrontés à de nombreux problèmes, tels que la faible productivité agricole, les effets des changements climatiques et, dans certains cas, une situation de grande insécurité. Bien que plusieurs de ces pays aient enregistré une certaine croissance économique au cours des 50 dernières années, les populations ont augmenté au même rythme, voire plus rapidement, si bien que les PIB par tête n'ont quasiment pas augmenté, ou ont même diminué (comme au Niger). Les meilleurs résultats ont été observés au Burkina Faso et au Mali où, selon les statistiques de la Banque mondiale, entre 1960 et 2008, le PIB par tête en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) a presque doublé (2,05 et 1,80, respectivement) (Guengant, 2011).

Le fait que l'essentiel de la croissance enregistrée a eu tendance à dépendre des industries extractives qui créent relativement peu d'emplois est un problème supplémentaire. En conséquence, le secteur urbain informel dans la plupart des pays de la région a absorbé la majeure partie de l'accroissement de la population en âge de travailler. En 1999 et en 2000, le secteur informel a contribué à 70 pour cent du PIB au Niger, 60 pour cent au Mali, 50 pour cent au Burkina Faso et 44 pour cent en Côte d'Ivoire (Guengant, 2011). Du côté positif, les analystes économiques soulignent que la Chine, qui est le plus grand fournisseur de main-d'œuvre bon marché au monde, est proche de ce que l'on appelle le point de retournement de Lewis (The Economist, 31 janvier 2013 ; Forbes, 3 mars 2017), au-delà duquel les salaires urbains en Chine commenceront à augmenter de façon spectaculaire. Cela pourrait, à terme, créer les conditions nécessaires pour que l'Afrique améliore son avantage concurrentiel, étende ses marchés de l'emploi et réalise les bénéfices du dividende démographique.

Conclusion

Le dividende démographique peut être défini comme « l'augmentation du PIB par tête susceptible de découler de la proportion croissante des personnes qui touchent un revenu par rapport au nombre de consommateurs d'une population, en raison de changements de la structure par âge et de l'amélioration de la productivité résultant d'investissements dans la santé, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi ». D'après cette définition, le dividende démographique dans le monde a été amorcé en 1973 et devrait se poursuivre jusqu'en 2026. En Afrique, ce dividende a commencé en 1991 et, selon les projections démographiques actuelles, il se poursuivra jusqu'en 2083. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été les dernières sous-régions à entrer dans la phase du dividende démographique, en 1997 et en 1998, respectivement. Dans certains pays, comme le Niger, ce dividende ne se réalisera pas avant 2030.

La longue durée de ces processus (jusqu'en 2103 en Afrique de l'Ouest et 2099 en Afrique Centrale) signifie que, selon les tendances démographiques actuelles, le dividende démographique sera relativement modeste dans ces sous-régions. Il peut être intensifié par l'accélération de la transition de la fécondité. Des mesures cruciales à cet effet sont notamment la réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles ; l'augmentation de l'éducation des femmes et de l'équité entre les sexes ; le traitement des normes sociales relatives à la fertilité ; la réduction du mariage des enfants, et l'élargissement de programmes globaux de planification familiale.

À l'unanimité, les experts ont souligné avec force que les avantages du dividende démographique ne sont pas une conséquence automatique de tendances démographiques favorables. Pour réaliser ce dividende, les pays doivent faire un effort concerté pour mettre en œuvre des politiques sociales et économiques qui consistent notamment à améliorer l'éducation et le capital humain ; attirer les investissements étrangers directs ; promouvoir l'épargne et l'investissement intérieurs ; améliorer l'environnement des entreprises afin d'augmenter la demande de main-d'œuvre ; réduire les barrières commerciales et encourager l'emploi des femmes hors du foyer.

la laine - le lait

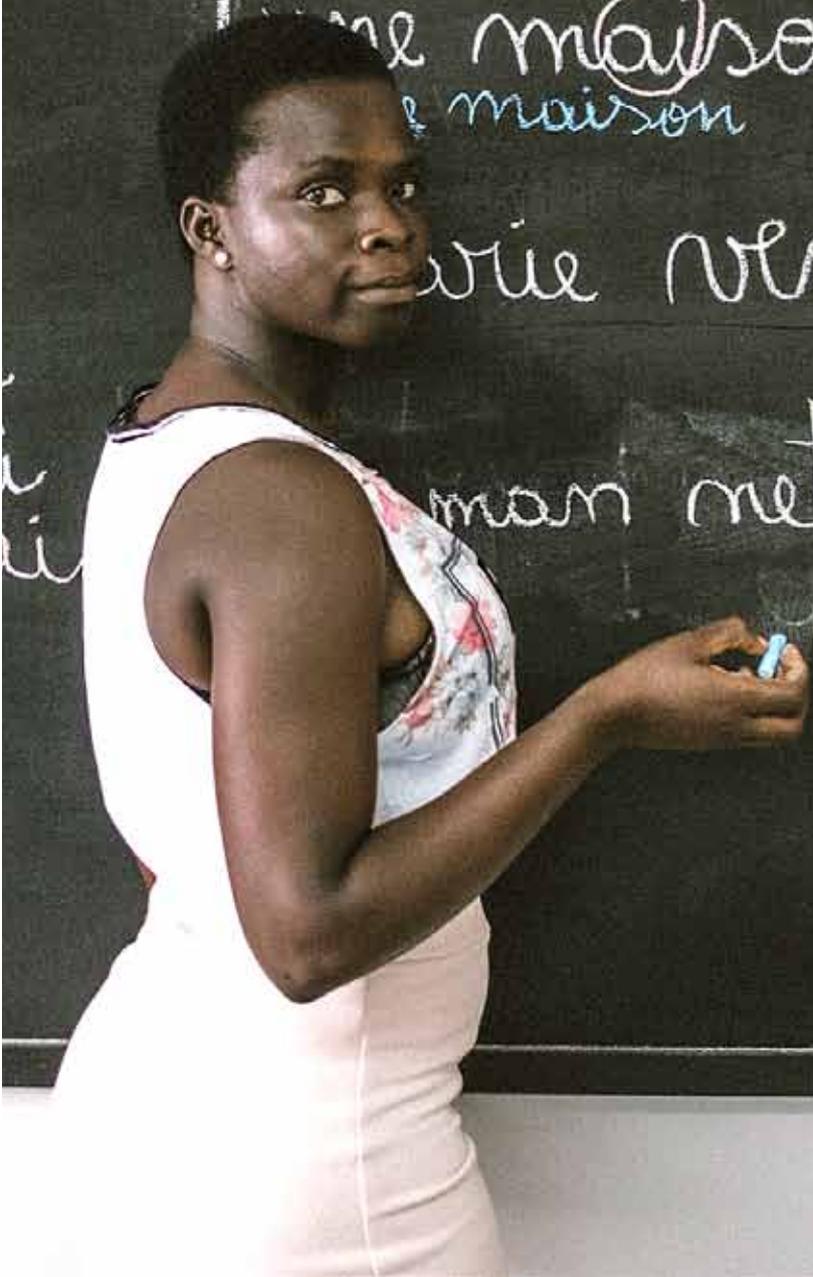
une paire - la paix

une maison - un maître
maison

Marie vend du lait.

mon maître la maison

CLASSE: 10
EFFECTIF
PRESENT
ABSENTE





ÉTAPE I

Profil des pays

1.1. Nécessité d'établir un profil pour chaque pays

Avant qu'un pays puisse formuler une déclaration de politique, il doit commencer par établir un profil afin d'évaluer sa situation par rapport à la possibilité d'accélérer et d'exploiter le dividende démographique. C'est seulement lorsque les principaux déficits à combler auront été détectés et quantifiés qu'il pourra y parvenir (voir Étape III). L'exploitation efficace du dividende démographique est conditionnée par un ensemble d'hypothèses dont l'ordre de priorité est déterminé par la situation de chaque pays.

La méthodologie de préparation des profils dépend des éléments suivants :

1. Identification de la méthode de modélisation.
2. Détermination du besoin d'expertise en fonction de la méthode de modélisation identifiée, et par conséquent mobilisation de ressources humaines (p. ex. consultants, experts nationaux et internationaux).
3. Choix des variables et des indicateurs à privilégier, compte tenu des hypothèses de mise en œuvre effective du dividende démographique et des particularités socioéconomiques de chaque pays.
4. Choix des hypothèses les plus pertinentes concernant l'évolution démographique et économique des pays. Compte tenu des dépendances qui affectent tous les pays, mais plus particulièrement ceux d'Afrique, cela suppose non seulement de développer un scénario national, mais de le placer dans le contexte mondial plus large.
5. Constitution d'une base de données régulièrement mise à jour pour accompagner les progrès de l'exploitation efficace du dividende démographique. Dans le cas des pays du SWEDD, la création d'observatoires nationaux du dividende démographique bénéficiant de l'appui du CREFAT facilitera ce travail.

1.2. Choix du modèle pour établir les profils de pays

Action 1 - Constituer une équipe technique pour formuler les questions auxquelles il faut répondre et effectuer les recherches nécessaires pour élaborer un profil de pays

La constitution d'une équipe technique et le choix du modèle approprié sont, dans une certaine mesure, des décisions communes, étant donné que certaines des sources principales d'expertise dans le monde – et en particulier en Afrique (CREFAT, AFIDEP) – tiennent à des méthodologies spécifiques.

Cependant, avant de faire appel à l'expertise extérieure pour appliquer une méthodologie particulière, il est recommandé de former un groupe de représentants de différents secteurs et parties prenantes, afin de clarifier les questions auxquelles devrait répondre le profil de pays. Ces questions sont les suivantes :

1. À quel stade de la transition démographique se trouve le pays ?
2. Quelle est l'évolution probable de cette situation ?
3. Quels sont les principaux facteurs qui pourraient déterminer cette évolution ?
4. Compte tenu de cette situation, quelles sont les perspectives purement démographiques d'un dividende démographique ?
5. Qu'en est-il des nombreux facteurs socioéconomiques qui déterminent le degré de concrétisation des bénéfices ?
6. Face à cette situation, quelle sera la taille probable du dividende démographique au fil du temps ?
7. Quels facteurs transformatifs, tels que des modifications de la structure de l'économie mondiale ou des innovations technologiques, pourraient changer les réalisations probables ?

Action 2 - Décider du ou des modèle(s) approprié(s) pour établir le profil de pays

La première étape de l'établissement d'un profil de pays consiste à situer le pays par rapport au dividende démographique. Il existe deux modèles prédominants d'analyse et d'évaluation du dividende démographique : le modèle des Comptes de transferts nationaux (CTN) élaboré avec l'appui de l'UNFPA et appliqué par le CREFAT, et le modèle DemDiv créé par le Health Policy Project, avec l'appui de l'USAID.



Le modèle des CTN

Le modèle des CTN est fondé sur les principes de la théorie de l'économie générationnelle et du rôle du capital humain dans le développement économique (voir Dramani, Ndiaye et Ouarmé, et Dramani, 2016). Il suppose que les changements de la structure par sexe et par âge de la population au fil des années ont des implications profondes pour les niveaux agrégés de production et de consommation. Cette supposition est fondée sur la notion selon laquelle en moyenne, les jeunes enfants et les personnes âgées consomment moins qu'ils ne produisent, alors que c'est l'inverse avec les personnes en âge de travailler, conformément au modèle de cycle de vie économique et aux transferts intergénérationnels correspondants (voir le graphique 3 de l'Introduction). Se fondant sur des données issues des dernières Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie, ou des données similaires sur les ménages, le modèle requiert :

1. La quantification des flux économiques par groupe d'âge, en ventilant les valeurs agrégées des comptes nationaux par âge. Cela permet de visualiser les profils moyens (individuels) et agrégés (nationaux) de consommation et de revenu du travail par âge.
2. La différence entre ces deux quantités permet d'évaluer le déficit ou le surplus de cycle de vie pour chaque groupe d'âge (Mason et Lee, 2011), ainsi que les âges limites au début et à la fin du surplus (voir Encadré 1.1).

Encadré 1.1 - Le déficit de cycle de vie

- Déficit de cycle de vie > 0 pour les âges correspondant aux personnes normalement à charge (jeunes et personnes âgées), dont la capacité productive ne couvre pas les besoins.
- Déficit de cycle de vie < 0 pour les autres âges ou pour l'individu, parce que les personnes en âge de travailler ont une capacité productive qui excède leurs besoins, se traduisant par un surplus (épargne).

Sources : CREFAT/ CREG, 2017; Dramani, 2016, Tome 2, p.258.

3. Le calcul du ratio de soutien économique qui permet (toutes choses étant égales par ailleurs) d'isoler les effets de tout changement de la structure par âge sur la capacité de création de richesse et partant, sur la croissance économique, en prenant en considération les profils de consommation et de revenu du travail. Toute augmentation du ratio correspond à une amélioration des capacités productives due à l'augmentation plus rapide du nombre de « producteurs effectifs » par rapport aux « consommateurs effectifs ».

La méthode des CTN aboutit à une projection du dividende démographique selon les scénarios retenus dans les projections démographiques (voir le modèle décrit ci-dessous) ; cela détermine la date d'ouverture de la fenêtre d'opportunité pour exploiter le dividende démographique (lorsque la contribution de l'évolution de la structure par âge de la population à la formation du PIB par tête devient positive).

Encadré 1.2 - Le ratio de soutien économique

- Ratio de soutien économique = Producteurs effectifs / Consommateurs effectifs
- Le nombre total de producteurs effectifs est égal à la somme du nombre d'individus à chaque âge pondérée par l'indice de revenu moyen du travail associé à chaque âge.
- Le nombre total de consommateurs effectifs est égal à la somme du nombre d'individus à chaque âge pondérée par l'indice de consommation moyenne associé à chaque âge.

Encadré 1.3 - Rapports sur le dividende démographique dans les pays du SWEDD

Avec l'appui du CREFAT et de l'UNFPA, certains pays du SWEDD sont à un stade assez avancé de la production d'analyse des CTN. À ce jour, les rapports suivants ont été produits sur le dividende démographique :

- Burkina Faso (2016). *Rapport provisoire, Profil du dividende démographique du Burkina Faso en 2014* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- Ministère de l'Aménagement, République du Mali (2016), *Projet autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, Rapport national sur le profil du dividende démographique au Mali* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- Ministère de la Population de Niger (2016). *Projet régional pour l'autonomisation des femmes, Profil du Niger sur le dividende démographique* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- Office national de la Population, République de la Côte d'Ivoire (2016), *Profil du dividende démographique de la Côte d'Ivoire en 2014* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- République Islamique de Mauritanie (2016). *Rapport de l'atelier de formation sur la mesure du dividende démographique en Mauritanie* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- République du Tchad (2016). *Profil des dividendes démographiques, rapport du Tchad/draft1* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).

Tableau 1.1
Indicateurs CTN par pays

	Burkina Faso (2014)		Côte d'Ivoire (2015)		Mali (2014)		Mauritanie (2014)		Niger (2014)		Thad (2014)	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Âge au début du surplus	23	36	27	35	23	Pas de surplus	27	41	28	29	24	37
Âge à la fin du surplus	73	49	65	52	65		70	55	63	60	65	50
Durée du surplus	51	14	39	18	43	0	44	15	36	32	42	14
Ratio de soutien en 2016	42	46	45	39	41	40	46	43	30	30	41	33

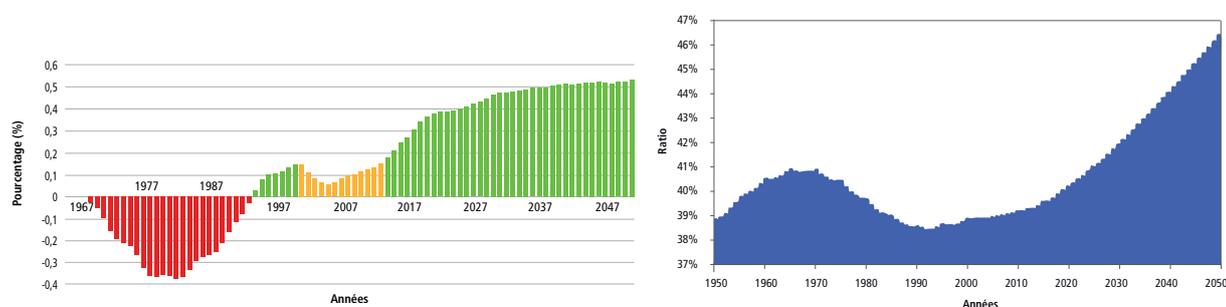
Source : CREFAT, 2017.

Le modèle DemDiv

DemDiv (de Demographic Dividend, Moreland et al., 2014), est un outil orienté données qui permet d'informer les décideurs des bénéfices potentiels du dividende démographique et de renforcer leur appui aux politiques multi-sectorielles visant à réaliser ces bénéfices. Il est basé sur :

- **Deux sous-modèles** pour estimer les tendances démographiques et les développements économiques (voir figures 1.1-1.3) en utilisant des modèles de simulation comme celui qui a été adopté à l'origine par Coale et Hoover (1958) et, plus récemment, par Ashraf et al. (2013) pour estimer le PIB, le PIB par tête, l'emploi et l'investissement.
- **Plusieurs scénarios** pour déterminer comment la combinaison de politiques liées à des domaines tels que la planification familiale, l'éducation, l'emploi, la flexibilité du marché du travail et les nouvelles technologies peut, à terme, générer un dividende démographique qui ne pourrait pas se matérialiser dans un scénario de *statu quo*.

Graphique 1.1
Exemple de la Côte d'Ivoire

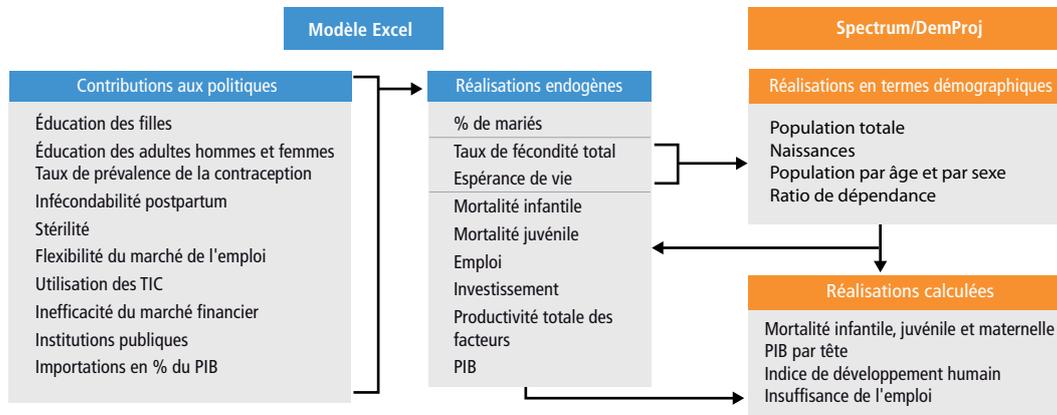


Évolution du ratio de soutien économique

Niveau du dividende démographique

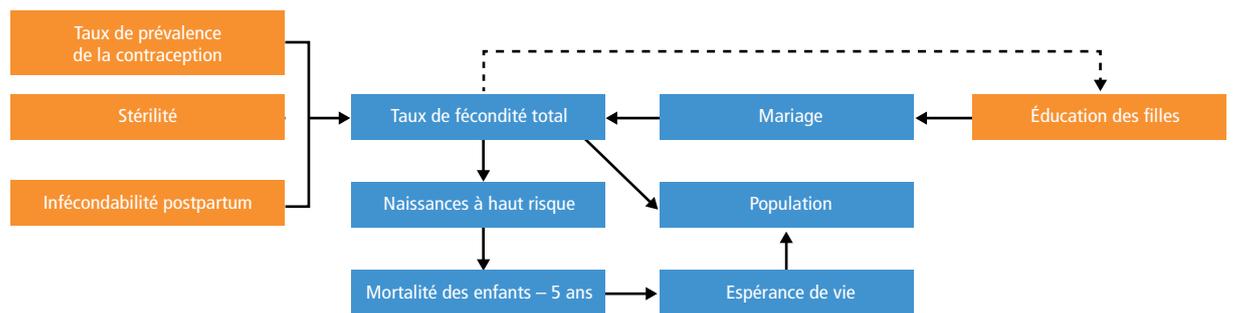
Sources : Profils du dividende démographique pour chaque pays réalisés avec l'assistance technique de l'UNFPA et du CREFAT (voir les références à la fin de l'ouvrage).

Figure 1.1
Principales variables estimées par le modèle DemDiv



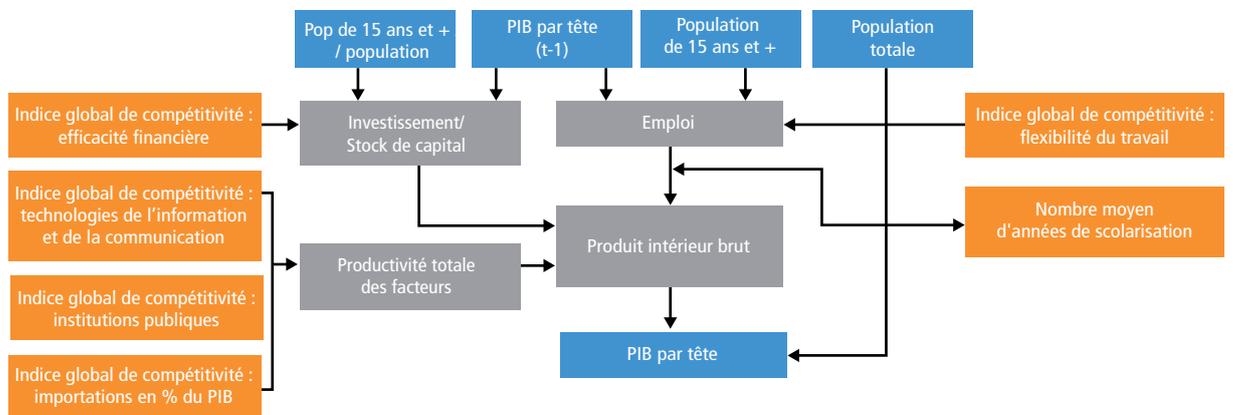
Source : Moreland et al., 2014, p.18.

Figure 1.2
Composantes et logique du sous-modèle démographique



Source : Moreland et al., 2014, p.4.

Figure 1.3
Composantes et logique du sous-modèle socioéconomique



Note : les cases en rouge correspondent aux variables d'entrée du sous-modèle démographique, celles-là mêmes qui sont susceptibles de varier en raison de la mise en œuvre des politiques s'y rapportant.

Source : Moreland et al., 2014, p.9.

Le sous-modèle démographique sous-tend la structure de l'ensemble du modèle et, en utilisant les variables d'entrée, permet de faire les projections nécessaires pour la mortalité infantile, la fécondité, l'espérance de vie et la dépendance, afin de produire des estimations de la taille et de la structure par âge d'une population. Étant donné que DemDiv met l'accent sur la réduction de la fécondité en tant que moteur de la croissance du PIB, il est plus utile dans le contexte des pays où les taux de fécondité sont élevés (p. ex. ceux de l'Afrique de l'Ouest) que dans celui des pays où ces taux sont relativement faibles (p. ex. le Botswana, le Cabo Verde, l'Île Maurice et la Namibie) et où la réalisation du dividende démographique repose moins sur une poursuite de la baisse de la fertilité que sur la mise en œuvre de politiques sociales et économiques complémentaires pour tirer profit des tendances démographiques.

Le choix des variables d'entrée est essentiel parce qu'elles doivent être influencées par la mise en œuvre de politiques ou programmes de planification familiale, de santé et d'éducation (voir la figure 1.2).

Les résultats de ce premier sous-modèle axé sur la taille et la structure par âge de la population (et plusieurs autres variables d'entrée qui prennent en compte les effets des politiques économiques) sont intégrés dans le sous-modèle socioéconomique. À la fin, les équations du sous-modèle socioéconomique permettent l'estimation de la valeur du PIB et du PIB par tête au cours de la période de projection. Cette projection du PIB est essentiellement fondée sur trois éléments : l'investissement, l'emploi et la productivité totale des facteurs (figure 1.3).

Les interactions entre les deux sous-modèles permettent d'évaluer les effets combinés des changements envisagés au niveau des variables d'entrée sur les projections du PIB et du PIB par tête au cours de la période d'analyse choisie (en général 40 ans).

Action 3 : Choisir un ensemble approprié de différentes projections démographiques

Dans le modèle des CTN, les hypothèses concernant l'évolution future des variables démographiques (c.-à-d. les projections démographiques qui sont utilisées) sont des éléments clés de la mise en œuvre du modèle. Le travail appuyé par le CREFAT, par exemple, est basé sur les projections de la Division de la population des Nations Unies, avec ses trois variantes (faible, moyenne et élevée). En revanche, le modèle DemDiv ne dépend pas d'une projection extérieure parce que son sous-modèle démographique estime la taille et la composition futures de la population.

Le modèle des CTN ne nécessite pas l'utilisation des projections de la Division de la population des Nations Unies. Par exemple, les projections population-éducation élaborées par le Centre Wittgenstein à Vienne sont une autre option dans le contexte de la formation de capital humain. Cuaresma, Lutz et Sanderson (2014) ont constaté que les améliorations des niveaux d'instruction sont la clé pour expliquer la croissance de la productivité et des revenus, et qu'une part importante du dividende démographique est éducatif.

Ces constatations ont deux conséquences majeures. Premièrement, la formation de capital humain, en particulier l'éducation et la mortalité, est encore plus importante pour la réalisation du dividende démographique que d'autres chercheurs ne l'ont reconnu. Non seulement il est impossible d'exploiter le

dividende démographique en l'absence d'améliorations du capital humain, mais encore le dividende démographique en lui-même est, dans une large mesure, le résultat de ces améliorations. Deuxièmement, l'investissement dans l'éducation est essentiel pour faire baisser la fécondité, et donc les projections démographiques de la Division de la population des Nations Unies pourraient ne pas accorder suffisamment d'importance aux baisses de fécondité susceptibles de se produire en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale en raison de la hausse des niveaux d'éducation.

1.3. Choix des variables et des indicateurs

Action 4 : Déterminer le choix des variables et des indicateurs qui seront utilisés pour caractériser la situation du pays vis-à-vis du dividende démographique

Les pays doivent définir une liste de variables directement ou indirectement liées au dividende démographique, qui pourraient servir de base pour quantifier les déficits les plus importants à combler, en tenant compte des principaux domaines d'intervention du dividende démographique et des ODD.

Par exemple, dans le cadre de son projet en cours pour le suivi du dividende démographique en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le CREFAT a établi une liste d'indicateurs communs. Ces indicateurs sont regroupés en cinq indices partiels selon cinq dimensions principales et un indice synthétique (voir Annexe 2). Les cinq dimensions principales sont les suivantes :

1. Déficit du cycle de vie (basé sur 14 indicateurs de revenu et de consommation par âge) ;
2. Qualité du cadre de vie (basée sur 13 indicateurs, parmi lesquels l'environnement, la criminalité, la participation politique et l'utilisation du temps) ;
3. Sortie de pauvreté (basée sur 7 indicateurs de pauvreté et de mobilité économique) ;
4. Développement humain étendu (basé sur 16 indicateurs des variables conventionnelles de l'Indice de développement humain plus la fécondité des adolescents, la mortalité maternelle et d'autres variables) ;
5. Réseaux et territoires (basés sur 23 indicateurs concernant la répartition géographique, comprenant la migration, la qualité du logement et l'infrastructure).

L'indice synthétique final élaboré à partir de ces cinq composantes est la moyenne géométrique des composantes, appelée Indice synthétique de suivi du dividende démographique, I2S2D⁸. La plupart des informations nécessaires pour établir les indicateurs provient des Enquêtes sur la mesure des niveaux de vie menées par les pays.

L'exemple présenté ici est illustratif seulement. D'autres pays pourraient choisir d'élaborer des indicateurs différents pour quantifier leur position dans le processus du dividende démographique. Ils pourraient être basés sur une liste restreinte d'indicateurs qui, du point de vue conceptuel, sont davantage alignés sur l'approche adoptée par la théorie du changement à l'Étape V. Par exemple, bien que la liste d'indicateurs utilisée par le CREFAT contienne 73 indicateurs, elle se limite aux informations recueillies dans l'Enquête sur la

8. Les acronymes désignent les noms des indicateurs, à savoir : Indice de couverture de la dépendance économique (ICDE), Indice de qualité du cadre de vie (IQCV), Indice synthétique de sortie de pauvreté (ISSP), Indice de développement humain étendu (IDHE), Indice synthétique réseaux et territoires (ISRT) et Indice synthétique de suivi du dividende démographique (I2S2D) (voir Annexe 2).

mesure des niveaux de vie. La liste pourrait être allongée, puisqu'il est permis de croire qu'elle ne contient probablement pas d'informations concernant certains domaines importants qui doivent être représentés dans le cadre d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation (Étapes V et VIII), tels que :

- **La planification familiale** : taux de prévalence de la contraception, taux de prévalence des méthodes contraceptives traditionnelles, taux de prévalence des méthodes contraceptives modernes (à l'exception de la stérilisation), période moyenne d'infécondabilité post-partum, incidence de la fécondité, nombre moyen idéal d'enfants par âge et éducation des femmes, pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans en union sexuelle, nombre moyen de consultations prénatales et postnatales, et nombre moyen de sages-femmes pour 1 000 femmes en âge de procréer ;
- **L'égalité de genre** : indice de développement de genre, Indice de développement humain des femmes, Indice de développement humain des hommes, et participation des femmes au marché du travail ;
- **L'autonomisation des jeunes** : chômage des jeunes, pourcentage de jeunes qui ne travaillent pas et n'étudient pas, incidence du travail des enfants, et pourcentage de jeunes qui suivent une formation professionnelle ;
- **La gouvernance** : indicateur de voix citoyenne et responsabilité, Indicateur de stabilité politique et absence de violence, Indicateur d'efficacité des pouvoirs publics, Indicateur de qualité de la réglementation, Indicateur d'État de droit, Indicateur de maîtrise de la corruption ;
- **L'environnement économique** : ouverture de l'économie, niveaux de compétitivité et productivité du travail⁹.

9. Les indicateurs de la planification familiale figurent dans les enquêtes démographiques et de santé. Les indicateurs de la gouvernance sont décrits dans Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2010, en anglais). Les autres indicateurs sont habituellement disponibles auprès de sources variées, telles que les recensements de la population et diverses enquêtes auprès des ménages.

1.4. Sources d'information

Action 5 : Déterminer et organiser les sources de données à utiliser dans l'analyse

La plupart des données énumérées ci-dessus peuvent être obtenues auprès des bureaux nationaux de statistique, dans les enquêtes auprès des ménages telles que les Enquêtes démographiques et de santé, ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples pour les indicateurs de santé et de fécondité, ou encore auprès d'organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement (Indice de développement humain), la Banque mondiale (indicateurs de la gouvernance, de l'environnement économique), l'Organisation internationale du travail (population active, travail des enfants), le Forum économique mondial (compétitivité), ou sur Internet sur des sites tels que world-statistics.org.

1.5. Analyse du profil de pays

Action 6 : Effectuer l'analyse et interpréter les résultats

Il est important de mobiliser du personnel compétent pour effectuer l'analyse, en particulier trois types d'experts spécialisés dans les domaines suivants : analyse prospective ; analyse des composantes démographiques et

analyse du dividende démographique ; et analyse économique (pour l'analyse des comptes nationaux et la modélisation économétrique). De plus, il faut des spécialistes en création, gestion et traitement de bases de données, pour assurer un suivi approprié.

Il convient de faire appel à la coopération nationale et régionale pour analyser le profil de pays. Les pays doivent mobiliser des partenaires tels que les instituts nationaux de statistique, les universités et centres de recherche nationaux et régionaux, les organisations internationales qui ont une longue expérience des questions de population et de développement (comme l'UNFPA), les organisations dotées de compétences appropriées dans les questions liées au dividende démographique (telles que le CREFAT), et les organisations non gouvernementales susceptibles de participer aux processus de mise en œuvre du dividende démographique. Au niveau régional, la coopération s'impose pour l'élaboration de méthodologies visant à créer et analyser les profils de pays, afin d'assurer la comparabilité. Il est urgent de créer les observatoires nationaux du dividende démographique, ainsi que l'observatoire régional.

Les profils de pays doivent être largement diffusés, en vue d'assurer une véritable sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes. La diffusion doit préparer les décideurs publics et les responsables de la planification à mettre l'accent sur le développement national du point de vue du dividende démographique ; elle doit également faciliter l'adoption de nouvelles pratiques lors de la planification de politiques publiques. L'Étape IX explique pourquoi il est important de renforcer les capacités des responsables publics aux niveaux national, régional et local. La déclaration de politique – qui est l'étape suivante pour proclamer officiellement l'adoption de cette manière de planifier le développement national – facilite la mise en œuvre des politiques concernées, en assurant leur diffusion et la sensibilisation des parties prenantes.

1.6. Conclusion

Conditions préalables à l'élaboration du profil de pays

Afin d'élaborer leurs profils respectifs, les pays doivent :

1. Pouvoir se situer par rapport aux phases de la transition démographique et mener des travaux de recherche pertinents sur le dividende démographique ;
2. Disposer de données fiables, régulièrement actualisées et validées ;
3. Chercher à établir un partenariat pour l'analyse et la coopération régionale en vue d'assurer la comparabilité ;
4. Diffuser largement le profil de pays pour garantir la sensibilisation et la mobilisation.

Étapes opérationnelles de l'élaboration des profils de pays

Action 1 : Constituer une équipe technique pour formuler les questions auxquelles il faut répondre et mener les travaux de recherche nécessaires pour élaborer un profil de pays.

Action 2 : Décider du ou des modèle(s) approprié(s) pour établir le profil de pays.

Action 3 : Choisir un ensemble approprié d'autres projections démographiques.

Action 4 : Déterminer le choix des variables et des indicateurs qui seront utilisés pour caractériser la situation du pays vis à vis du dividende démographique.

Action 5 : Déterminer et organiser les sources de données à utiliser dans l'analyse.

Action 6 : Effectuer l'analyse et interpréter les résultats.

Les pays ne doivent pas utiliser un modèle analytique (CTN ou DemDiv) au détriment de l'autre, mais plutôt faire en sorte qu'ils se complètent. Si les indicateurs du CREFAT sont un point de départ utile, il peut s'avérer nécessaire de les compléter par des dimensions additionnelles (pour lesquelles il faudra peut-être rechercher des données auprès de sources autres que les enquêtes sur les ménages utilisées par le CREFAT). Jusqu'à présent, dans la plupart des pays, les projections du dividende démographique ont été basées sur les projections démographiques de la Division de la population des Nations Unies. Toutefois, il vaut peut-être la peine de considérer d'autres sources de projections (par exemple celles qui ont été élaborées par le Centre Wittgenstein à Vienne), dans la mesure où elles prennent expressément en considération les facteurs liés au capital humain et leur influence sur les tendances démographiques.



**Dignité, sécurité et santé pour
toutes les femmes et les filles
dans toutes les circonstances**

UNFPA Parce que ch*aque* compte





ÉTAPE II

Déclaration de politique

2.1. Cadre d'action

Les pays ne réaliseront les avantages économiques et liés au capital social générés par le dividende démographique qu'en articulant de manière proactive leur transition démographique avec des politiques spécifiques visant à : améliorer la qualité du capital humain par des politiques appropriées en matière de santé et d'éducation ; garantir suffisamment d'emplois pour ne pas se retrouver dans une situation où l'augmentation de la population en âge de travailler entraîne un chômage accru ; et créer des institutions financières efficaces et flexibles capables de tirer parti de l'épargne accrue censée être associée au deuxième dividende démographique.

La mise en œuvre de cet ensemble de politiques visant à exploiter le dividende démographique est une étape nécessaire pour influencer sur le développement national de manière significative et générer des effets tangibles et durables pour les populations concernées. Le présent document désigne cet éventail de politiques par le terme de « Déclaration de politique visant à exploiter le dividende démographique » (DPVEDD). Les sections ci-après présentent les actions d'élaboration d'une DPVEDD et explicitent ses avantages.

Action 1 : Considérer les cadres et principes directeurs d'une DPVEDD

Pour être légitime, la DPVEDD nationale doit être alignée sur les priorités de développement national ; elle doit se référer aux droits et aux politiques nationaux existants dans le domaine du développement. Voici les cadres nationaux recommandés sur lesquels chaque pays doit fonder sa DPVEDD.

Le niveau national

La constitution nationale renferme des valeurs et des principes nationaux de gouvernance, tels que l'état de droit, le partage des pouvoirs, la participation populaire, la justice sociale, la protection des personnes marginalisées, l'intégrité, la transparence et la responsabilité, ainsi que le développement durable. La constitution est le principal cadre national énonçant les droits de tous les citoyens, tels que les libertés économiques et sociales, comprenant les droits aux services de soins de santé, à un logement convenable et à l'assainissement, à une alimentation suffisante et de qualité acceptable, à une eau propre et salubre, à la sécurité sociale et à l'éducation.

Un plan national de développement présente les étapes à suivre pour promouvoir les progrès économiques, culturels, sociaux et politiques durables du pays. Le cadre du plan national de développement est un bon point d'articulation avec une DPVEDD.

Une politique démographique nationale est conçue pour agir sur la taille, la croissance, la répartition et la composition de la population. Les interactions entre la dynamique démographique et le développement national sont à la base de la DPVEDD.

Le niveau continental

Les États africains ont une vision commune clairement définie de « l'Afrique que nous voulons », telle qu'elle est énoncée dans l'Agenda 2063. Dans son Document-cadre, au moins deux des sept aspirations communes sont particulièrement liées au descriptif du dividende démographique. Les États qui forment le continent africain aspirent à devenir « une Afrique dont le développement est dirigé par ses citoyens, en comptant sur le potentiel des populations africaines, en particulier, les femmes et les jeunes, et la prise en charge des enfants. Une Afrique de bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et primauté du droit » (Commission de l'Union africaine, 2015).

Il existe au moins quatre documents de politique approuvés par les pays africains relatifs à l'exploitation du dividende démographique qui devraient structurer les DPVEDD nationales. La Charte africaine de la jeunesse (2006) énonce les droits et les devoirs concernant l'autonomisation des jeunes ; la position commune africaine pour l'agenda de développement post 2015 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2014) accordent la priorité à la transformation structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain ; l'Agenda 2063 de l'Union africaine (2015) énonce la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens ; et la Feuille de route de l'Union africaine intitulée « Tirer pleinement profit du Dividende démographique en investissant dans la jeunesse » (2017) présente des principes clés fondés sur les quatre piliers thématiques nécessaires pour valoriser le dividende démographique.

Le niveau international

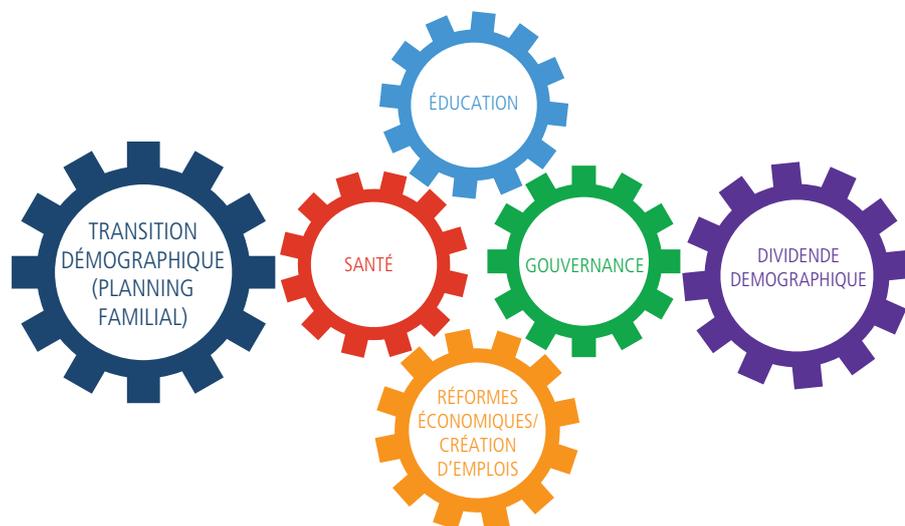
L'agenda voté par l'ONU, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mieux connu sous l'acronyme ODD, présente 17 objectifs spécifiques (Nations Unies, 2015). La figure 2.1 montre leurs liens directs et indirects avec les « rouages thématiques des politiques » nécessaires pour atteindre le dividende démographique, tel que décrit par le Population Reference Bureau.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) adopté en 1994, portant sur les liens réciproques entre population et développement, établit le consensus international sur les objectifs qualitatifs et quantitatifs essentiels pour atteindre des objectifs de développement durable qui respectent les droits de l'homme (Nations Unies, 1994).

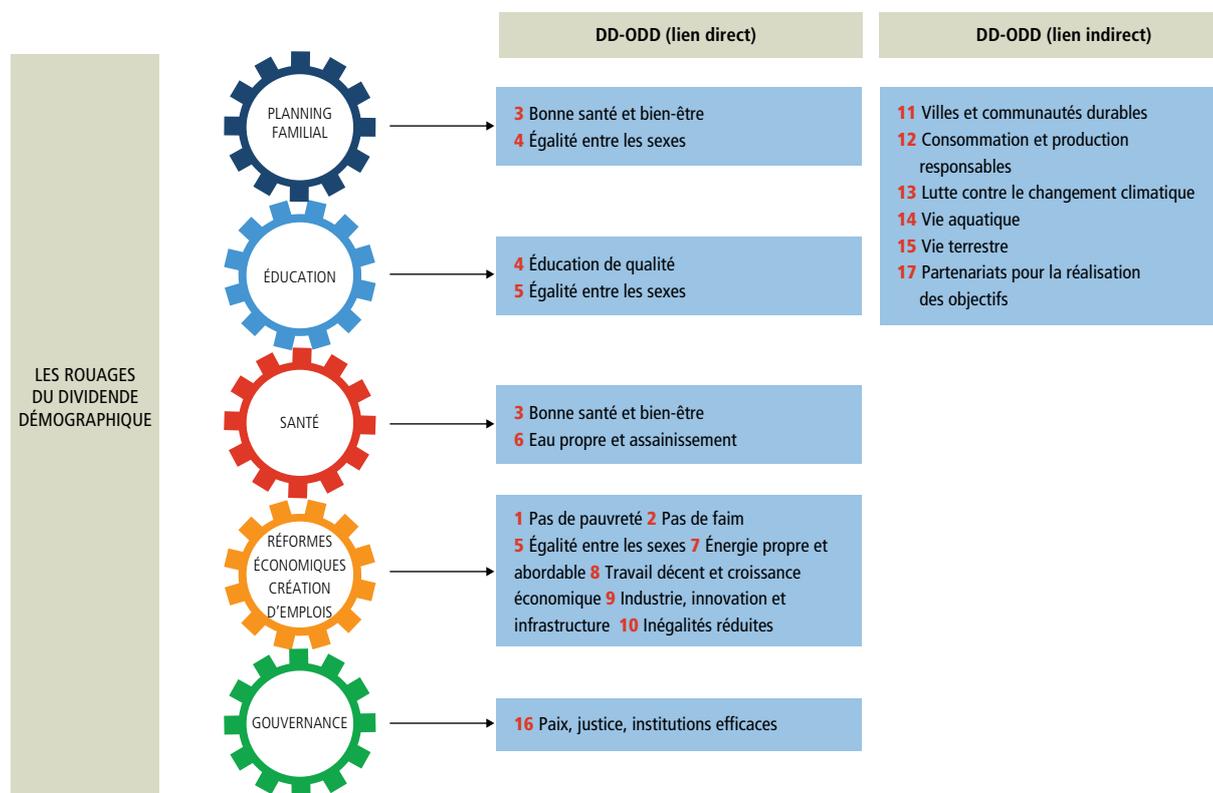
Le Chapitre III du Rapport sur la CIPD expose en détail les liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable. Le Chapitre IV du Rapport souligne l'importance de prendre en considération l'égalité et l'équité entre les sexes, et l'autonomisation des femmes. Aucun secteur politique à lui seul ne donnera une impulsion suffisante à un dividende démographique ; il faut que tous les « mécanismes » politiques fonctionnent ensemble pour générer un dividende démographique (Nations Unies, 1995).

Figure 2.1

Liens entre les rouages thématiques pour la création d'un dividende démographique et l'agenda des ODD



Source : AFIDEP, adapté de la Commission de l'Union africaine (2013).



Source : Rapport du Sénégal pour engranger un dividende démographique (Ministère de l'économie, Sénégal, 2017, p.5).

Action 2 : Tâter le pouls du pays et examiner son potentiel de dividende démographique

Afin de déterminer la voie qui mène à la valorisation du dividende économique, chaque pays doit examiner sa situation du point de vue des tendances démographiques et de la situation socioéconomique de sa population. Il doit également tracer une voie permettant de réunir les conditions propres à favoriser l'exploitation des bénéfices d'un dividende démographique. La DPVEDD doit contenir un résumé du profil de pays, indiquant les variables à ajuster afin de stimuler un dividende démographique.

Des notes de synthèse sont nécessaires pour la compilation des informations de base et l'analyse requises concernant le taux de dépendance économique et la situation des jeunes, ainsi que l'égalité entre les sexes. Au nombre des principaux facteurs propices pour recueillir les bénéfices d'un dividende démographique, on peut citer l'autonomisation des femmes et des filles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des droits ; la définition d'objectifs pertinents en termes de niveau d'autonomisation économique et sociale des femmes permettra à un pays d'engranger ces bénéfices.

Chaque note de synthèse doit identifier les principales actions nécessaires pour porter les indicateurs de chaque secteur à des niveaux qui créeront les conditions propices au dividende démographique.

Cette analyse montrera comment la fenêtre d'opportunité pour exploiter un dividende démographique est actuellement ouverte dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. L'analyse soulignera la nécessité d'accélérer la transition démographique et d'intensifier l'investissement dans le développement du capital humain dans le pays. Ce sujet a été introduit dans l'Étape I et sera développé davantage dans l'Étape III de ce Guide de programmation.

Action 3 : Identifier les piliers fondamentaux d'action politique

La Feuille de route de l'Union africaine intitulée *Tirer pleinement profit du Dividende Démographique* identifie quatre domaines politiques sur lesquels agir en vue de maximiser les chances d'un pays de recueillir les bénéfices d'un dividende démographique, à savoir : santé et bien-être ; éducation et développement des compétences ; emploi et entrepreneuriat ; et droits, gouvernance et autonomisation de la jeunesse.

Bien que nécessaires à la réalisation des bénéfices d'un dividende démographique, ces quatre piliers ne sont pas suffisants. Atteindre le dividende démographique et en recueillir les bénéfices requiert l'accélération de la transition démographique (pour laquelle la planification familiale est une politique clé à renforcer), l'amélioration de la santé, l'éducation, la gouvernance et la responsabilité, des réformes économiques et la création d'emplois, ainsi que la promotion de l'égalité entre les sexes et de la transformation culturelle.

Reconnaître que l'égalité et l'équité entre les sexes et le plein respect des droits des femmes et des filles sont essentiels au développement national est une position fondamentale pour la réalisation du dividende économique. Ce point est illustré dans le graphique du bas de la figure 2.1. où l'ODD 5 (égalité entre les sexes) est visiblement relié à trois « rouages thématiques » (transition démographique, éducation, et réformes économiques/création d'emplois). L'égalité entre les sexes est également reliée à la gouvernance et aux politiques de santé.

Les Étapes V et VIII du présent Guide de programmation montreront de manière plus pratique l'importance de mettre l'accent sur des questions transversales pour ce qui est de générer une théorie du changement et des indicateurs de suivi et évaluation. Tout en incorporant les quatre piliers de la Feuille de route de l'Union africaine, les étapes définiront six principaux domaines de réalisations et huit axes d'évaluation.

Chaque pays doit : considérer la transformation culturelle et l'égalité entre les sexes comme des thèmes transversaux de tous les piliers ; organiser les piliers de sorte qu'ils correspondent à leurs besoins prioritaires ; exposer en détail les objectifs et les actions à mener dans chaque pilier ; identifier des partenaires pour soutenir ces actions ; et énumérer les indicateurs de qualité et de quantité qui permettront des mesures périodiques des progrès.

Action 4 : Expliquer le mécanisme de mise en œuvre, suivi, évaluation

En raison de l'interdépendance entre une DPVEDD et les autres politiques visant des aspects spécifiques du développement national, chaque pays devra créer un espace de collaboration dans lequel les acteurs de tous les secteurs politiques seront représentés. Cette entité peut revêtir la forme d'un comité de pilotage, comme c'est le cas au Kenya (National Council, Kenya, 2017), qui sera chargé de la facilitation de la mise en œuvre, ainsi que du suivi et évaluation des progrès. La DPVEDD du Mali, par exemple, charge cette entité de la production d'un rapport d'étape périodique du dividende démographique (Ministères, Mali, 2016). Pour en savoir plus sur cette question, voir l'Étape VIII du présent document.

Action 5 : Décrire la méthodologie utilisée pour arriver à la DPVEDD

Par souci de transparence, il est utile de communiquer dans la DPVEDD la méthodologie utilisée pour finaliser l'initiative. Cette section doit indiquer les entités gouvernementales associées, ainsi que les partenaires et parties prenantes consultés qui se sont ralliés au processus d'élaboration des politiques.

2.2. Conseils supplémentaires – Avantages réels d'une DPVEDD

Avantages par rapport aux politiques démographiques antérieures

Dans une certaine mesure, le descriptif pour exploiter un dividende démographique coïncide avec celui de politiques démographiques plus traditionnelles visant à réduire la croissance rapide de la population. Cependant, si les deux descriptifs soulignent l'importance des familles moins nombreuses, ils présentent également d'importantes différences. De plus, les DPVEDD apportent une réelle valeur ajoutée (voir tableau 2.1).

Dans les pays africains, les politiques démographiques antérieures n'étaient pas explicitement liées à l'influence qu'a la structure démographique d'un pays pour stimuler le développement économique et social. Tous les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (à l'exception du Ghana doté d'une politique démographique nationale depuis les années 1960) ont pendant longtemps considéré comme satisfaisants l'évolution de leurs populations et

Tableau 2.1

Comparaison entre les politiques traditionnelles en matière de population et une politique visant à exploiter un dividende démographique

Caractéristique	Politiques démographiques antérieures	DPVEDD	Le plus d'une DPVEDD
Le descriptif	La réduction de la croissance démographique est liée à une forte mortalité et une faible fécondité	Bien qu'une forte mortalité et une faible fécondité puissent avoir le même effet sur la croissance démographique, elles influent sur le développement de manières très différentes	Un point de vue beaucoup plus explicite, mettant en exergue les liens réciproques entre dynamique des populations et développement
L'indicateur le plus important	Le taux de croissance démographique	Le ratio de soutien économique	Les deux indicateurs sont liés, mais le ratio de soutien économique intègre également d'autres paramètres, comme le profil d'âge des consommateurs et la génération de revenus, ce qui permet une planification plus efficace du développement économique
La méthode pour faire baisser la fécondité, ou la relation entre des facteurs tels que l'autonomisation des femmes ou l'emploi des jeunes, et la réduction de la population	La baisse de la fécondité viendra avec le développement	La motivation à elle seule ne permettra probablement pas la baisse de la fécondité, si les femmes n'ont pas accès à des moyens sûrs et efficaces de contrôle individuel de leur fécondité	Le descriptif du dividende démographique contredit la persistance d'une interprétation développementaliste de la baisse de la fécondité, en particulier l'idée selon laquelle « le développement est le meilleur contraceptif ». Plus précisément, il prend en compte les droits humains, montre de quelle manière les avantages liés à la baisse de la fécondité ne sont pas automatiques, et démontre la nécessité de mesures proactives pour garantir son efficacité
La reconnaissance de l'importance de la dynamique des populations pour le développement durable	La dynamique des populations est un outil utile pour décrire le statu quo	La dynamique des populations doit être prise en compte dans les politiques sectorielles comme celles de la santé, de l'emploi, de la jeunesse et de l'égalité entre les sexes. En agissant sur la structure de la population en même temps que dans ces secteurs, la dynamique des populations peut avoir un effet positif sur le développement durable	L'élaboration d'une DPVEDD est précédée d'un processus de sensibilisation des décideurs. Elle requiert la création d'un mécanisme efficace pour assurer l'intégration des considérations liées à la dynamique des populations
Délai d'exécution	Aucun horizon temporel	Identifie un horizon temporel précis de 30 à 50 ans au cours duquel les pays peuvent tirer pleinement profit de leur baisse de fécondité. Si la première opportunité de dividende démographique expire, il se peut que les pays connaissent ou non un deuxième dividende démographique	L'indication d'un horizon temporel fixe des objectifs d'efficacité clairs à la planification d'une politique de développement durable

leurs niveaux de fécondité. Ce n'est qu'au cours des 15 à 25 dernières années qu'ils ont adopté des plans et programmes généraux de santé procréative et des feuilles de route concernant les OMD. Cependant, ces initiatives n'ont pas entraîné une baisse de la fécondité ou du rythme de croissance rapide de la population.

Il est donc nécessaire de trouver un nouveau modèle pour la planification familiale dans chaque pays. Une approche ascendante pourrait fonctionner mieux, à condition qu'il y ait un engagement ferme des dirigeants aux niveaux national, régional et communautaire. Les exemples de l'Éthiopie, du Malawi et du Rwanda montrent l'importance que peut avoir une telle détermination politique. L'approche « par à-coups » du passé ne fonctionnera pas pour accélérer la transition de la fécondité afin d'atteindre la fenêtre d'opportunité du dividende démographique. Il convient donc de la remplacer par l'engagement ferme et soutenu des secteurs publics et privés (voir, par exemple, May, 2017).

Cependant, dans la mesure où les États démocratiques assument la fonction centrale de production de biens publics que les individus ne peuvent pas produire par eux-mêmes – tels que ceux qui sont mentionnés dans l'Agenda 2063 — il appartient aux États démocratiques de l'Afrique de proposer des politiques nationales de développement visant à « consolider le redressement positif, en utilisant les opportunités qu'offrent la démographie, (...) comme tremplin pour assurer sa transformation et sa renaissance en vue de répondre aux aspirations de ses populations¹⁰ ».

10. Commission de l'Union africaine, 2015, p.13.

Autres avantages d'une DPVEDD pour les pays du SWEDD

Bénéficiaire d'une fenêtre d'opportunité démographique unique

Certains pays se trouvent dans une situation favorable pour tirer profit d'un dividende démographique. Par exemple, il ressort des informations recueillies par le CREFAT sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad que la fenêtre d'opportunité pour un dividende démographique s'est ouverte il y a environ une dizaine d'années (UNFPA/CREFAT/CREG, 2017). La Côte d'Ivoire et la Mauritanie sont également mentionnées dans Bloom et al. (2007) et Guengant (2011) (voir l'Introduction). Si ces pays augmentent leurs investissements dans des politiques en faveur d'un dividende démographique, en particulier s'ils accélèrent les baisses de leurs taux de fécondité, ils pourront commencer à recueillir les bénéfices au cours des 15 prochaines années. Cette affirmation se fonde sur des études utilisant la méthodologie des CTN (voir l'Étape I). Il est donc temps que les politiques nationales de développement de ces pays, actuelles ou futures, soient reliées aux conclusions des études nationales du dividende démographique.

Favoriser l'appropriation démocratique du Plan national de développement

C'est à l'État qu'il appartient en premier de produire le développement national (qui est un bien public). Les objectifs de développement doivent envoyer des signaux pour que les individus adoptent des comportements en harmonie avec les intérêts collectifs. Il est souhaitable que chaque pays élabore des politiques de développement relatives au descriptif du dividende démographique qui vont au-delà des cercles gouvernementaux et sont partagées en tant que descriptif commun du développement national.

Les expériences de la Thaïlande et de Singapour montrent que les rôles actifs et manifestes joués par l'État dans la proclamation de politiques visant à modifier la fécondité ont été déterminants pour l'obtention de résultats. À l'instar des pays d'Asie de l'Est qui ont bénéficié en premier d'un dividende démographique, les gouvernements actuellement engagés dans le programme sur le dividende démographique doivent sensibiliser leurs populations pour commencer à consolider le dialogue à tous les niveaux, en vue de réaliser le progrès social (Évolution démographique, Thaïlande, Singapour). Une DPVEDD est un instrument essentiel dans ce processus ; elle doit clairement indiquer en quoi consiste le changement souhaité et comment la population en tirera profit. La présentation continue des avantages pour la population permettra un engagement continu et durable qui entraînera un changement culturel.

Activer les synergies entre différents secteurs publics

Les avantages liés au dividende démographiques en termes économique et de capital social ne seront recueillis par les pays que s'ils sont accompagnés de façon proactive par des politiques essentielles en matière d'éducation, de santé et d'emploi des jeunes. De surcroît, il faut une coordination avec d'autres secteurs gouvernementaux tels que la planification, la budgétisation et les finances, l'économie, l'égalité et la famille.

La difficulté principale réside dans la prise en compte du descriptif du dividende démographique en tant que partie intégrante du programme national de développement. Toutes les politiques concernées, qui ont été traditionnellement gérées comme des secteurs à part, devraient commencer à fonctionner ensemble en incorporant d'autres éléments ou en organisant les actions politiques existantes autour des objectifs devant être atteints pour tirer profit du dividende démographique. Cela ne se produira pas sans une volonté politique claire de mettre l'accent sur l'objectif de dividende démographique en tant qu'élément stratégique qui oriente les efforts nationaux de développement. Il est donc indispensable d'élaborer une déclaration de politique complète qui montre les rôles organiques de chaque secteur politique dans la réalisation d'une dynamique de développement national axée sur l'obtention du dividende démographique.

Offrir un modèle de développement plus durable

Une déclaration de politique sur le dividende démographique étant par définition une politique étatique, cela ajoute un élément au caractère multisectoriel du programme sur le dividende démographique. Les politiques concernées devront faire l'objet d'un consensus entre les différents acteurs politiques, et non au sein des institutions gouvernementales uniquement. Ainsi, l'engagement d'un pays dans la réalisation du dividende démographique va plus loin que des déclarations politiques faites par un seul gouvernement (en particulier s'il est élu pour un seul mandat). Il nécessite une vision à long terme, et des politiques suivies de manière cohérente pour une période allant au-delà de celle d'un mandat électoral. Les politiques doivent être plutôt des principes qui guident les décisions et les actions politiques des gouvernements successifs, comme cela est reconnu, par exemple, dans *Harnessing the Demographic Dividend to Accelerate Socioeconomic Transformation and Economic Development in Malawi* (AFIDEP/Gouvernement du Malawi, 2016) en ces termes : « élaborer une vision à long terme du développement et de la transformation socioéconomique nationaux que les gouvernements successifs opérationnaliseront dans leurs manifestes et mettront en œuvre ».

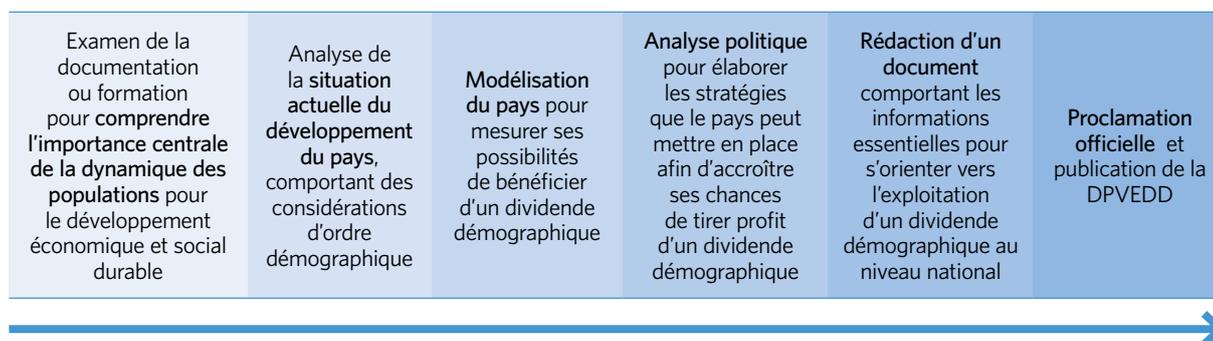
Par conséquent, il convient d'éviter qu'une DPVEDD soit séparée du contexte de développement général. Elle doit plutôt encadrer et renforcer le descriptif du développement national et fournir des arguments solides pour accélérer la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à rendre le développement national plus durable. En insufflant un élan pour la transformation des pratiques culturelles, une DPVEDD donnera également le ton à un descriptif du développement national qui aura des effets à long terme et durables.

L'émergence du raisonnement macroéconomique autour du dividende démographique est une raison importante qui justifie ce regain d'intérêt pour la nécessité d'une baisse de la fécondité sur le continent. L'accent mis sur le dividende démographique devrait donner une nouvelle impulsion. La DPVEDD garantira l'implication des secteurs gouvernementaux les plus directement concernés par la gestion de l'économie ; ce sera d'une importance centrale, à condition de pouvoir trouver des solutions appropriées aux enjeux de la coordination politique.

2.3. Avancer sur la voie qui mène à une DPVEDD Inventaire de quelques pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale

Le continuum ci-dessous résume les étapes à suivre par des pays comme le Kenya ou le Sénégal, qui ont récemment produit leur DPVEDD.

Figure 2.2
Étapes à suivre pour produire une DPVEDD



Chacun des six États d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale ci-dessous a pris des mesures allant dans le sens de l'adoption de politiques favorables au dividende démographique. Avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT, ils ont produit des notes de synthèse reliant la situation actuelle au dividende démographique ; certains ont produit leur DPVEDD.

Vous trouverez leurs « fiches de rapport d'étape », montrant le chemin parcouru pour réaliser leur DPVEDD, par comparaison avec le diagramme du continuum de la figure 2 ci-dessus. Pour chaque État, la liste des documents produits montre son engagement dans la voie qui mène à une DPVEDD. Ces documents contiennent des analyses et des faits précieux à partir desquels ils pourront élaborer leurs DPVEDD. Les notes de synthèse énumérées font référence à celles qui sont mentionnées plus haut.

DPVEDD du Burkina Faso : rapport d'étape

Le Plan national de développement économique et social 2016-2020 (*Profil du dividende démographique du Burkina en 2014, Rapport provisoire* daté de juillet 2016) a été élaboré par un Comité d'orientation et de supervision - COS). Le Comité est présidé par le Premier ministre et composé de représentants des autorités nationales et locales, du secteur privé et de la société civile. Son Objectif stratégique 2.1 promeut la santé de la population et l'accélération de la transition démographique.

Profil du dividende démographique du Burkina en 2014, Rapport provisoire daté de juillet 2016.

Notes de synthèse :

- « Demographic Dividend in Burkina Faso: a Gender Approach » (Dividende démographique au Burkina Faso : une approche du point de vue du genre) ;
- « Economic Dependency in Burkina Faso: Vulnerable Youth Heirs of Low-income Senior Citizens » (Dépendance économique au Burkina Faso : les jeunes héritiers vulnérables des personnes âgées à faible revenu) ;
- « Youth, Demographic Dividend and Employment Market: a Third of GNP to Finance the Consumption of the Youth » (Jeunes, dividende démographique et marché de l'emploi : un tiers du PIB pour financer la consommation des jeunes) ;
- « Demographic Dividend Window Open in Burkina Faso: an Opportunity to Boost Sustainable Development » (Ouverture de la fenêtre du dividende démographique au Burkina Faso : une opportunité de stimuler le développement durable) ;
- « The Demographic Dividend for an Inclusive Development in Burkina Faso » (Le dividende démographique pour un développement inclusif au Burkina Faso) ; et
- « Spatial Disparities and Demographic Dividend in Burkina Faso » (Disparités spatiales et dividende démographique au Burkina Faso).

Figure 2.3

Voie menant à une DPVEDD au Burkina Faso



DPVEDD du Tchad : rapport d'étape

Le Plan national de développement 2017-2021, élaboré par la Primature et le Ministère de l'économie et de la planification du développement, fait référence au dividende démographique : « En vue de bénéficier du dividende démographique, le Tchad doit faire des efforts pour amorcer sa transition démographique au cours de la période 2017-2021 en réduisant la fécondité qui stagne depuis presque une trentaine d'années à environ 6 enfants par femme ».

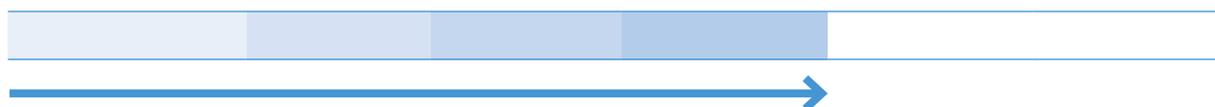
Profil des dividendes démographiques, Rapport du Tchad. Version préliminaire 1 produite par l'UNFPA et le CREFAT en juillet 2016.

Notes de synthèse :

- « Economic Dependency in Chad: 32 per cent of GNP to Finance the Consumption of Youth and Senior Citizens » (Dépendance économique au Tchad : 32 pour cent du PIB pour financer la consommation des jeunes et des personnes âgées) ;
- « Gender and Demographic Dividend in Chad: Men 22 Times Less Dependent than Women » (Genre et dividende démographique au Tchad : les hommes 22 fois moins dépendants que les femmes) ;
- « Youth, Employment Market and Demographic Dividend in Chad: looking for over 50 per cent of GNP to finance youth consumption » (Jeunes, marché de l'emploi et dividende démographique au Tchad : à la recherche de plus de 50 pour cent du PIB pour financer la consommation des jeunes) ;
- « Spatial Disparity and Demographic Dividend in Chad: A Deficit 4 Times Higher in Rural Areas » (Disparité spatiale et dividende démographique au Tchad : un déficit 4 fois plus élevé en milieu rural) ;
- « Chad Demographic Dividend Profile: From-Myth-to-Reality-Approach to Harnessing the Demographic Dividend » (Profil du dividende démographique du Tchad : une approche de la valorisation du dividende démographique allant du mythe à la réalité) ; et
- « Demographic Dividend in Chad: Between Structural Constraints and Endogenous Potential » (Dividende démographique du Tchad : entre contraintes structurelles et potentiel endogène).

Figure 2.4

Voie menant à une DPVEDD au Tchad



DPVEDD de la Côte d'Ivoire : rapport d'étape

Le Plan national de développement 2016–2020, élaboré par un Comité interministériel d'orientation et de supervision – COS-PND 2016–2020) présidé par le Premier ministre et articulant l'action du Ministère du développement et de la planification, ainsi que du bureau du Directeur général de la planification et de la lutte contre la pauvreté.

Profil du dividende démographique de la Côte d'Ivoire en 2014, produit par l'UNFPA, le CREFAT et la Banque mondiale en mai 2016.

Notes de synthèse :

- « Open Window of Opportunity for the Demographic Dividend: Contribution to Economic Development in Côte d'Ivoire » (Ouverture de la fenêtre d'opportunité pour le dividende démographique : contribution au développement économique en Côte d'Ivoire) ;
- « Economic Dependency in Côte d'Ivoire: The Dilemma of Intergenerational Financing: 36 per cent of GNP to Finance Public Social Demand »

(Dépendance économique en Côte d'Ivoire : le dilemme du financement intergénérationnel : 36 pour cent du PIB pour financer la demande sociale publique) ;

- « Gender Equality: What is at Stake for the Harnessing of the Demographic Dividend in Côte d'Ivoire » (Égalité entre les sexes : l'enjeu pour exploiter le dividende démographique en Côte d'Ivoire) ;
- « Youth, Employment Market and Demographic Dividend in Côte d'Ivoire: The Contribution of Generational Economics » (Jeunes, marché de l'emploi et dividende démographique en Côte d'Ivoire : Contribution de l'économie générationnelle) ;
- « Spatial Disparities in Côte d'Ivoire: Analysis using Generational Economics Lenses » (Disparités spatiales en Côte d'Ivoire : analyse à la loupe de l'économie générationnelle) ; et
- « The Challenge of Accomplishing a Demographic Dividend in Côte d'Ivoire » (Le défi de la réalisation d'un dividende démographique en Côte d'Ivoire).

Figure 2.5

Voie menant à une DPVEDD en Côte d'Ivoire



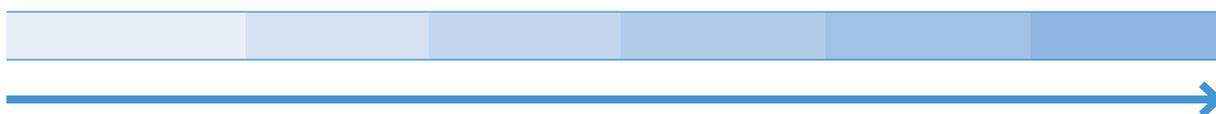
DPVEDD du Mali : rapport d'étape

- Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2012-2017 en vigueur définit la nécessité d'une action urgente : « La forte population jeune du Mali pourrait constituer une 'bombe à retardement' dans les décennies à venir si l'on ne met pas en place une stratégie pour bénéficier du dividende démographique. Les jeunes ne pourront accroître les capacités de la Nation à sortir de la pauvreté qu'à partir du moment où ils exerceront leurs droits à la santé, à l'éducation et à un travail décent »¹¹ ;
- Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali 2016 (CREDD) 2016-2018 ;
- *Le Rapport national sur le profil du dividende démographique au Mali*. Publié par le Ministère de l'aménagement du territoire et de la population, l'UNFPA et la Banque mondiale ; et
- La « Feuille de route du Mali pour le dividende démographique, pour tirer pleinement profit d'un dividende démographique en investissant dans la jeunesse », publiée en 2017, qui comporte tous les éléments d'une Déclaration de politique.

11. Gouvernement du Mali, p.30.

Figure 2.6

Voie menant à une DPVEDD au Mali

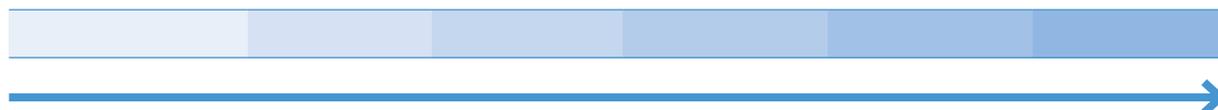


DPVEDD de la Mauritanie : rapport d'étape

- Le Plan national de développement (SCAPP, Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée) 2016-2030, publié par le Ministère de l'économie et des finances. Il montre la fenêtre d'opportunité existante pour un dividende démographique en Mauritanie et les liens avec divers secteurs gouvernementaux qui devraient être impliqués pour le réaliser ;
- Le « Rapport de l'atelier de formation sur la mesure du dividende démographique en Mauritanie », version provisoire rédigée par l'UNFPA et le CREFAT en mars 2016 ; et
- La cérémonie de lancement de la campagne nationale « Comment tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse » à Nouakchott, en avril 2017.

Figure 2.7

Voie menant à une DPVEDD en Mauritanie¹²



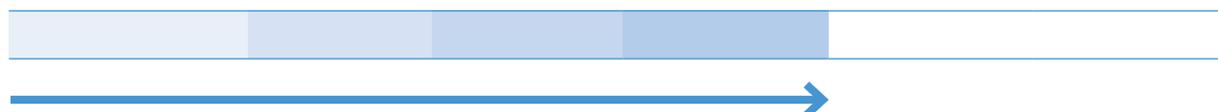
12. Pour de plus amples informations, voir l'Annexe 3, Étapes entreprises à ce jour en Mauritanie.

DPVEDD du Niger : rapport d'étape

- Le Plan national de développement social et économique 2017-2021 est actuellement en cours d'élaboration. La version provisoire existante prend en compte la transition démographique comme l'un des axes stratégiques à considérer pour le développement national. La présente section relie cet axe à d'autres politiques, telles que la Politique nationale de genre, la Politique nationale de la jeunesse, la Politique nationale de protection sociale et l'action du Ministère de la santé ; et
- Le Profil du Niger sur le dividende démographique, élaboré par l'UNFPA, le CREFAT et la Banque mondiale en mai 2016.

Figure 2.8

Voie menant à une DPVEDD au Niger



2.4. Conclusion

Étapes opérationnelles pour produire une DPVEDD nationale

Action 1 : Inscrire la Déclaration de politique nationale visant à exploiter le dividende démographique dans les cadres et principes directeurs pertinents existants.

Action 2 : Examiner, avec des données concrètes, le potentiel national pour un dividende démographique.

Action 3 : Identifier des piliers fondamentaux d'action politique ou des secteurs prioritaires.

Action 4 : Expliquer les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation conçus pour promouvoir la DPVEDD et en assurer le suivi.

Action 5 : Renforcer la DPVEDD en décrivant de façon transparente la méthode utilisée pour y arriver et en prenant en compte la participation des partenaires.

Une politique conçue pour exploiter le dividende démographique doit aller plus loin qu'une politique démographique classique. En effet, elle vise à influencer durablement sur le développement national en prenant en considération les aspirations de la population en matière de reproduction, leur santé, la santé de leurs enfants, leur autonomie économique et leur autonomisation démocratique. Pour être légitime, la DPVEDD doit être ancrée dans les objectifs de développement nationaux, régionaux, voire internationaux. Un document de politique qui comprend les différentes mesures visant à exploiter le dividende démographique doit être composé de principes et de cadres directeurs, d'une analyse de pays, de piliers fondamentaux d'action politique, de lignes directrices pour la mise en œuvre et le suivi, de partenariats et de stratégies de budgétisation (voir l'Annexe 1 qui présente un modèle).

Les pays qui font l'objet d'une analyse dans la Section 2.3 ont pris plusieurs mesures concrètes : des feuilles de route pour exploiter le dividende démographique ont été lancées au Mali et en Mauritanie, et sont en cours d'élaboration dans les quatre autres pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Tchad). Cependant, ces pays ne sont pas les plus avancés sur le continent africain à cet égard. Le Kenya et l'Ouganda ont accompli d'importants progrès dans l'articulation de leurs cadres de politique, tandis que l'Éthiopie, le Malawi et le Rwanda ont enregistré des progrès notables en matière d'élargissement de la planification.



ÉTAPE III

Analyse des lacunes

3.1. Qu'est-ce que l'analyse des lacunes ?

En général, l'analyse des lacunes compare une situation actuelle avec l'état souhaité du problème ou de la question à analyser, afin d'établir ce qu'il faudrait pour parvenir à cet état. L'analyse des lacunes comporte trois éléments essentiels : une mesure permettant de caractériser la situation actuelle ; une définition de la situation considérée comme souhaitable ; et une mesure relativement simple pour caractériser les coûts à engager, les mesures qu'il convient de prendre ou les améliorations qui doivent être apportées à certains indicateurs clés, afin de passer de la caractérisation initiale à l'état souhaité.

Selon le problème, la manière dont chacun de ces éléments est mis en œuvre peut avoir différents niveaux de complexité. Dans le cas le plus simple, une analyse des lacunes peut être une comparaison directe d'un indicateur actuel avec un niveau souhaitable dudit indicateur. Par exemple, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans dans un pays est de 60 pour cent. Pour que ce pays soit dans une situation similaire à celle d'un groupe d'autres pays considérés comme étant une référence appropriée, ce nombre devrait augmenter jusqu'à 90 pour cent au moins.

L'analyse des lacunes peut prendre une forme un peu plus complexe qui est un exercice d'établissement des coûts : combien coûterait-il au Ministère de la santé d'un pays de s'assurer que tous les dispensaires publics de planification familiale satisfont à certaines normes de qualité minimales ? Les ministères africains de la santé effectuent régulièrement ce type d'évaluation. On pourrait poser une question plus difficile, par exemple : que faudrait-il pour réduire la demande insatisfaite de contraception des femmes de tous niveaux d'éducation et dans toutes les régions du pays à moins de X pour cent ? Pour cela, il faut non seulement un calcul monétaire des facteurs liés à l'offre, mais aussi une analyse plus complète des raisons pour lesquelles la demande insatisfaite sous-jacente dans certaines régions ou parmi certains groupes à caractère éducatif dépasse X pour cent. Les raisons seraient à chercher dans l'insuffisance des infrastructures, les préjugés culturels, les inégalités entre les sexes, le manque de soutien communautaire ou plusieurs autres facteurs qui nécessiteraient une enquête. Cela requiert à tout le moins l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs plus détaillés qui permettraient de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif. À la limite, une analyse des lacunes peut évoluer en une théorie du changement complète (voir Étape V).

Les conditions préalables au dividende démographique s'inscrivent dans plusieurs domaines distincts (la santé, l'éducation, l'économie, le genre, la gouvernance) qui peuvent nécessiter des approches différentes par rapport aux éléments énumérés ci-dessus. Par exemple, une analyse des lacunes dans le

domaine de la gouvernance peut nécessiter un indicateur de corruption ou d'insécurité perçue, alors qu'une analyse des lacunes portant sur les objectifs éducatifs peut souvent s'appuyer sur des indicateurs administratifs courants collectés par le Ministère de l'éducation. ONU Femmes a élaboré des protocoles standardisés pour l'analyse des lacunes dans le domaine de l'égalité entre les sexes, mais ceux-ci ne sont guère utiles pour analyser l'entrepreneuriat chez les jeunes. Par conséquent, la conception d'une méthodologie unifiée qui va au-delà de l'utilisation de simples indicateurs agrégés doit s'appuyer sur des méthodes distinctes dans divers domaines, en particulier celles qui tiennent compte des conditions préalables au dividende démographique.

Étant donné que les pays établiront des priorités différentes quant aux lacunes à combler, l'analyse des lacunes doit être propre à chaque pays. Toutefois, il est possible d'adopter une méthodologie commune pour mener à bien cette tâche. Quel que soit l'état d'avancement d'un pays, la détermination des lacunes nécessite la prise en compte de plusieurs facteurs :

- les piliers fondamentaux de l'investissement dans la jeunesse stipulés dans la Feuille de route de l'UA intitulée tirer pleinement profit du dividende démographique, en particulier la santé et le bien-être ; l'éducation et le développement des compétences ; l'emploi et l'entrepreneuriat ; ainsi que les droits, la gouvernance et l'autonomisation des jeunes ;
- les problèmes spécifiques des lacunes détectées, tels que présentés par chaque pays, qui doivent être clairement indiqués dans le document ;
- les 17 objectifs de développement durable formulés à l'horizon 2030, et en particulier l'Agenda 2063, qui représente la vision commune de développement de l'Union africaine pour le continent.

L'importance de ce diagnostic réside non seulement dans les possibilités de mieux utiliser le dividende démographique, mais également de mieux comprendre comment l'opportunité d'un dividende démographique peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

3.2. Identification et quantification des lacunes

L'établissement d'un premier profil de pays selon la méthodologie présentée à l'Étape I permet de classer ce pays en fonction de la phase de transition démographique et de sa situation plus ou moins proche de la réalisation et de l'exploitation du dividende démographique après l'ouverture de la fenêtre d'opportunité. Ce premier profil permet de se faire une idée des lacunes les plus importantes, mais il ne suffit pas pour mesurer et analyser les lacunes à combler, par rapport aux mesures politiques spécifiques qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation du dividende démographique.

Dans tous les exemples de la section précédente, l'objectif peut être énoncé en termes quantitatifs relativement clairs. Cependant, dans le cas du dividende démographique, on peut énoncer des objectifs démographiques et économiques très larges (par exemple moins de 60 personnes à charge pour 100 personnes en âge de travailler, absence de déficit de cycle de vie, croissance économique d'au moins cinq pour cent par an). Ces impacts directs doivent être complétés par une analyse des lacunes dans d'autres variables qui ont une incidence plus indirecte sur la réalisation du dividende démogra-

phique. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir quelles sont les variables qui doivent être considérées dans ce contexte. De plus, il faut définir des critères concernant les niveaux qu'elles doivent atteindre pour être efficaces, c.-à-d. les valeurs critiques. La scolarisation des filles dans le secondaire est certes importante, mais il n'y a pas de norme généralement acceptée dictant le pourcentage de filles qui devraient recevoir un enseignement secondaire afin de rendre possible le dividende démographique. De même, les taux de prévalence de la contraception dans les pays du SWEDD, qui sont actuellement de l'ordre de cinq à 20 pour cent, doivent augmenter - mais de combien ?

Action 1 : Sélectionner le critère de référence : deux options possibles

Première option : choisir un pays de référence ou un groupe de pays de référence, reconnu comme étant un pays (groupe de pays) émergent, et qui a su tirer profit de son dividende démographique. Il est possible de retrouver les valeurs des indicateurs qui font l'objet de l'analyse des lacunes peu avant ou aux premiers stades du dividende démographique dans ces pays.

Ce référent ne peut pas être le même pour tous les pays africains, dans la mesure où les analyses existantes et les profils des comptes de transferts nationaux ont clairement montré différents degrés de transition démographique, des dates différentes pour l'ouverture effective de la fenêtre et des différences dans les niveaux des principaux indicateurs CTN.

Il convient de prendre quelques précautions lors de la sélection du pays ou du groupe de pays de référence. La sélection doit tenir compte de la date d'ouverture de la fenêtre d'opportunité pour le pays, qui ne devrait pas remonter trop loin dans le passé en raison de l'intensification croissante des changements à l'échelle internationale et des progrès dans des domaines clés comme la santé et la communication. Il est en outre largement recommandé qu'il y ait une certaine proximité culturelle (normes et valeurs sociétales) avec le référent, étant donné que les coutumes et les pratiques ont une influence significative, quoique difficile à mesurer, sur les variables clés du dividende économique.

Deuxième option : établir une définition *ex ante* précise des critères de référence concernant les différentes composantes de la politique relativement au dividende démographique. Ceux-ci représentent des objectifs précis à atteindre conformément au plan pour la capture du dividende démographique que chaque pays africain est appelé à élaborer. Il est souhaitable — et même nécessaire — que cette définition/quantification des objectifs tienne compte des autres politiques de développement durable, nationales et sectorielles.

Action 2 : Mesure des lacunes

Pour chacune des variables principales, il s'agit d'abord de calculer la différence entre la valeur de chaque variable d'une année *t* donnée et la valeur de référence de la variable en fonction de l'option choisie ci-dessus. Si la première option de l'Action 1 est choisie, il s'agit alors de la valeur de la variable associée au pays/groupe de pays se référant à une année *t* sélectionnée, où cette année correspond au niveau d'avancement souhaité du dividende démographique. Si la deuxième option est choisie, c'est la valeur *ex-ante* conformément aux objectifs à atteindre pour l'année *t*.

Toutes choses étant égales par ailleurs, cet écart quantifie la voie à suivre par un pays afin de remplir une condition nécessaire pour atteindre l'objectif donné. Plus l'écart est grand, plus le retard de la variable considérée est important.

Encadré 3.1 - Exemple d'analyse des lacunes utilisant un pays de référence

À titre d'exemple pour la première option décrite ci-dessus, prenons l'alphabétisation des femmes adultes en Côte d'Ivoire en 2015 (t), estimée à 32,5 pour cent.

Supposons que la Thaïlande soit considérée comme un pays de référence approprié. Lorsque le dividende démographique en Thaïlande venait de démarrer (1975), l'alphabétisation des femmes était de 80 pour cent. Considérant que les conditions démographiques actuelles en Côte d'Ivoire rendent déjà possible un dividende démographique, cela implique un très grand écart dans l'alphabétisation des femmes de $80 - 32,5 = 47,5$ pour cent.

Si la Thaïlande n'est pas considérée comme une référence appropriée et si, à la place, on prend la Chine comme référence, la différence est beaucoup plus faible puisque l'alphabétisation des femmes en Chine en 1975 était inférieure à 40 pour cent. Cependant, la Chine est spéciale dans la façon dont elle a réalisé son dividende démographique, qui ne sera probablement pas reproduite en Côte d'Ivoire. Par conséquent, l'idée selon laquelle la Côte d'Ivoire a encore un déficit important à combler en matière d'éducation des femmes afin de réaliser son dividende démographique semble plus plausible que l'autre proposition, à savoir que la Côte d'Ivoire sera capable de combler cet écart de la même manière que la Chine l'a fait, tout en tirant pleinement profit de son dividende démographique. En faisant l'expérience avec différents pays de référence, on peut avoir une meilleure idée de la situation.

3.3. Utilisation de l'analyse des lacunes dans la stratégie d'évaluation globale

L'approche proposée permettra ce qui suit :

Action 3 : Classer les lacunes par priorité (et éventuellement redéfinir les objectifs attendus)

Une fois les lacunes identifiées, elles doivent être classées par priorité pour mieux cibler les priorités politiques et redéfinir dans chaque objectif de politique de dividende démographique les buts quantifiables et l'horizon temporel (c'est-à-dire la durée) nécessaires pour les atteindre. L'analyse temporelle doit tenir compte de la transversalité/simultanéité des mesures à prendre.

À ce stade, trois recommandations peuvent être formulées :

Recommandation 1 : la hiérarchisation des priorités doit prendre en compte les plans de développement et sectoriels nationaux, et les 17 objectifs de développement durable. Cela permettra d'assurer une plus grande cohérence entre la stratégie de dividende démographique et la stratégie nationale de développement, améliorant ainsi les opportunités de tirer profit du dividende démographique.

Recommandation 2 : en fixant les buts quantifiables et l'horizon temporel, il faut prendre en compte l'évolution de la taille des populations affectées par les mesures, car ce nombre a un impact direct sur le coût des mesures.

Recommandation 3 : le choix de l'horizon temporel pour atteindre un objectif donné ne doit pas être déterminé indépendamment du choix des mesures qui y sont directement et indirectement liées. Le même horizon ne sera pas uniformément assigné à tous les objectifs, compte tenu de la nécessité de prendre en considération différents degrés de handicaps et/ou de difficultés dans leur réalisation.

Action 4 : Sélectionner les investissements qui recueilleront les bénéfices du dividende démographique

Après avoir redéfini les buts quantifiables, évaluez les coûts des mesures proposées pour atteindre les résultats attendus. Évaluez également les ressources financières à mobiliser auprès de sources nationales et internationales. Plus les buts quantifiables de la stratégie de dividende démographique sont cohérents avec ceux de la stratégie nationale de développement durable, plus il sera possible d'optimiser le financement du dividende démographique.

Action 5 : Évaluation *ex post*

Compte tenu des horizons temporels, il sera nécessaire de mesurer les différences entre les résultats obtenus (valeurs réellement obtenues) et les objectifs fixés (valeurs prévues), conformément à toute logique d'évaluation *ex post* des politiques. La mesure de ce deuxième type d'écart est un outil précieux pour suivre le processus d'exploitation du dividende économique avec le temps. Il permet de réajuster les priorités et les objectifs.

Action 6 : Élaborer un outil commun

Au final, l'analyse et le suivi sont basés sur l'élaboration d'un outil commun qui permet l'évaluation des lacunes à combler au fil des ans. Elle devrait aider à visualiser l'ensemble du processus pour mieux saisir le dividende démographique, depuis l'évaluation préliminaire jusqu'à l'évaluation *ex post* finale. Étant donné que la hiérarchisation des objectifs de dividende démographique tient compte de certaines politiques nationales de développement, elle est un outil utile pour évaluer (au fil du temps) les contributions du dividende démographique aux objectifs nationaux de développement.

3.4. Conclusion

L'analyse des lacunes est une étape cruciale du cycle des politiques pour tirer pleinement profit du dividende démographique. Elle représente la comparaison d'une situation actuelle avec l'état souhaité du problème ou de la question qui fait l'objet de l'analyse. Elle prépare le terrain pour l'élaboration d'une théorie du changement qui montrera comment combler les lacunes identifiées par une série d'interventions menant aux réalisations escomptées (voir Étape V). Il est recommandé que les pays africains adoptent une méthodologie commune pour mener à bien cette tâche, même si la hiérarchie des lacunes à combler varie d'un pays à l'autre.

Conditions préalables à la réalisation d'une analyse des lacunes

Afin d'élaborer leurs profils respectifs, les pays doivent :

1. Définir les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés en termes d'écart détectés, notamment concernant la phase de la transition démographique dans laquelle se trouve le pays et comment il exploite le dividende démographique ; tel est l'objectif central du profil de pays.
2. Tenir compte des politiques spécifiques et ciblées, en particulier les piliers fondamentaux d'investissement dans la jeunesse, tel que stipulé dans la *Feuille de route de l'Union africaine*, les 17 objectifs de développement durable (ODD à l'horizon 2030) et l'Agenda 2063.
3. Définir un ensemble de variables clés (voir Étape I) qui sont directement et indirectement liées au dividende démographique, afin de quantifier les écarts les plus importants à combler en termes de dividende démographique et d'objectifs de développement durable. Les indicateurs utilisés par le CREFAT devraient être complétés par des variables liées, entre autres, à la planification familiale, à l'égalité entre les sexes, à la gouvernance, à l'autonomisation des jeunes et à l'environnement socioéconomique.
4. Définir des valeurs critiques (objectifs numériques à atteindre) pour les indicateurs sélectionnés ci-dessus, afin de quantifier leurs écarts. Cette tâche peut être effectuée en choisissant un pays ou groupe de pays de référence émergent, ou en fixant un seuil ex-ante précis pour chacun des indicateurs sélectionnés. La mesure des écarts dépend de l'option retenue en termes de définition des valeurs critiques. Dans les deux cas, les résultats quantifient la voie à suivre pour permettre au pays de remplir chaque condition nécessaire pour atteindre un objectif donné.

Étapes opérationnelles pour l'analyse des lacunes

Action 1 : Sélectionner le critère de référence (deux options possibles).

Action 2 : Mesurer les écarts.

Action 3 : Hiérarchiser les écarts (et éventuellement redéfinir les objectifs).

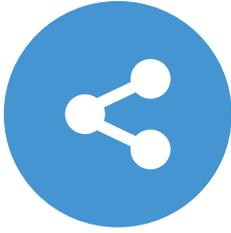
Action 4 : Sélectionner les investissements qui recueilleront les bénéfices du dividende démographique.

Action 5 : Évaluation *ex post*.

Action 6 : Élaborer un outil commun.

Une fois les écarts quantifiés, il faudra les hiérarchiser afin de mieux cibler les priorités politiques et éventuellement, de redéfinir les objectifs et/ou les horizons temporels. Les pays pourront ainsi mieux identifier les besoins en termes d'investissements, de manière à tirer le maximum de profit du dividende démographique.

Enfin, il est nécessaire de procéder à une quantification des écarts au fil du temps, conformément à la logique d'évaluation *ex post*. Ce processus de surveillance assurera la visualisation et le suivi du degré de capture du dividende démographique.



ÉTAPE IV

Création de partenariats

Pour mener une politique efficace visant à exploiter le dividende démographique, il est nécessaire d'identifier les partenaires potentiels susceptibles d'apporter leur soutien au gouvernement dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette politique. Les institutions locales, nationales et internationales, les organismes de coopération bilatérale, les organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi que les entreprises du secteur privé ont un rôle à jouer et doivent contribuer à la réalisation du premier dividende démographique. Chaque pays doit procéder à un recensement des partenaires potentiels. L'objectif du présent chapitre est de guider ce travail en proposant une méthodologie d'identification et de coordination des parties prenantes et partenariats.

4.1. Méthodologie d'élaboration de partenariats

Action 1 : Réaliser un inventaire des partenariats existants

La mise en place d'une politique permettant d'atteindre le dividende démographique implique le concours de nombreuses administrations publiques. Certains pays ont commencé à mettre en œuvre des mesures dans le cadre d'une politique de valorisation du dividende démographique et à développer des partenariats destinés à soutenir cette politique. Par conséquent, la première étape pour chaque pays consiste à réaliser un inventaire des partenariats existants. La figure 4.1 présente une liste des ministères et administrations publiques à associer au projet. Au cours d'une deuxième phase, les ministères publics devront être chargés de conduire leur propre inventaire des partenariats.

Action 2 : Identifier les parties prenantes

Il est important d'utiliser la déclaration de politique et la feuille de route pour faciliter l'identification des partenariats à l'appui d'une politique nationale en matière de dividende démographique. Ces documents devront répertorier les priorités et principaux objectifs nationaux sur lesquels se focaliser. En raison du degré de consensus nécessaire pour une politique de valorisation du dividende démographique, la définition des objectifs devra être aussi participative que possible (en particulier avec les parties prenantes susceptibles d'être avantagées ou pénalisées lors de la mise en œuvre de la politique). Les parties prenantes devront être impliquées dès les premières étapes de la définition de la politique de valorisation du dividende démographique, car leur participation permettra de soutenir les actions gouvernementales tout au

long du processus ; elles devront être considérées comme des partenaires et être clairement identifiées dès la phase de définition de la politique.

Action 3 : Adapter les partenariats en fonction des priorités de la feuille de route nationale relative au dividende démographique

L'une des méthodes possibles pour prendre en compte les partenariats possibles consiste à effectuer une identification des partenaires axée sur les processus, l'objectif étant de détecter les différents partenaires aux différentes étapes de ce processus¹³. Après avoir élaboré une déclaration de politique nationale sur la valorisation du dividende démographique, un pays dispose d'une feuille de route fixant les priorités d'action qui, logiquement, désignent les partenaires stratégiques à cibler.

La feuille de route du Kenya montre comment ce pays a décidé d'adapter les partenariats aux quatre piliers d'investissement permettant de tirer parti du dividende démographique. Pour chaque pilier, la feuille de route identifie des activités et partenaires spécifiques. Le tableau 4.1 récapitule les partenaires pour chaque pilier, tels qu'ils figurent dans la feuille de route du Kenya (National Council, Kenya, 2017, chapitre 5, pp 6-24)¹⁴.

Si un pays fonctionne selon une structure de gouvernance décentralisée, il lui incombe d'attribuer les différentes responsabilités aux niveaux appropriés : régional, provincial et municipal. Chaque pays doit adapter cette liste à sa nomenclature nationale, correspondant aux attributions institutionnelles qui lui sont propres et aux partenaires présents sur son territoire.

Certains partenaires stratégiques devant être associés au processus n'ont pas encore été mentionnés, car ils ne jouent pas un rôle relevant d'un secteur particulier. Il est toutefois important d'impliquer ces institutions, car elles sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Il s'agit par exemple du Ministère du budget et des finances, du Ministère de la planification et du cabinet du Premier ministre. Pour ce qui touche au suivi et à l'élargissement des actions gouvernementales en matière de dividende démographique, ces partenaires peuvent comprendre le Ministère de la population, l'institut national de statistique, les universités nationales et les centres de recherche spécialisés dans les questions démographiques.

L'Étape II (action 3) soulignait l'importance de prendre en compte l'équité et l'égalité entre les sexes comme des thèmes transversaux de tous les piliers. Le tableau 4.1 met ce principe en application en désignant le ministère chargé de l'égalité entre les sexes comme l'un des partenaires dans chaque pilier.

Le lien avec l'équité et l'égalité entre les sexes n'est pas apparent dans le tableau 4.2. Cette question transversale a été prise en compte dans le choix des partenaires cités, qui tous font explicitement de l'égalité entre les sexes une composante fondamentale de leurs actions de développement.

13. Cette méthode a été illustrée par Eliya Msiyaphazi Zulu (Ph.D) de l'African Institute for Development Policy lors de l'atelier sur le dividende démographique qui précédait la Conférence internationale sur la planification familiale de 2016. Voir Zulu (2016).

14. Certains noms de ministères ont été modifiés pour rendre le tableau plus générique et adaptable. Par exemple, « Administrations des comtés » fait référence aux autorités locales. Par ailleurs, certains organismes multilatéraux non expressément mentionnés dans la feuille de route du Kenya ont également été ajoutés au tableau 4.1. En revanche, certains autres partenaires non ministériels ou du secteur public et bilatéraux ont été omis. Le tableau 4.2 propose une autre liste de partenaires, afin de compléter l'éventail des entités associées. Chaque pays doit élaborer sa liste nationale en fonction de sa réalité locale et de son plan d'action.

Tableau 4.1

Feuille de route du Kenya pour la création de partenariats autour des quatre piliers du dividende démographique

Pilier I	Pilier II	Pilier III	Pilier IV
Santé et bien-être	Éducation et développement des compétences	Emploi et entrepreneuriat	Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes
Ministère de la Santé	Ministère de l'Éducation	Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Ouest, du Travail et des Services sociaux	Ministère de l'Éducation
Administrations des comtés ou provinces	Ministère du Service public, de la Jeunesse et de l'Égalité entre les sexes	Ministère du Service public, de la Jeunesse et de l'Égalité entre les sexes	Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Ouest, du Travail et des Services sociaux
Bureau national de la statistique	Bureau national de la statistique	Ministère de l'Économie et des finances	Ministère des Affaires étrangères
Ministère de l'Éducation	Ministère des Affaires étrangères	Ministère des Sports et de la Culture	Ministère de la Santé
Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Ouest, du travail et des services sociaux	Ministère de la Communauté d'Afrique de l'Ouest, du Travail et des Services sociaux	Association nationale des fabricants	Ministère de l'Intérieur et de la Coordination du gouvernement national
Ministère de la coordination du gouvernement national			
Ministère du Service public, de la jeunesse et de l'égalité entre les sexes	Conseil national pour la population et le développement	Alliance nationale du secteur privé	Ministère du Service public, de la Jeunesse et de l'Égalité entre les sexes
Conseil national pour la population et le développement	Ministère des Technologies de l'information et de la communication	Ministère des Technologies de l'information et de la communication	Ministère des Sports et de la Culture
Partenaires dans le domaine de la population et du développement	Trésor national	Ministère de l'Éducation	Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
Banque mondiale	Administrations des comtés ou provinces	Administrations des comtés ou provinces	Administrations des comtés ou provinces
UNFPA et organismes des Nations Unies : ONU-Femmes	UNFPA et organismes des Nations Unies : UNICEF, UNESCO, ONU-Femmes	Trésor national	Cabinet juridique de l'État
Fondations internationales	Fondations internationales	Syndicats nationaux	Société civile
Partenaires bilatéraux	Partenaires bilatéraux	Ministère de l'Agriculture	UNFPA et organismes des Nations Unies : PNUD, ONU-Femmes
Société civile		UNFPA et organismes des Nations Unies : PNUD, ONU-Femmes	Partenaires bilatéraux
USAID		Organisation internationale du travail	

Tableau 4.2
Autres partenaires non gouvernementaux

Pilier I	Pilier II	Pilier III	Pilier IV
Santé et bien-être	Éducation et développement des compétences	Emploi et entrepreneuriat	Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes
Organisations de la société civile internationales, régionales, nationales et locales	Organisations de la société civile internationales, régionales, nationales et locales	Organisations de la société civile internationales, régionales, nationales et locales	Organisations de la société civile internationales, régionales, nationales et locales
Membres de la Fédération internationale pour la planification familiale ¹⁵	Plan International	Membres de la Confédération syndicale internationale	Réseau des plates-formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre – REPAOC ¹⁶ et Réseau des plates-formes nationales d'ONG d'Afrique Centrale – REPONGAC ¹⁷
Global Health South	Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	Alliance coopérative internationale – membres des fédérations régionales ou nationales ¹⁸	CIVICUS World Alliance for Citizen Participation
Marie Stopes International ¹⁹	Secteur privé	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest – ROPPA	Le Partenariat Afrique-UE
Pathfinder International ²⁰	Entreprises internationales - Service de la responsabilité sociale de l'entreprise	Autres organisations rurales et agricoles, telles que la PAFO (Organisation panafricaine des agriculteurs)	Membres de l'ICMYO
Secteur privé	Fondation Bill and Melinda Gates	Secteur privé	Secteur privé
GBC Health Coalition	Fondation William and Flora Hewlett – Programme Éducation	Membres de réseaux d'affaires internationaux	Worldwide Initiatives for Grantmaker Support (WINGS)
Fondation Bill and Melinda Gates	Fondation David and Lucile Packard – Programme Advancing Reproductive Health	Membres du RIPESS (Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire)	Services de la responsabilité sociale des entreprises internationales
Fondation William and Flora Hewlett – Programme Global Development and Population		Fondation David and Lucile Packard – Programme Helping Farmers Protect our Planet and Nourish the World	
Fondation David and Lucile Packard – Programme Advancing Reproductive Health		Regroupement d'entreprises nationales	

15. Exemples de membres africains de l'IPPF : Burkina Faso, Association burkinabé pour le bien-être familial ; Côte d'Ivoire, Association ivoirienne pour le bien-être familial ; Mali, Association malienne pour la protection et la promotion de la famille ; Niger, Association nigérienne pour le bien-être familial ; Tchad, Association tchadienne pour le bien-être familial.
16. Exemples de membre du REPAOC : Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales (SPONG – Burkina Faso) ; Fédération des collectifs d'ONG du Mali (FECONG – Mali) ; Réseau des ONG de développement et des associations de défense des droits de l'Homme et de la démocratie (RODADDHD – Niger). Pour plus d'informations sur les autres plateformes nationales d'ONG de développement, reportez-vous au site <http://ifp-fip.org/fr/sections/plataformas/>.
17. Autres membres du REPAOC : Centre d'information et de liaison des ONG (CILONG – Tchad).
18. Quelques membres de l'ICA en Afrique : Fédération des sociétés coopératives d'hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI), Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN-Niya).
19. Marie Stopes est actif dans 16 pays africains, dont le Burkina Faso et le Niger.
20. Pathfinder est actif au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Niger.

Action 4 : Associer les partenaires et parties prenantes au plan d'action national sur la valorisation du dividende démographique

Une analyse des divers partenaires et parties prenantes devrait être menée dans le but de renforcer l'appropriation démocratique de la DPVEDD.

L'implication des bénéficiaires directs des politiques concernées constitue une stratégie de base visant à faciliter l'acceptation et la promotion des actions envisagées. Le processus de définition de la feuille de route du Mali pour le dividende démographique, dans lequel la participation des jeunes était un aspect essentiel, constitue un bon exemple pratique : « Sur le plan national, le forum national "Jeunesse, ODD et Dividende Démographique" (Bamako, décembre 2016) et plusieurs autres sessions de plaidoyer avec les jeunes (Jeunesse du G5, de la diaspora...) ont permis de mettre en avant la nécessité de bénéficier du dividende démographique au Mali²¹ ».

Sur le plan institutionnel, l'attention que les parlementaires portent à la question témoigne de leur vif intérêt ; il est crucial de tirer parti de l'intérêt des décideurs au niveau national.

En juillet 2017, l'Organisation ouest-africaine de la Santé et l'Assemblée nationale du Burkina Faso ont co-organisé une réunion de haut niveau de parlementaires de 17 pays à Ouagadougou, Burkina Faso. Le thème principal de cette réunion était le « financement adéquat et durable de la santé, du dividende démographique et des politiques de population et développement dans l'espace CEDEAO, en Mauritanie et au Tchad²² ». La participation de nombreux autres partenaires montre que l'élaboration des politiques relatives au dividende démographique reçoit un large soutien et illustre l'importance qu'elle revêt pour ces parties prenantes²³.

D'autres conférences ont été organisées pour sensibiliser et débattre de l'implication concrète des parlementaires²⁴. Par exemple, en 2016, le Forum des parlementaires africains sur la population et le développement a publié le document « Parliamentarians 2017 - 2018 Action Plan on The AU Roadmap on Harnessing the Demographic Dividend through Investments in Youth » (Plan d'action 2017-2018 des parlementaires sur la Feuille de route de l'Union Africaine sur tirer pleinement profit du Dividende Démographique en investissant dans la jeunesse), qui identifiait les domaines cibles.

4.2. Autres conseils pour la création de partenariats

Le rôle crucial de coordination des autorités nationales pour la mobilisation de partenaires

La politique visant à atteindre le dividende démographique doit être étroitement alignée sur la politique nationale de développement. Étant donné que les deux exigent une approche multisectorielle, les autorités nationales centrales ont pour rôle de diriger le processus et d'établir des partenariats afin de coordonner les actions des ONG et de l'administration. Elles doivent également s'efforcer de rationaliser les investissements et d'éviter les initiatives faisant double emploi.

L'étude de cas du Kenya (Taddese, Gandolfo et Carano, 2017) donne des indications sur les exigences de ces politiques en matière de mise en œuvre

21. Ministères, Mali, 2016, pp. 3-4.
22. Assemblée nationale, Burkina Faso, 2017.
23. Les partenaires comprenaient la Banque africaine de développement (BAD), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNFPA, l'UNICEF, la Division de statistique des Nations Unies et la Banque mondiale.
24. Pour citer deux conférences : à la « Conférence internationale des Réseaux de parlementaires en population et développement qui s'est tenue à Dakar, Sénégal en novembre 2016, les parlementaires africains se sont engagés à soutenir la mise en œuvre des quatre piliers de la feuille de route de l'Union africaine ». En janvier 2017, à Addis-Abeba, Éthiopie : « Mme Marie-Rose Nguini Effa, présidente du FPA (Forum des parlementaires africains sur la population et le développement) a réitéré l'engagement de cet organe à se faire le champion de la cause du dividende démographique aux niveaux national et régional, et a remercié les diverses organisations qui le soutiennent dans ce domaine ». (IPPF, 2017).

et d'association de partenaires. Entre autres enseignements, l'expérience du Kenya montre que des informations fondées sur des données factuelles ne suffisent pas à mobiliser le soutien des décideurs et législateurs en faveur du dividende démographique. De plus, les relations informelles entre les différents acteurs ne se sont pas avérées efficaces pour les pousser à agir en faveur du programme de valorisation du dividende démographique. En revanche, une collaboration et des partenariats structurés entre les producteurs de données probantes et les responsables politiques ont contribué efficacement à produire des engagements à long terme et multidimensionnels en faveur du programme du dividende démographique. La conclusion de l'étude fait ressortir trois directives majeures pour la coordination de la politique de dividende démographique : « Une [forte] collaboration entre les décideurs et les producteurs de données probantes est nécessaire pour proposer un programme d'action ; les travaux de recherche doivent s'aligner sur les priorités des responsables politiques ; enfin, des opportunités d'échange structuré de connaissances contribueraient à attirer l'attention sur les questions de politique ».

Cette expérience a démontré que l'efficacité de la mise en œuvre du programme de dividende démographique dépend du rôle d'une entité formelle chargée d'animer et de coordonner les efforts.

Outre le volet coordination, les gouvernements ont vocation à montrer la voie et à clarifier la marche à suivre pour atteindre un dividende démographique. Les politiques visant à atteindre le dividende démographique ne seront efficaces que si le gouvernement s'efforce également de créer toutes les conditions favorables, par exemple en accélérant la transition démographique, en améliorant les taux de scolarisation (notamment des filles), en multipliant les opportunités d'emploi et en promulguant des lois. Cela signifie qu'il faut associer les institutions législatives au processus de valorisation du dividende démographique.

Après avoir procédé à l'analyse du pays, le gouvernement doit décider de la priorité numéro un sur laquelle axer la politique nationale afin d'atteindre le dividende démographique dans un délai donné²⁵. Par ailleurs, étant donné qu'une politique de valorisation du dividende démographique intervient généralement alors que d'autres politiques nationales de développement sont déjà en place (notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie), il incombe au gouvernement de réorganiser les politiques en cours en fonction de cette priorité et de la politique du dividende démographique en général.

À cause de la grande diversité des parties prenantes et partenaires impliqués, il est impératif de confier l'organisation et la coordination à une entité fiable. L'organe choisi devra bénéficier du plein soutien de la présidence et du gouvernement afin de disposer de la légitimité politique nécessaire pour jouer son rôle. Cette légitimité devra également être renforcée par la méthodologie utilisée pour faire travailler tous les partenaires dans la même direction.

25. Selon Canning et al. (2015), « la valorisation du dividende démographique exige des politiques qui accélèrent la transition vers des cohortes plus réduites et permettent à ces cohortes d'être productives. Le nombre de politiques et leur hiérarchisation devront être affinés pour chaque pays, selon sa situation en matière de transition et son environnement économique ».

4.3. Conclusion

Étapes opérationnelles pour l'élaboration de partenariats autour de la DPVEDD

Action 1 : Réaliser un inventaire des partenariats basé sur les partenariats existants ou en cours dans les secteurs prioritaires couverts par la DPVEDD.

Action 2 : Identifier les parties prenantes et leur capacité à participer et à collaborer à la mise en œuvre de la DPVEDD.

Action 3 : Adapter les partenariats en fonction des priorités de la feuille de route nationale relative au dividende démographique.

Action 4 : Associer de façon coordonnée les partenaires et parties prenantes au plan d'action national sur la valorisation du dividende démographique.

Étant donné que la valorisation d'un dividende démographique nécessite une politique soutenue sur plusieurs décennies, le processus exige des directives techniques pour définir la politique et suivre son avancement, une solide coordination institutionnelle pour la mettre en œuvre et l'implication des parties prenantes et partenaires. Les institutions locales, nationales et internationales, les organismes de coopération bilatérale, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé et les universités doivent être encouragés à contribuer. Chaque pays doit procéder à son propre inventaire des partenaires potentiels, en fonction des priorités identifiées dans la feuille de route nationale pour tirer parti du dividende démographique. Outre les piliers de l'UA, il est essentiel de prêter attention à la transformation culturelle et à l'égalité entre les sexes. Les gouvernements doivent rassembler toutes les forces (tant des secteurs public et privé que de la société civile) afin de garantir la mise en œuvre des politiques et la promotion du changement à long terme.



CAMPAGNE DES JEUNES AMBASSADEURS POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

LES 3 ZÉROS

14 DÉCEMBRE CENTRE DES



TCHAD

CAMPAGNE DES JEUNES AMBASSADEURS POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

CAMPAGNE DES JEUNES AMBASSADEURS POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT



ÉTAPE V

Théorie du changement

L'élaboration d'une théorie du changement est au cœur de ce processus en neuf étapes ; elle s'appuie sur les quatre premières et pose les bases des quatre dernières.

5.1. Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?

La théorie du changement est un outil essentiel à la disposition de toutes les parties prenantes concernées par la formalisation des effets attendus, des réalisations, des interventions et des hypothèses de départ. Elle est particulièrement adaptée dans le contexte du dividende démographique, car elle illustre les voies à suivre sous l'angle de la contribution plutôt que de la stricte attribution.

Fondamentalement, une théorie du changement décrit la logique d'une initiative ou d'un programme. Elle définit des objectifs à long terme puis procède à rebours, des effets à long terme aux interventions à court terme, afin d'identifier les changements nécessaires en amont (également appelés conditions préalables). Une théorie du changement est une représentation graphique des changements par des liens de causalité entre les réalisations, montrant chacune d'entre elles dans sa relation logique aux autres (Taplin, Clark, Collins et Colby, 2013).

Les interventions représentent des activités et produits de toutes sortes et sont reliées à la chaîne des réalisations afin d'illustrer les conditions que les parties prenantes jugent nécessaires pour parvenir aux réalisations souhaitées. La théorie du changement fournit un outil opérationnel servant à tester des hypothèses quant aux interventions qui produiront les réalisations attendues. Elle permet également de définir les indicateurs mesurables de réussite qui encadreront le suivi et l'évaluation.

L'élaboration d'une théorie du changement comporte deux volets : processus et produit. Le processus d'élaboration de la théorie, majoritairement participatif, implique parties prenantes et experts. Le produit de ce processus est un document présentant le modèle de changement qui démontre comment et pourquoi un objectif sera atteint. Dans le contexte du développement, une théorie du changement se distingue de l'approche programmatique traditionnelle dans la mesure où elle n'utilise pas le modèle de causalité dit « de sorte que ». La nature attributive du concept « de sorte que » limite la possibilité que plusieurs interventions contribuent à un seul produit. En revanche, une approche de la théorie du changement appliquée à rebours permet d'identifier plus aisément toutes les conditions préalables nécessaires pour produire un changement.

En pratique, une théorie du changement se décline en quatre types principaux, plus ou moins larges et profonds. Par exemple, une théorie large et superficielle considérera un large éventail de réalisations sans trop approfondir les produits et interventions, tandis qu'une théorie étroite et profonde explorera en détail les chaînes de réalisations. Le type de théorie du changement requis pour un thème particulier dépend du public visé, de sa portée et de son objectif. Dans des cadres d'orientation à grande échelle (tels que le Plan stratégique 2014-2017 de l'UNFPA), le nombre de niveaux est généralement limité à trois : l'objectif global, les principaux éléments requis pour atteindre cet objectif global ou ces réalisations, et les produits ou objectifs à court et moyen terme sur lesquels l'organisation peut avoir à rendre des comptes.

Les pages qui suivent décrivent une représentation étroite et superficielle d'une possible théorie du changement appliquée au dividende démographique ; ce modèle peut être utilisé à des fins de plaidoyer pour expliquer les principes généraux de la théorie aux responsables politiques.

Outre les différents niveaux de réalisations qu'il convient de produire pour atteindre l'objectif global, une théorie du changement entièrement structurée doit également spécifier sept éléments :

1. Les **raisonnements** qui expliquent les raisons pour lesquelles on escompte que les réalisations obtenues à un niveau produiront les résultats attendus au niveau suivant. Par exemple, dans le cas du dividende démographique, pourquoi peut-on légitimement s'attendre à ce que l'augmentation des niveaux d'éducation des filles conduise à faire baisser plus rapidement le taux de fécondité ou à reculer l'âge du mariage ?²⁶ Du raisonnement découleront l'intervention et l'hypothèse.
2. Les **interventions** spécifiques qui seront nécessaires pour garantir que le niveau suivant de la chaîne de réalisations sera atteint. Par exemple, les interventions possibles pour améliorer les niveaux d'éducation des filles consistent à augmenter la durée minimale de la scolarisation obligatoire ou à militer auprès des familles de façon à accroître les taux de scolarisation des filles.
3. Les **acteurs** chargés de mener à bien les interventions (dans le cas cité en exemple, le Ministère de l'éducation).
4. Les **indicateurs** nécessaires pour vérifier si le résultat attendu a bien été obtenu. Dans l'exemple portant sur l'éducation, il serait pertinent de mesurer à la fois l'augmentation de la scolarisation des filles aux âges appropriés et son incidence sur les taux de fécondité des jeunes filles.
5. Les **hypothèses clés** qui doivent être posées pour que l'effet recherché se produise. Par exemple, dans une situation où la plupart des filles ne vont pas du tout à l'école, repousser l'âge minimal légal auquel elles ont le droit de quitter le système éducatif ne serait probablement que peu efficace ; il existerait une meilleure stratégie qui consisterait à militer d'abord pour que plus de filles fréquentent l'école. Cela illustre également l'imbrication étroite entre hypothèses, interventions et raisonnements.

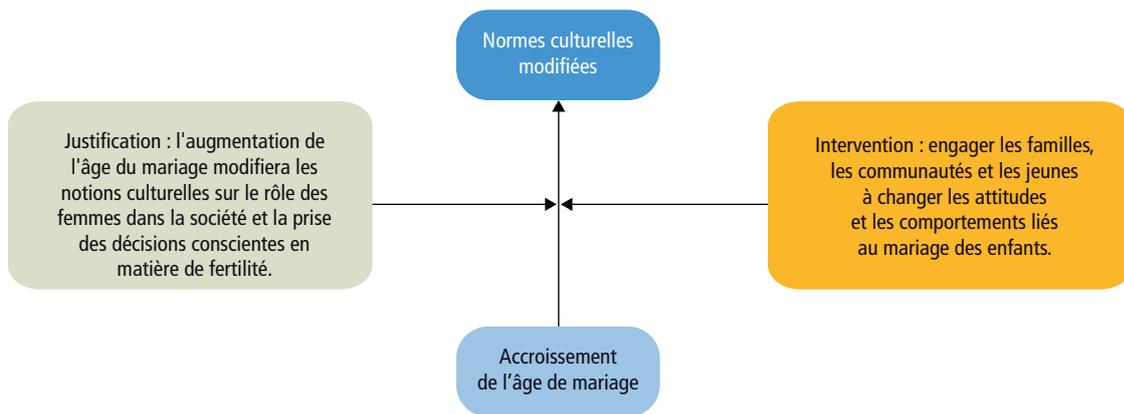
26. Bien que les résultats exacts puissent varier d'un pays à l'autre, il est généralement admis dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest et centrale que prolonger de deux ans l'éducation des filles entraîne un report d'un an de l'âge du mariage. Canning et al. (2013) constatent que lorsque la scolarisation d'une femme augmente d'un an, sa descendance finale baisse de 0,1 enfant, tandis que l'augmentation d'un an de la durée de scolarité moyenne dans le pays diminue la descendance finale moyenne d'environ 0,3 enfant.

6. Les **risques et obstacles** pouvant être rencontrés au cours du processus. Par exemple, dans les situations où les jeunes filles assurent de nombreuses tâches essentielles dans l'économie du ménage, il se peut que les parents résistent à toute obligation de les scolariser plus longtemps.
7. Le **texte explicatif** qui résume la théorie du changement, explique la logique globale en mettant les principales hypothèses en perspective et démontre le fonctionnement escompté de l'initiative. Le texte explicatif va de pair avec la visualisation graphique.

La figure 5.1, basée sur une théorie détaillée du changement appliquée au dividende démographique, montre comment ajouter des raisonnements et des interventions à une chaîne de réalisations : un raisonnement apparaît en gris, une intervention en jaune et les réalisations en bleu. Les interventions et raisonnements sont reliés aux connecteurs (flèches).

Figure 5.1

Exemple de théorie du changement pour tirer parti du dividende démographique, montrant comment ajouter des raisonnements et interventions aux réalisations



5.2. Comment élaborer une théorie du changement pour le dividende démographique ?

Action 1 : Définir les secteurs devant participer à la formulation de la théorie du changement et mettre en place un mode opératoire pour le processus de consultation

Un processus aussi complexe que celui du dividende démographique exige une approche participative, globale et coordonnée de la part de parties prenantes très diverses. Bien que présentant ci-dessous les composantes de base d'une théorie superficielle du changement, cette partie n'a pas pour objet d'élaborer une théorie complète (avec des réalisations à tous les niveaux) qui permette de tirer parti du dividende démographique, et ce pour plusieurs raisons. La formulation d'une théorie du changement est un processus participatif dans lequel les acteurs, les parties prenantes et les partenaires concernés doivent être impliqués (dans le but de susciter une appropriation au niveau national). De plus, si les couches supérieures de la théorie du changement applicable

au dividende démographique sont relativement universelles, les niveaux inférieurs et, *a fortiori*, les interventions et actions, peuvent être propres à chaque pays. En particulier, l'attribution de responsabilités (par exemple, l'identification des acteurs) est susceptible de varier selon la structure institutionnelle de chaque pays, notamment le degré d'organisation de la société civile et ses capacités à contribuer à certaines réalisations de la chaîne. De même, le cadre des indicateurs peut varier en fonction des données disponibles dans le pays. La documentation théorique peut recommander des interventions controversées dans le contexte politique local, en particulier celles qui se rapportent à des réformes visant à rendre l'économie plus ouverte et concurrentielle. Enfin, plusieurs des principales réalisations qui composent la théorie du changement en matière de dividende démographique ne relèvent pas du mandat de l'UNFPA et exigent forcément la participation d'autres acteurs.

Cette section contient plutôt des directives sur la démarche à adopter pour élaborer une théorie du changement en utilisant les niveaux les plus élevés de la chaîne de résultats. En outre, elle illustre cette démarche par une réalisation (des services élargis de planification familiale complète) qui est étroitement liée au mandat de l'UNFPA.

Les conditions préalables suivantes sont généralement considérées comme essentielles pour chacune des principales réalisations :

Accélération du dividende démographique :

- réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles ;
- augmentation de l'éducation des femmes ;
- amélioration de l'équité entre les sexes ;
- évolution des normes sociales relatives à la fécondité ;
- réduction du mariage des enfants ;
- programmes élargis de planification familiale complète.

Valorisation du dividende démographique :

- amélioration de l'éducation et du capital humain ;
- hausse des investissements étrangers directs ;
- hausse de l'épargne et de l'investissement intérieurs ;
- amélioration de l'environnement économique afin d'accroître la demande de main-d'œuvre ;
- réduction des barrières commerciales ;
- augmentation de l'emploi des femmes hors du foyer.

Cette liste s'inspire des travaux de plusieurs auteurs²⁷ ayant étudié le dividende démographique dans de nombreux pays.

Le tableau 5.1 détaille et hiérarchise les principales politiques et interventions en fonction du stade de la transition démographique, sur la base du pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans.

27. Bloom, Canning et Sevilla, 2003 ; Canning, Raja et Yazbeck, 2015 ; Guengant, 2011 ; Mehrotra, 2015.

Tableau 5.1

Priorités d'action pour le dividende démographique en fonction du stade de la transition démographique dans chaque pays

Mortalité des adultes	Élevée	Pas de changement	En baisse	En hausse
Pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans	~ 45 %	~ 40 %	~ 35 %	~ 25 %
Politiques sectorielles prioritaires	Économie			
	Soutenir l'économie de subsistance, les petites exploitations agricoles	Promouvoir le libre-échange Stabiliser les marchés financiers pour attirer les investisseurs Lutter contre la corruption Investir dans les infrastructures	Promouvoir le libre-échange Promouvoir l'épargne des ménages Diversifier le commerce par produit et par destination Investir dans les infrastructures	Mettre l'accent sur une croissance économique tirée par les technologies à forte valeur ajoutée Promouvoir l'épargne
	Main-d'œuvre	Créer des emplois productifs Promouvoir la flexibilité de l'emploi Promouvoir des pratiques d'embauche respectueuses de l'égalité entre les sexes	Créer des emplois productifs (plus rapidement) Favoriser la création d'emplois dans des secteurs à forte valeur ajoutée Soutenir le développement de l'entrepreneuriat indigène	Allonger la durée d'activité Investir dans des programmes favorisant l'emploi de populations plus âgées
	Santé	Étendre/améliorer la santé procréative et la sensibilisation à la planification familiale pour réduire la fécondité Répondre aux besoins en contraception Encourager à repousser l'âge du mariage Investir dans la santé infantile	Investir dans la SMI les économies découlant de la baisse du nombre de personnes à charge Répondre aux besoins en contraception	Promouvoir la santé de la population active Favoriser les avancées en matière de contraception et de SMI
	Éducation	Favoriser l'augmentation des taux de scolarisation et d'instruction Cibler l'éducation des filles et des femmes Promouvoir la formation professionnelle	Améliorer la qualité de l'éducation et assurer l'adéquation entre l'offre et la demande Investir dans l'enseignement supérieur les économies découlant de la baisse du nombre de personnes à charge Mettre l'accent sur une croissance économique tirée par les technologies à forte valeur ajoutée Promouvoir l'épargne	Investir dans l'éducation des adultes et la reconversion professionnelle Orienter l'offre éducative vers les compétences nécessaires dans le secteur technologique
Type de DD	Aucun	Aucun	DD1	DD1

Source : ECA, 2013, tableau 1.

La théorie superficielle du changement présentée à la figure 5.2 reprend ces éléments en les décomposant et en les réorganisant. Par ailleurs, la figure 5.2 prend en compte les autres éléments majeurs suivants :

- les quatre piliers thématiques définis dans la Feuille de route de l'UA intitulée *Tirer pleinement profit du dividende démographique* (santé et bien-être ; éducation et développement des compétences ; emploi et entrepreneuriat ; droit, gouvernance et autonomisation des jeunes) ;
- les cinq « rouages thématiques » du dividende démographique, suggérés par le Population Reference Bureau (planification familiale ; éducation ; santé ; réformes économiques et création d'emplois ; gouvernance) ;
- les cinq domaines d'interventions et de politiques recommandés par l'African Institute for Development Policy (AFIDEP) : accélérer la réduction de la fécondité pour ouvrir la fenêtre d'opportunité ; améliorer l'état de santé de la population générale et active ; accélérer les réformes en matière d'éducation pour créer une main-d'œuvre qualifiée et innovante ; renforcer la productivité économique et la création d'emplois ; améliorer la gouvernance et la responsabilité²⁸.

Les quatre piliers thématiques de la Feuille de route de l'UA étant nécessaires (mais pas suffisants) pour engranger les bénéfices du dividende démographique, la figure 5.2 présente six domaines de résultats principaux (allant au-delà des quatre piliers de la feuille de route de l'UE ou des cinq rouages thématiques proposés par le Population Reference Bureau).

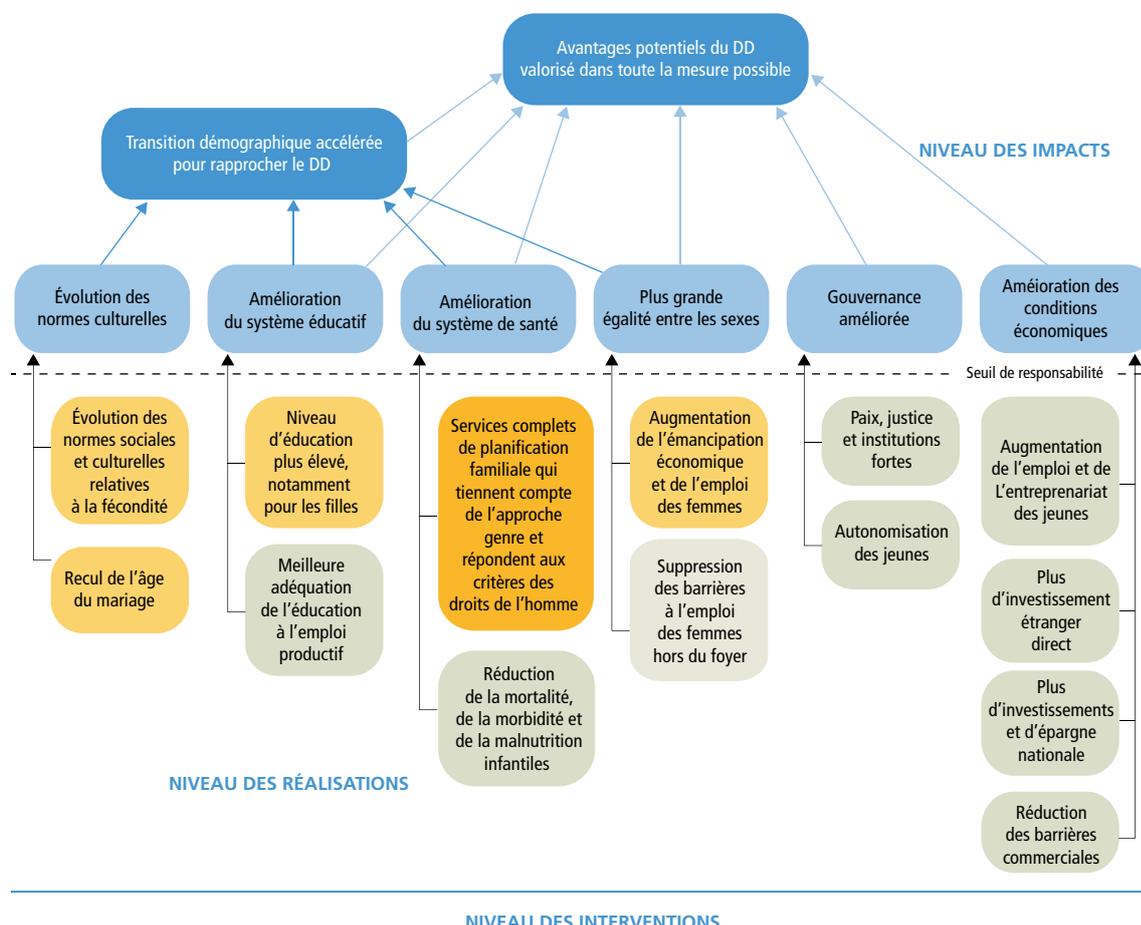
Les flèches rouges de la figure 5.2 représentent les contributions des domaines de réalisations à l'objectif d'accélération de la transition démographique ; les flèches bleues représentent les contributions de ces domaines et de l'objectif d'accélération de la transition démographique à l'objectif de concrétisation des bénéfices potentiels du dividende démographique. À ce stade, les encadrés de la figure se rapportent aux réalisations et non aux interventions. En effet, les éléments qui composent le diagramme sont soit des définitions, soit des relations causales attendues d'un point de vue théorique. Par exemple, l'encadré relatif à l'« évolution des normes culturelles » contient deux réalisations de conditions préalables qui, combinées aux trois autres réalisations principales de même niveau, concourent aux deux objectifs principaux (au niveau des impacts).

Les interventions, situées aux niveaux inférieurs, doivent préciser de quelle manière chacun des éléments sera réalisé. La figure 5.2 présente également un seuil de responsabilité, représenté par des pointillés, qui indique la limite de responsabilité de l'initiative.

28. Les intitulés exacts et les recommandations spécifiques sous chaque intitulé varient légèrement selon les rapports des pays élaborés dans le cadre du projet de l'AFIDEP.

Figure 5.2

Ébauche de théorie du changement pour le dividende démographique



Toutes ces réalisations, et les interventions qui les rendent possibles, doivent être développées en tenant compte du contexte humanitaire de la région. Ce dernier se caractérise par des vulnérabilités particulières auxquelles il faut continuer de faire face au moyen des cinq piliers du cadre d'intervention humanitaire dans la région :

1. Apporter aux populations concernées une aide vitale en matière de sexualité et de procréation par la mise en œuvre du Dispositif minimum d'urgence.
2. Améliorer les conditions relatives à la problématique hommes-femmes, notamment la prévention et la lutte multisectorielle contre la violence sexiste en temps de crise, y compris la direction et la coordination du sous-groupe de la violence sexiste.
3. Soutenir l'élaboration de systèmes cohérents de gestion des données et des connaissances pour la prise de décisions dans des situations de préparation, de réaction et d'après crise.
4. Améliorer la préparation aux catastrophes en l'incluant dans les programmes des pays.
5. Renforcer la résilience des populations vulnérables en aménageant la transition entre les interventions d'aide humanitaire et de développement.

5.3. Exemples de théories partielles du changement pour les différents volets du dividende démographique

Action 2 : Analyser le cadre élargi de la théorie du changement et déterminer les particularités locales à prendre en compte dans sa reformulation ou son élaboration future

Jusqu'à présent, aucun pays n'a élaboré pour le dividende démographique une théorie du changement exhaustive et reconnue qui tienne compte de toutes les réalisations intermédiaires évoquées ci-dessus. Mais des théories partielles ont été énoncées pour certaines des chaînes présentées à la figure 5.2. Par exemple, l'UNICEF a développé une théorie détaillée pour l'objectif de réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles. Un partenariat mondial de 900 organisations non gouvernementales dans 95 pays, appelé « Filles, pas épouses », a développé une théorie détaillée partielle du changement pour reculer l'âge du mariage et réduire le mariage des enfants. Cette théorie partielle comprend un large cadre d'indicateurs²⁹.

29. Voir le site Web de Filles, Pas Épouses. <https://www.fillespasepouses.org/wp-content/uploads/2016/09/Theorie-du-Changement-sur-le-Mariage-des-Enfants-Filles-Pas-Epouses.pdf>.

Figure 5.3

Exemple illustrant la réalisation axée sur des services élargis de planification familiale complète



Ces lignes d'action doivent encore être développées et ramenées au niveau d'interventions effectives. La figure 5.3 constitue un exemple qui illustre une théorie du changement plus détaillée pour des services élargis de planification familiale complète. Elle repose sur un ensemble bien connu de produits et d'interventions clés développé par l'UNFPA dans *Choices not Chance, UNFPA Family Planning Strategy 2012-2020* (UNFPA, 2013). Dans d'autres cas, tels que les lignes d'action stratégiques citées ci-dessus, la théorie du changement est moins bien définie et devra être formulée au cours du processus participatif entrepris par les pays.

Il convient de noter également qu'il existe plusieurs façons de définir les stratégies. Par exemple, les sept composantes stratégiques du Partenariat de Ouagadougou (voir Étape VII) sont les suivantes :

1. Donner la priorité à l'autorité et à l'engagement des gouvernements des États.
2. Harmoniser les investissements des donateurs et les ressources dans la région.
3. Utiliser les données pour le suivi de l'avancement et la prise de décisions.
4. Mobiliser les chefs religieux.
5. Promouvoir des porte-paroles chez les jeunes.
6. Stimuler la communauté de la planification familiale et tirer parti d'initiatives globales telles que Family Planning 2020 (PF2020).
7. Favoriser les débats entre Africains de l'Ouest.

Si certains de ces points (par exemple, le 3) correspondent directement au schéma de la figure 5.3, d'autres (par exemple, les points 4 et 5) relèvent d'autres résultats présentés à la figure 5.2.

Action 3 : Développer le cadre de résultats de niveau inférieur pour la théorie du changement, en incluant les interventions possibles et les acteurs responsables

Tout comme les actions, les acteurs chargés de mettre en œuvre les interventions doivent être identifiés de manière explicite (voir la section IV sur l'élaboration de partenariats).

Action 4 : Déterminer le flux logique entre les réalisations à tous les niveaux

Contrairement à l'exemple de la figure 5.1, les interventions ajoutées à la figure 5.3 forment une couche distincte, au lieu d'être présentées comme des modificateurs de chaque relation stipulée. Cette solution est souvent la meilleure lorsque les interventions sont nombreuses, car l'autre présentation risque de devenir très surchargée et donc source de confusion.

Les raisonnements qui expliquent les raisons pour lesquelles on escompte que les réalisations obtenues à un niveau produiront les résultats attendus au niveau suivant doivent être indiquées. Par exemple, qu'est-ce qui permet de supposer qu'encourager les parties prenantes nationales à participer au développement de programmes et de politiques aboutira au final à des services élargis de planification familiale complète du type proposé ?

Action 5 : Développer le cadre d'indicateurs et identifier les hypothèses et risques possibles à tous les niveaux

Les éléments suivants devraient également être ajoutés à la figure 5.3 :

- Les indicateurs nécessaires pour vérifier si le résultat attendu a bien été obtenu. Dans l'exemple précédent, il serait pertinent d'évaluer d'une façon ou d'une autre la participation des parties prenantes et l'existence d'un environnement propice.
- Les hypothèses clés qui doivent être posées pour que l'effet recherché se réalise. Par exemple, le renforcement de la paix et de la sécurité ; un environnement politique favorable et la mobilisation totale de la société civile ; la disponibilité de ressources humaines et financières et la poursuite de l'aide des donateurs ; un cadre législatif conforme à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 ; et une même compréhension des normes en matière de droits de l'homme pour la fourniture de services de planification familiale de qualité.
- Les risques et obstacles pouvant être rencontrés au cours du processus. Par exemple, une instabilité sociale, des conflits ou une crise financière peuvent survenir. Les barrières socioculturelles et juridiques peuvent augmenter, tout comme la fréquence de renouvellement des ressources humaines dans le pays. L'appropriation des programmes par les États peut diminuer. Des programmes verticaux et non coordonnés entre partenaires de développement peuvent devenir plus courants. Les infrastructures peuvent se détériorer, influant sur la fourniture du service, notamment sur les délais d'approvisionnement.
- Le texte explicatif qui résume la théorie du changement et explique la logique globale.

5.4. Conclusion**Étapes opérationnelles pour la définition de la théorie du changement**

Action 1 : Définir les secteurs devant participer à la formulation de la théorie du changement et mettre en place un mode opératoire pour le processus de consultation.

Action 2 : Analyser le cadre élargi de la théorie du changement présentée à cette étape et déterminer les particularités locales à prendre en compte dans sa reformulation ou son élaboration future.

Action 3 : Développer le cadre de résultats de niveau inférieur de la théorie du changement, en incluant les interventions possibles et les acteurs responsables ;

Action 4 : Déterminer le flux logique entre les résultats à tous les niveaux.

Action 5 : Développer le cadre d'indicateurs et identifier les hypothèses et risques possibles à tous les niveaux.

Jusqu'à présent, aucun pays n'a élaboré pour le dividende démographique une théorie du changement exhaustive et reconnue au niveau national qui tienne compte de toutes les réalisations pertinentes intermédiaires. Il s'agit d'un processus participatif complexe qui exige une approche globale et coordonnée de la part de parties prenantes très diverses, issues de différents domaines d'activité, notamment aux niveaux inférieurs de la hiérarchie des réalisations, où des interventions spécifiques doivent être envisagées. La structure de la théorie du changement ne devrait guère différer entre les pays au niveau le plus élevé des impacts et aux niveaux supérieurs des réalisations. C'est pourquoi cette présentation s'est limitée à une théorie « superficielle » du changement, comportant les impacts et un seul niveau de réalisations.

D'après les principaux éléments évoqués dans la documentation, les quatre piliers thématiques définis dans la Feuille de route de l'UA intitulée Tիրer pleinement profit du dividende démographique, ainsi que les cinq rouages thématiques du Population Reference Bureau, les réalisations de haut niveau suivantes sont proposées :

- évolution des normes sociales et culturelles relatives à la fécondité ;
- recul de l'âge du mariage ;
- augmentation des niveaux d'éducation, en particulier chez les filles ;
- meilleure adéquation de l'éducation à l'emploi productif ;
- services complets et élargis de planification familiale qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et répondent aux normes de qualité et d'accès des droits de l'homme ;
- réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles ;
- augmentation de l'autonomisation économique et de l'emploi des femmes ;
- élimination des obstacles qui limitent la possibilité des femmes de travailler hors du foyer ;
- paix, justice et institutions fortes ;
- autonomisation des jeunes ;
- augmentation de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- davantage d'investissements étrangers directs ;
- augmentation des investissements et de l'épargne nationale ;
- réduction des barrières commerciales.

Une seule de ces réalisations de haut niveau fait l'objet d'un approfondissement dans ce Guide de programmation ; elle est utilisée à titre d'exemple pour illustrer les directives programmatiques existantes (les services étendus et complets de planification familiale qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et répondent aux normes de qualité et d'accès en matière de droits de l'homme).



**SIGNES DE DANGER
CHEZ LA FEMME ENCEINTE**

Lorsque vous sentez ces signes, faites- vous consulter
rapidement dans un centre de santé



Trouble de la vue



Violents
maux de ventre



Soinement



Violents maux de tête



Fortes fièvre



Respiration difficile

Les signes de danger sont : Saignements, vertiges, fièvre



ÉTAPE VI

Planification de la mise en œuvre

L'étape précédente traitait de la réflexion stratégique qui sous-tend le choix d'un enchaînement d'interventions dans le but d'orienter les décideurs sur la voie de la réalisation et de la valorisation du dividende démographique. L'étape VI aborde des thèmes plus pratiques relatifs à la mise en œuvre des actions proposées sous l'angle de la structure et de la formulation des politiques qui en découlent. Il s'agit de passer d'un plan d'action générique à un plan de mise en œuvre spécifique, dont la formulation répond à un certain nombre de questions.

6.1. Cadre d'action

Action 1 : Définir les priorités

La théorie du changement apporte des indications sur les différents niveaux de réalisations à accomplir pour atteindre un objectif final. Elle fournit également le raisonnement selon lequel une réalisation devrait en induire une autre, ainsi que les indicateurs à utiliser pour vérifier l'obtention des résultats attendus. L'accès à la planification familiale doit être étendu, les normes culturelles relatives à la fécondité modifiées et l'âge du mariage retardé — mais dans quel ordre ? La théorie du changement donne une première approximation de l'ordre d'exécution, car (en général) les réalisations situées à un niveau supérieur de la théorie dépendent de l'obtention préalable des réalisations de niveau inférieur.

Cependant, il existe des considérations relatives à l'urgence de certaines interventions, telles que la possibilité de les exécuter rapidement et d'autres facteurs. Ces considérations sont le plus souvent propres aux pays. Dans les pays où les besoins en contraception sont largement insatisfaits, tels que la Côte d'Ivoire et la Mauritanie, l'extension de l'accès à la planification familiale peut constituer une haute priorité. En revanche, ce n'est pas le cas au Niger, où les besoins non satisfaits ne représentent qu'environ 15 pour cent. Au Niger et au Tchad, le point d'entrée serait plutôt l'évolution des normes culturelles sur le mariage des enfants, étant donné que l'âge médian du premier mariage dans ces pays est extrêmement bas. Une bonne analyse des lacunes pourra fournir des indications pour l'établissement de priorités entre les différents objectifs de la politique (voir l'étape III).

En effet, de nombreux critères peuvent entrer en ligne de compte sur la question de la définition des priorités. Dans ce contexte, il est souvent difficile de ne pas confondre urgence et importance. Un gouvernement pourrait consacrer toutes ses ressources à la santé infantile, en luttant contre les épidémies et

en investissant dans la thérapie de réhydratation orale, sans jamais s'attaquer au défi plus important à long terme qui consiste à résoudre les problèmes sous-jacents de santé publique à l'origine de tous ces maux. Pour opérer les distinctions nécessaires, les planificateurs utilisent un instrument heuristique appelé « matrice importance-urgence » qui indique comment réagir à chaque situation possible classée selon son degré d'importance ou d'urgence.

Il est particulièrement important de concilier les besoins d'aide d'urgence avec les objectifs de développement à long terme dans les pays du SWEDD, où des crises humanitaires exigent souvent une attention prioritaire. La difficulté à cet égard consiste à améliorer la résilience des populations vulnérables en jetant des passerelles entre les interventions humanitaires et de développement (le cinquième pilier du cadre d'intervention humanitaire de l'UNFPA pour la région).

La demande effective constitue l'un des critères possibles, à condition que les responsables politiques aient une idée précise de la proportion des ressources qu'ils doivent consacrer d'une part aux problèmes urgents et d'autre part aux questions importantes de politique à long terme. Pour commencer à rechercher un consensus, il est préférable de choisir un élément central du dividende démographique que la majeure partie de la population considère déjà comme une priorité, soit parce que ses résultats lui sont directement bénéfiques, soit parce qu'il est perçu politiquement comme « ce qui est juste ». Les besoins non satisfaits en matière de contraception sont, par exemple, bien plus élevés en Côte d'Ivoire qu'au Niger, c'est-à-dire que les femmes de Côte d'Ivoire souhaitent accéder à la contraception, mais qu'elles ne le peuvent pas en pratique. L'emploi des jeunes est également un problème sur lequel il est facile de dégager un consensus politique, même parmi ceux qui ne sont pas directement concernés.

Le nombre de liens ascendants et descendants que présente une mesure politique constitue un autre critère important. Idéalement, il serait judicieux d'accorder la priorité aux mesures comportant de nombreux liens ascendants et peu de liens descendants (c'est-à-dire des mesures qui se traduisent par diverses réalisations souhaitables sans que trop de conditions soient réunies au préalable). Il est préférable de se concentrer sur un ou quelques éléments qui deviendront les points d'entrée ou la charnière sur laquelle s'articuleront tous les autres éléments concourant à la réalisation du dividende démographique.

La rentabilité est une autre considération majeure ; la priorité est généralement accordée aux mesures politiques présentant de faibles coûts par rapport à leurs bénéfices potentiels (les « fruits faciles à cueillir »). Par exemple, investir dans des unités mobiles de planification familiale dans les zones rurales isolées pourrait être plus efficace que d'installer un dispensaire permanent dans chaque village.

Toutefois, la fixation de priorités sur la seule base de la rentabilité n'est pas sans danger. Un programme de lutte contre la pauvreté visant à accroître les revenus des familles situées juste en dessous du seuil de pauvreté de sorte qu'elles ne soient plus comptabilisées comme pauvres peut être une stratégie à moindre frais pour diminuer les statistiques de la pauvreté, mais ne contribue guère à éliminer les causes profondes du problème.

Enfin, dans le cas où plusieurs mesures politiques sont considérées comme prioritaires, se pose la question de la cohérence. Les mesures doivent être élaborées de façon à se renforcer mutuellement, plutôt que de diviser l'attention des exécutants ou d'entraîner des lignes d'action potentiellement contradictoires. Par exemple, il est généralement admis que l'offre de formation professionnelle doit être renforcée auprès des jeunes africains. Il est également nécessaire d'améliorer le taux de scolarisation des filles (quel que soit le type d'éducation choisi). Les tentatives d'avancée sur les deux fronts peuvent se traduire par des conflits résultant d'une tendance à orienter plus que de raison les filles vers la formation professionnelle.

Action 2 : Renforcer les capacités techniques d'exécution

L'action clé n° 39 de la Feuille de route de l'UA intitulée *Tirer pleinement profit du dividende démographique* invite les pays à « renforcer les capacités des autorités de planification et des services de planification sectorielle et locale afin d'intégrer les priorités du dividende démographique dans les plans et projets de développement sectoriel, local et national sur la base des données probantes analytiques ». Plusieurs plans nationaux de développement des pays du SWEDD font état de leur faible capacité d'analyse technique des coûts et bénéfices de certains projets de développement. C'est sans doute également le cas pour les projets dans le domaine démographique. Pour faire face à ce problème, certains pays de la région ont introduit des outils rigoureux de gestion de programme dans leurs plans nationaux de développement (par exemple, le Mali a introduit une gestion fondée sur les résultats). Le problème, cependant, ne se limite pas au type de gestion adopté ; il dépend également de la capacité à générer les connaissances requises pour appliquer efficacement ces techniques.

L'étape V faisait référence à la question selon laquelle l'amélioration de l'éducation des filles peut prendre plusieurs formes qu'il convient d'analyser attentivement sur le plan de la faisabilité, du coût et de l'impact potentiel. Dans une situation où un fort pourcentage de filles fréquente déjà l'école et où les taux de scolarisation sont relativement homogènes dans le pays, une stratégie consistant à repousser l'âge minimal de fin de la scolarité obligatoire pourra être efficace. En conséquence, l'augmentation du nombre de filles étudiant des matières avancées exigera le recrutement d'enseignants plus qualifiés, qui devront être disponibles.

Les pays doivent se préparer aux conséquences imprévues du dividende démographique. Il peut être nécessaire de former plus d'enseignants pour tirer parti du dividende démographique, mais une fois que la baisse recherchée de la fécondité sera enclenchée, les pays pourront se retrouver avec des enseignants en surnombre en raison du moindre nombre d'enfants. Dans les Territoires palestiniens occupés, par exemple, la catégorie professionnelle ayant le taux de chômage le plus élevé (50,8 pour cent) est celle des enseignants. Les pays doivent disposer d'un plan permettant de faire face à cette situation lorsqu'elle survient.

Une stratégie différente s'impose lorsque le problème principal est l'absence totale de scolarisation de nombreuses filles. Si le déficit de fréquentation scolaire est clairement lié à des inégalités régionales, le problème doit être traité au niveau régional. S'il est lié à des caractéristiques ethniques ou religieuses,

une autre stratégie est nécessaire. Dans certaines zones, les problèmes peuvent être associés à la faible densité des établissements scolaires, aux longues distances de marche ou aux mauvaises conditions matérielles des écoles elles-mêmes. Si l'infrastructure locale est insuffisante, le problème doit être résolu au préalable pour que les interventions côté demande aient une chance d'aboutir. Une toute autre stratégie doit être adoptée si la pauvreté est le facteur déterminant d'une faible fréquentation scolaire des filles (ou des garçons).

Des programmes de transfert conditionnel ont été mis en œuvre dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Asie. Ils visent à lutter contre la pauvreté, à développer l'utilisation de services essentiels et à augmenter la fréquentation scolaire. Le mécanisme de base consiste à accorder aux familles des prestations en espèces de faible montant en échange de la scolarisation de leurs enfants. Ce dispositif est particulièrement important pour les familles pauvres qui comptent sur leurs filles pour assurer des tâches ménagères essentielles.



Des programmes de ce type ont été mis en œuvre dans des pays d'Afrique sub-saharienne, tels que l'Éthiopie et la Tanzanie. Au Burkina Faso, le projet pilote de transferts en espèces dans la province de Nahouri a été financé et évalué par la Banque mondiale (Akresh, de Walque et Kazianga, 2013) au niveau de son impact sur la fréquentation scolaire des enfants de 7 à 15 ans. Pendant deux ans, certains ménages ont reçu des transferts à la condition que leurs enfants aillent à l'école régulièrement. Ce groupe a été comparé avec un programme non conditionnel (c'est-à-dire dans lequel les versements en espèces n'étaient pas assortis de conditions). Le taux de fréquentation des filles a progressé de 20,3 pour cent, celui des jeunes enfants de 37,3 pour cent et celui des enfants ayant de faibles aptitudes de 36,2 pour cent. Les chercheurs ont constaté que l'effet sur la fréquentation des garçons était faible.

Ces résultats montrent que la formulation de politiques rationnelles exige des capacités techniques considérables pour éviter le gaspillage de précieuses ressources. Les programmes de transfert conditionnel ont produit de bons résultats dans les pays à revenu intermédiaire, mais peuvent s'avérer trop coûteux pour les pays les plus pauvres, ce qui les rend dépendants d'une aide continue des donateurs. De plus, leur mise en œuvre exige généralement des capacités techniques considérables dont ces pays ne disposent pas toujours, notamment au niveau local.

Certains plans nationaux de développement reconnaissent explicitement la nécessité de renforcer les capacités techniques pour l'évaluation d'autres solutions d'investissement. Par exemple, « le Mali doit financer les études de projet de façon adéquate. À cet effet, le gouvernement envisage un plan directeur d'investissement stratégique. L'objectif est de doter le pays d'un cadre stratégique opérationnel qui guide la programmation des investissements stratégiques sur la période 2016-2025. Ce plan directeur permettra d'identifier et de combiner les projets d'investissements structurants répondant aux besoins des principaux secteurs économiques et les leviers de compétitivité (infrastructures, énergie, capital humain, cadre de vie) ».

Le renforcement des capacités techniques et la recherche opérationnelle ne relèvent pas de la seule responsabilité du gouvernement. La communauté de chercheurs locale doit aligner ses priorités avec celles du pays. La *Feuille de route de l'UA* intitulée *Tirer pleinement profit du dividende démographique*, dans sa mesure clé n° 38, mentionne la nécessité de « collaborer avec les milieux universitaires, les instituts de recherche et les groupes de réflexion pour produire des résultats de recherche et des données probantes nécessaires à la valorisation du dividende démographique et fournir l'assistance technique pour renforcer l'expertise des pays ». Dans leur étude, Taddese, Gandolfo et Carano (2017) affirment que « la recherche doit être alignée sur les priorités des responsables politiques. Les producteurs de données probantes ont tendance à présenter leurs découvertes d'une façon qui reflète plus leurs propres priorités que les besoins des responsables politiques. S'ils produisaient en termes explicites des objectifs de financement ou de résultat chiffrés et plus concrets, leurs recommandations seraient plus utiles aux responsables politiques pour créer une perspective de réussite et suivre les progrès. De leur côté, les responsables politiques peuvent déployer plus d'efforts pour faire appel aux producteurs de données probantes afin qu'ils les aident à traduire

les priorités politiques générales en actions bien coordonnées, et pour leur demander explicitement les recherches nécessaires à leurs politiques³⁰ ».

Dans de nombreux cas, les études de politiques requises nécessiteront l'amélioration de la formation des fonctionnaires ou, si le personnel compétent n'est pas disponible, le recrutement de personnes chargées de réaliser des études spécifiques. Tous ces besoins doivent être évalués dans le cadre d'un plan de développement du personnel, qui fera partie d'un plan directeur.

30. Taddese, Gandolfo et Carano, 2017, p. 4 (en anglais).

Encadré 6.1 - Exemple d'étude de politique

À titre d'exemple d'une étude de politique détaillée, on peut citer le travail accompli par l'UNFPA Niger en collaboration avec l'Institut national de statistique pour développer huit monographies régionales sur les adolescents, afin d'améliorer la visibilité des jeunes filles âgées de 10 à 19 ans. Cette étude produira une base de données probantes permettant d'inclure cette population en tant que groupe cible des politiques et programmes à venir.

Action 3 : Assurer la transversalité et déterminer les mécanismes de coordination

L'étape II présentait une analyse des raisons pour lesquelles les politiques démographiques traditionnelles en Afrique sub-saharienne n'avaient pas eu les résultats attendus. L'une de ces raisons est liée au problème des modalités d'une coordination intersectorielle sur ce thème. En effet, dans le passé, ces aspects étaient souvent ignorés du fait des faibles mécanismes de coordination et d'une prise en compte insuffisante des données démographiques dans les politiques sectorielles (que ce soit par absence de mécanismes efficaces pour assurer la transversalité³¹ ou par manque de conviction relative à l'importance des données démographiques).

En Afrique sub-saharienne, les politiques démographiques relèvent généralement de la responsabilité du Ministère de l'économie et des finances, de la planification ou d'un ministère indépendant chargé de la population. Dans les six pays du SWEDD, les dispositifs institutionnels sont les suivants :

Burkina Faso : Ministère de l'économie et des finances ;

Côte d'Ivoire : Office national de la population, au sein du Ministère du plan et du développement ;

Mali : Ministère de l'aménagement du territoire et de la population ;

Mauritanie : Ministère de l'économie et des finances ;

Niger : Ministère de la population et de l'action sociale.

Tchad : Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale.

31. La « transversalité » désigne la responsabilité conjointe de différents aspects de la politique/du programme répartie entre différents ministères ou organismes publics.

D'autres régions sont confrontées à la difficulté de déterminer la structure organisationnelle la plus efficace. Lors de la mise en œuvre de politiques démographiques, les pays d'Amérique latine ont dû faire face à des difficultés du même ordre pour l'élaboration de mécanismes institutionnels répondant à de nombreux problèmes, dont la fourniture de services de santé procréative à destination des adolescents, la promotion de la planification familiale, l'autonomisation des femmes, la régulation des processus d'urbanisation et le contrôle des migrations internationales.

Les solutions mises en place en Afrique sub-saharienne diffèrent de celles généralement adoptées en Amérique latine, où les politiques nationales en matière de démographie relèvent en principe du Ministère de la santé ou d'un conseil national intersectoriel pour la population. Le pays dans lequel cette dernière solution a le mieux fonctionné est le Mexique, avec son CONAPO, coordonné par le Ministère de la gouvernance. Des entités semblables ont été créées dans d'autres pays d'Amérique latine, mais n'ont pas été aussi efficaces.

Déterminer la meilleure solution pour garantir une coordination et une transversalité intersectorielles des problèmes démographiques reste encore une question largement ouverte. Concernant les problèmes démographiques et les politiques visant à tirer profit du dividende démographique, l'étude *Harnessing the Demographic Dividend to Accelerate Socioeconomic Transformation and Economic Development in Malawi* (AFIDEP/Gouvernement du Malawi, 2016) recommande aux pays de « renforcer la coordination et la gouvernance des questions démographiques afin de les placer au centre des processus de développement et de les gérer selon une approche intersectorielle. Cela pourrait impliquer la création d'un conseil national pour la population ou d'un service dynamique équivalent au sein de la commission nationale de planification que le gouvernement prévoit de mettre en place ».

De nouveau, cette question revêt la plus haute importance car atteindre le dividende démographique exigera un ensemble d'actions plus large que les mesures traditionnellement élaborées sous l'égide d'une politique démographique nationale. L'Étape II suggère que ces politiques démographiques élargies d'un nouveau type ne doivent pas être gérées de la même façon que les anciennes. Le dividende démographique présentant un important volet économique, les pays dont la politique démographique relève de la responsabilité du Ministère de l'économie et des finances ou du Ministère du plan pourraient être avantagés par rapport à ceux où cette politique incombe à un ministère autonome.

Cependant, ce ne sera sans doute pas suffisant. De nouvelles solutions devront être explorées, peut-être sous la forme d'un conseil interministériel, éventuellement dirigé par le cabinet du Premier ministre, afin de coordonner les services chargés des questions de population dans chacun des ministères clés participant à la formulation des politiques liées au dividende démographique. Certains pays déjà engagés dans l'élaboration de feuilles de route pour le dividende démographique, tels que le Kenya et le Mali³², ont décidé de confier cette coordination à des organismes nationaux gouvernementaux ou paragouvernementaux.

32. Ce point apparaît dans les feuilles de route respectives produites par ces pays : voir Ministères, Mali, 2016 et National Council, Kenya, 2017.

Outre l'adoption de politiques formelles par le biais de lois ou de décrets, le rôle de l'organisme gouvernemental chargé de la question pourra inclure des actions de sensibilisation internes visant à faire évoluer les perceptions existantes de la nature et de l'importance des tendances démographiques et de la réalisation du dividende démographique. Cet aspect est explicitement reconnu, par exemple, dans le plan national de développement de la Mauritanie (SCAPP), dont un tiers du budget dans le domaine de travail stratégique de la valorisation du dividende démographique 2016-2020 est alloué à l'engagement politique en faveur du dividende³³.

Au niveau international, des parlementaires de la région ont manifesté leur intérêt pour le soutien des initiatives en matière de dividende démographique dans leurs pays, comme l'illustre la réunion de haut niveau de parlementaires tenue en juillet 2017 à Ouagadougou, Burkina Faso. Cette activité pourrait évoluer vers une structure plus pérenne, telle qu'un conseil interparlementaire, au sein duquel les membres des parlements de la région pourraient superviser les politiques en cours de développement, coordonner les actions législatives dans leurs pays respectifs, afin de tirer des enseignements des expériences réalisées ailleurs, et assurer la cohérence des approches suivies dans différents pays.

Action 4 : Évaluer les coûts et le budget

Il a été suggéré que le sous-financement était l'une des causes pour lesquelles les politiques démographiques traditionnelles en Afrique sub-saharienne avaient échoué à atteindre leurs objectifs d'efficacité. Il faut espérer que la logique économique claire et quantifiable qu'offre le dividende économique pour investir dans le changement démographique incitera à évaluer de façon réaliste les coûts et le budget des programmes et politiques en matière de population. Cette dynamique impliquera notamment de procéder à une analyse technique plus poussée des coûts des mesures proposées, au moyen de projections fonctionnelles détaillées de divers secteurs, dont l'éducation et le marché du travail. Elle exigera également de comparer ces résultats aux bénéfices potentiels que pourront apporter l'accélération et la valorisation du dividende démographique. Bien que des estimations de ce type aient déjà été effectuées par le passé, la méthodologie des CTN, accompagnée de projections fonctionnelles détaillées de la population, constitue un instrument plus convaincant que les autres approches, et techniquement supérieur.

Les plans nationaux de développement ne contiennent pas tous des informations explicites sur les coûts et les budgets. Dans la plupart des cas, cela tient au fait que les activités envisagées en matière de population font partie de catégories budgétaires plus larges qui ne sont pas décomposées en lignes budgétaires individuelles. Deux plans nationaux de développement comportent ces informations, ceux de la Mauritanie et du Niger. Le plan national de développement de la Mauritanie (SCAPP) budgétise 25 millions de dollars sur une période quinquennale. Un tiers de ce budget est destiné à des actions de plaidoyer politique, les deux autres tiers devant financer l'accélération des politiques en faveur du dividende démographique. Ensemble, ces valeurs représentent environ 0,1 pour cent du PIB de la Mauritanie, soit un investissement relativement modeste au vu des bénéfices potentiels attendus. Dans le cas du Niger, le projet de plan national de développement (PDES) réserve

33. L'annexe 3 présente certaines des principales mesures prises par la Mauritanie pour tirer parti du dividende démographique.

3,87 milliards de dollars à l'axe intitulé « Développement social et transition démographique ». Sur ce total, un montant de 0,65 milliard a été spécifiquement budgétisé pour le programme de transition démographique. Ce montant étant réparti sur une période de cinq ans, il représente un investissement important pour le gouvernement du Niger, de l'ordre de 1,7 pour cent de son PIB.

Un bon plan d'estimation des coûts et du budget doit chiffrer toutes les catégories de coûts, en matière de personnel, de matériel, de locaux, de transport et de communication. Les responsabilités budgétaires doivent être clairement définies par secteur et par niveau d'administration (national, provincial, local). Par ailleurs, il convient d'examiner en détail les possibilités d'utiliser les activités et l'infrastructure des programmes existants afin de progresser vers la réalisation des objectifs de la politique proposée. Ainsi, l'extension des programmes de planification familiale pourrait s'inscrire dans le cadre de l'infrastructure existante des soins de santé primaires. Il pourra être utile de renforcer cette infrastructure au lieu d'organiser une structure de programme entièrement nouvelle. Les implications de chacune de ces options aux niveaux organisationnel et budgétaire doivent être étudiées en détail avant la mise en œuvre des politiques.

Action 5 : Tenir compte du cadre politique global

Dans un souci de transversalité, des efforts doivent être faits pour s'assurer que les stratégies visant à promouvoir la réalisation du dividende démographique sont formulées non seulement dans les politiques démographiques nationales, mais aussi dans tous les cadres politiques nationaux concernés. À l'instar de plusieurs pays d'Afrique de l'Est, les pays du SWEDD (en particulier la Mauritanie et le Niger) ont intégré la notion de dividende démographique dans leurs plans nationaux de développement. Le même effort doit également être accompli au niveau des politiques dans d'autres secteurs que celui de la santé, les domaines d'action les plus directement concernés étant ceux qui touchent à la jeunesse et à l'éducation. De même, les secteurs économiques doivent intégrer une perspective axée sur le dividende démographique dans leur planification, notamment en ce qui concerne le développement agricole et industriel.

Cette intégration ne doit pas se limiter au gouvernement national. Des efforts doivent être faits pour coopérer avec le secteur privé, en particulier pour les problèmes de création d'emplois à destination des jeunes et d'acquisition de compétences en interne. Enfin, il est important de promouvoir l'inclusion d'un dividende démographique au plan international. Les gouvernements de la région, avec l'aide de l'UNFPA, doivent activement soutenir l'inclusion d'une perspective axée sur le dividende démographique dans les cadres qui guident la coopération internationale, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale. L'UNFPA doit également s'assurer que les autres organismes des Nations Unies (notamment l'OIT, le PNUD, l'UNICEF, l'ONU Femmes et l'UNESCO) assument leurs responsabilités dans la promotion de politiques et programmes soutenant le dividende démographique. Enfin, le gouvernement doit encourager activement la prise en compte des questions de dividende démographique par les organes intergouvernementaux des Nations Unies,

tels que la Commission de la population et du développement, la Commission de statistique et la Commission de la condition de la femme³⁴.

À titre d'exemple de ce type de travail avec les partenaires de développement, le dialogue régulier négocié avec les ministères clés et des partenaires techniques et financiers (par exemple, l'Allemagne, la France) au Niger démontre le rôle moteur de l'UNFPA dans les domaines de la population et du dividende démographique. Pour créer une opportunité de dialogue politique en matière de population, en particulier sur le dividende démographique, l'UNFPA a organisé un mini-Davos consistant en une série régulière de réunions autour d'un déjeuner. Les informations recueillies et échangées au cours de ces réunions ont servi à entamer un dialogue politique sur les questions du dividende démographique, du développement de la population et des ODD. Cette méthode novatrice a permis de rassembler de nombreux partenaires afin de débattre de sujets importants.

34. Se reporter à l'annexe 1 pour la classification des partenaires dans le système des Nations Unies.

6.2. Mise en œuvre en bloc ou progressive/sélective

L'exemple des programmes de transfert conditionnel décrit ci-dessus montre que l'adoption massive d'une mesure politique ne constitue pas toujours la meilleure stratégie. Dans certains cas, il est préférable de procéder à une mise en œuvre progressive, en utilisant des projets pilotes pour tester la viabilité des mesures. Cette méthode peut être motivée par plusieurs raisons : des doutes subsistent quant à l'efficacité des mesures, qui devront alors faire l'objet d'une évaluation à petite échelle ; les mesures sont trop coûteuses pour être adoptées immédiatement au niveau national ; les mesures exigent des conditions préalables qui n'existent pas dans certaines parties du pays ; ou le choix des domaines d'intervention relève d'une stratégie d'évaluation ex ante délibérée visant à déterminer si les domaines bénéficiant du programme ont obtenu des résultats nettement meilleurs que les autres.

L'exemple du Programme national des agents de vulgarisation sanitaire en Éthiopie (voir la section 9.6) démontre néanmoins que des actions à large échelle peuvent réussir sans passer par une phase pilote.

6.3. Stratégies descendantes ou ascendantes de mise en œuvre

Dans le domaine de la mise en œuvre de politiques (et du changement), il est très courant de faire la distinction entre approches descendantes et ascendantes, selon le rôle des acteurs, leurs relations et le type de politiques auxquelles ils peuvent être associés (OCDE, 2013).

Approche descendante

Dans une approche descendante, ou verticale, les acteurs principaux sont les décideurs politiques. Ils se concentrent donc sur les facteurs qui peuvent être manipulés de façon centralisée (Matland, 1995), au niveau de deux domaines essentiels : l'intention politique et l'action administrative. Les politiques sont élaborées en amont puis exécutées par des fonctionnaires subalternes qui rendent compte à leurs supérieurs de l'administration centrale plutôt qu'aux

communautés locales. L'un des avantages de cette méthode est qu'elle favorise des prescriptions politiques généralisables et des modes de comportement cohérents entre différents domaines politiques. Cet avantage est crucial dans certains domaines, par exemple la lutte contre les grandes épidémies ou l'application d'un programme scolaire national uniforme. Dans cette approche, la mise en œuvre est considérée comme un processus administratif et tend à ignorer les aspects culturels politiques ou locaux, ainsi que les acteurs et bénéficiaires locaux.

Approche ascendante

Dans l'approche ascendante, la politique est élaborée au niveau local par les groupes cibles et les prestataires de services (Matland, 1995). Identifier les réseaux d'acteurs qui participent à la prestation de services dans une ou plusieurs zones locales permet de connaître leurs objectifs, leurs stratégies, leurs activités et leurs contacts. Ces informations servent alors à développer une technique de réseautage pour identifier les acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués dans la planification, le financement et l'exécution des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés. Ainsi, les acteurs et décideurs locaux, enseignants ou médecins par exemple, qui sont en contact direct avec les bénéficiaires, peuvent faire entendre leurs voix auprès des responsables politiques. Bien évidemment, les politiques décentralisées de ce type n'échappent pas au contrôle de l'administration publique nationale.

Le projet de plan national de développement (PDES) du Niger 2017-2021 propose une ligne d'action intéressante qui consiste à s'appuyer sur les chefs traditionnels locaux pour dispenser une éducation civique, notamment en matière de démographie et de procréation. Il peut s'agir d'un excellent mécanisme pour faire évoluer les normes culturelles relatives à la fécondité mais, compte tenu de la diversité ethnique et culturelle de la plupart des pays africains, ce type de programme doit être développé en partant de la base. Les stratégies de mise en œuvre centralisées ne fonctionneront pas.

Bien que l'approche ascendante ne soit pas synonyme de décentralisation, les deux sont liées. La plupart des plans nationaux de développement dans la région reconnaissent la nécessité de renforcer la décentralisation. Certains, comme celui de la Mauritanie, analysent les raisons pour lesquelles les efforts en ce sens restent insuffisants à ce stade : « En dépit de ces efforts, la fonctionnalité des Communes demeure insuffisante en raison de facteurs multiples qui sont liés notamment : (i) à la faiblesse de leurs moyens financiers ; (ii) aux faibles capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées à un déficit énorme de ressources humaines qualifiées ; (iii) au manque de formation des élus locaux ; (iv) au déficit d'encadrement technique de l'État ; (v) au mauvais fonctionnement de l'intercommunalité mise en place à Nouakchott et son inexistence dans le reste du pays ; et (vi) à des pesanteurs sociopolitiques qui nuisent à l'équilibre des pouvoirs entre Maire et Conseil Municipal et limitent la collégialité au sein des Conseils municipaux. »

Les deux approches ne sont pas incompatibles. De plus en plus de tentatives ont été faites pour combiner les (variables au niveau micro-économique des) approches ascendantes et les (variables au niveau macro-économique des) approches descendantes. Suggett (2011) a développé une typologie qui rend

compte des variations des approches descendantes et ascendantes en fonction du domaine politique. Ainsi, les stratégies qui reposent sur des approches ascendantes (réseaux et décentralisation, par exemple) sont plus fréquentes dans les domaines peu conflictuels, mais soumis à une grande incertitude et à un manque de consensus sur les moyens nécessaires pour atteindre un objectif, tels que les inégalités en matière d'éducation. En revanche, les stratégies qui utilisent des approches descendantes dans un souci d'orientation politique ferme et de bonne gouvernance sont plus susceptibles d'être employées dans les domaines où des conflits peuvent surgir quant à l'objectif mais où les modalités de mise en œuvre sont relativement certaines (par exemple, l'augmentation de la durée minimale de la scolarité obligatoire).

6.4. Mises en œuvre de politiques implicites et explicites pour promouvoir le dividende démographique

Un grand nombre des politiques existantes contribuant à la réalisation du dividende démographique sont manifestement conçues pour atteindre certains buts et résultats déclarés qui ne sont pas explicitement liés à cet objectif. Souvent, la raison en est que la formulation des cadres politiques pertinents précède l'orientation programmatique actuelle qui fait du dividende démographique un objectif politique. Par exemple, l'Afrique sub-saharienne fait l'objet d'une pléthore d'initiatives et de programmes politiques visant à promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes. La plupart de ces projets sont en eux-mêmes importants pour créer des emplois, lutter contre la pauvreté et réduire le risque de radicalisation politique qui est le corollaire des espoirs déçus de la jeunesse. Les rôles qu'ils peuvent jouer dans la création des conditions préalables à la valorisation du dividende démographique ne font pas toujours partie de leur finalité.

Cependant, il est important, pour au moins deux raisons, d'identifier ces mesures politiques implicites en tant que telles et de les intégrer au cadre général permettant de réaliser le dividende démographique.

- **Cohérence et coordination** : une large coordination est nécessaire entre les différentes politiques et interventions en matière de dividende démographique, afin qu'elles se renforcent mutuellement, qu'elles ne fassent pas double emploi et qu'elles participent à une théorie unifiée du changement.
- **Évaluation** : les politiques implicites devront sans doute être évaluées dans une perspective plus large qu'initialement prévu, afin de mesurer non seulement leur impact sur les objectifs spécifiques qui étaient les leurs au départ, mais également leurs effets plus indirects sur les objectifs de la politique de promotion du dividende démographique. Ce point sera développé à l'étape VIII, Suivi et évaluation.

6.5. Conclusion

Étapes opérationnelles pour la planification de la mise en œuvre

Action 1 : Définir les priorités d'exécution de la politique afin de promouvoir le dividende démographique en fonction des mesures à entreprendre et de la hiérarchie des réalisations à obtenir conformément à la théorie du changement.

Action 2 : Renforcer les capacités techniques d'exécution sur la base d'une évaluation des tâches à exécuter et de la capacité d'exécution existante.

Action 3 : Assurer la transversalité et déterminer les mécanismes de coordination, y compris la structure institutionnelle de la politique.

Action 4 : Évaluer les coûts et le budget, notamment en matière de personnel, de matériel, de locaux et de transport, en tenant compte du degré auquel les activités sont entreprises et les infrastructures des programmes existants peuvent être utilisées.

Action 5 : Tenir compte du cadre politique global afin de s'assurer que la politique continuera de bénéficier de l'appui des tous les partenaires concernés.



La formulation d'un plan pour la mise en œuvre de politiques visant à accélérer le dividende démographique et à en tirer pleinement profit comprend une série de processus.

- **Définir les priorités** : un problème particulier se pose dans certains pays, notamment ceux qui font partie de l'initiative SWEDD, à savoir leur exposition à des catastrophes d'origine naturelle ou humaine qui obligent constamment leurs gouvernements à choisir entre l'urgence qui constitue une priorité à court terme et l'investissement à long terme en faveur du développement.
- **Renforcer les capacités techniques d'exécution** : le projet du CREFAT et les observatoires nationaux sont une étape importante dans cette direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour couvrir tous les domaines de compétence qui doivent être représentés.
- Choisir entre une mise en œuvre en bloc ou **progressive/sélective**.
- Choisir entre une mise en œuvre **descendante ou ascendante**.
- **Accorder une attention particulière** aux mises en œuvre de politiques implicites et explicites. Ce point est important car il se peut que plusieurs politiques en application dans le pays, dont la finalité n'est pas explicitement liée au dividende démographique, nécessitent une coordination avec le cadre du dividende, et que leur cadre de suivi et d'évaluation exige d'être élargi pour inclure des éléments relevant du dividende.
- **Établir la transversalité et la coordination dans le contexte institutionnel** : il s'agit d'un aspect crucial du processus de mise en œuvre, dans lequel les politiques démographiques traditionnelles ont souvent échoué parce qu'elles étaient confiées à des organismes gouvernementaux qui manquaient de moyens pour assurer une mise en œuvre dans tous les secteurs concernés de l'État.
- **Tenir compte du cadre politique global** : ce point est essentiel dans la mesure où l'importance de la question doit être constamment réaffirmée dans le contexte politique national et dans les ordres du jour des organismes de coopération bilatérale et multilatérale.



ÉTAPE VII

Mise en œuvre

La mise en œuvre est la phase la plus importante du processus d'élaboration des politiques publiques, c'est-à-dire l'étape à laquelle la politique est un succès ou un échec. Il s'agit du processus de conversion en produits, sous forme de marchandises ou de services, des apports humains et matériels que sont notamment les informations, la technique, les contributions humaines, la demande et l'assistance (Eminue, 2009).

7.1. Conditions préalables et capacités essentielles à la réussite de la mise en œuvre

Les actions présentées ci-dessous dérivent des recommandations de l'État australien pour réussir la mise en œuvre d'initiatives politiques publiées en anglais sous le titre *Successful Implementation of Policy Initiatives. Better Practice Guide* (Government of Australia, 2014). Le premier impératif est que chaque étape d'élaboration de la politique prenne en compte la mise en œuvre, car si les questions liées à cette dernière n'étaient traitées qu'après l'élaboration de la politique, les risques seraient importants et cette mise en œuvre serait compromise. L'entité chargée de l'exécution doit également disposer des capacités suffisantes pour gérer les politiques de manière appropriée. Cette responsabilité doit être assurée avec fermeté et dans la continuité, de manière inclusive et en suivant des processus bien établis d'utilisation des ressources.

Action 1 : S'assurer que les structures de gouvernance sont adéquates

La notion de « gouvernance » fait référence aux dispositions et pratiques qui permettent à une entité de définir son cap, de gérer ses activités de manière à remplir ses obligations de rendre compte, et de favoriser la concrétisation des réalisations escomptées. La gouvernance englobe de nombreux aspects, notamment l'exercice de responsabilités, les politiques, les relations et les mesures de contrôle et de responsabilité.

Pour que la mise en œuvre soit un succès, et plus particulièrement lorsqu'elle entraîne des changements importants pour les structures, les processus ou la culture d'une entité, elle doit être menée par un responsable qui est attaché aux meilleures pratiques, les soutient et s'en inspire. Sans une direction ferme et visible, les changements sous-jacents seront inefficaces.



La taille et la complexité de nombreuses initiatives sont telles qu'il est difficile pour un haut responsable d'être suffisamment bien informé sur chacun des aspects de leur mise en œuvre. Dans ces circonstances, l'une des solutions consiste à mettre en place un comité de pilotage chargé de toutes les questions liées à la gestion d'une initiative, c'est-à-dire les stratégies budgétaires, le suivi des risques, de la qualité et des délais, et les décisions relatives aux ressources.

Action 2 : Mettre en place des mécanismes de gestion des risques

Grâce à la pratique systématique de la gestion des risques, les parties responsables s'assurent que la mise en œuvre est conçue pour obtenir les résultats et atteindre les objectifs le plus efficacement possible. Les bonnes pratiques de gestion des risques réduisent la probabilité ou les conséquences négatives des événements non souhaitables susceptibles d'entraîner des retards, d'augmenter les coûts ou de compromettre la réalisation des objectifs.

Gérer les risques signifie identifier les risques potentiels, déterminer la probabilité qu'ils surviennent et évaluer les effets possibles sur le projet. On classe ces risques par importance en combinant leur probabilité et les effets potentiels. Par exemple, un risque qui a peu de probabilité de se produire et des effets limités sera classé comme mineur, alors qu'un risque qui a une grande probabilité de se produire et des effets importants sera considéré comme majeur. Une ou plusieurs actions correctives ou préventives doivent être déterminées pour chaque risque identifié.

Les risques sont à réexaminer ou réévaluer à chaque phase de la mise en œuvre de la politique. Les risques et les mesures prises pour y remédier doivent être activement gérés pour prendre en compte l'évolution de la situation pendant les différentes phases de la mise en œuvre. Cela peut entraîner la réévaluation des évaluations précédentes et la modification ou l'ajustement des différentes stratégies de traitement des risques.

Action 3 : Créer des mécanismes pour impliquer les parties prenantes

La nature et les moyens de la consultation des parties intéressées reflètent partiellement leur participation à la phase de mise en œuvre. Les parties prenantes n'ont pas nécessairement été consultées lors de l'élaboration des politiques pour différentes raisons, notamment le caractère sensible de l'initiative ou le manque de temps. Pour aplanir de nombreuses difficultés de la planification de la mise en œuvre, les parties prenantes doivent s'impliquer le plus tôt possible. Il est primordial qu'elles comprennent pourquoi on les consulte et qu'elles aient des attentes réalistes quant à leur capacité à influencer la mise en œuvre.

Pour certaines initiatives, il convient de se rapprocher des groupes clés de défense d'intérêts (ou des personnes que le changement affecte directement) par des échanges avec l'ensemble de la population locale. L'implication élargie des acteurs permet de mieux informer la population locale et d'obtenir un plus grand soutien. En outre, une large mobilisation de la population peut aider à dépasser une démarche trop centrée sur la gestion des problèmes et fournir d'importantes informations qui faciliteront la définition de la politique en guidant sa mise en œuvre.

Internet et les technologies modernes de l'information et de la communication ont ouvert la voie à de nouveaux mécanismes (par ex. les réseaux sociaux et la diffusion sur le Web) qui peuvent être utilisés pour mobiliser les parties prenantes. Ces mécanismes facilitent la concertation, la communication et la participation d'un bien plus grand nombre de personnes qu'auparavant et permettent d'inclure les personnes susceptibles d'être directement touchées par l'initiative.

La première étape importante est de définir clairement les objectifs du processus participatif. Les objectifs les plus courants sont notamment l'obtention du soutien nécessaire pour sonder largement les réactions de la population locale et sensibiliser sur l'action prévue. Après avoir déterminé les raisons d'impliquer les parties prenantes, on peut définir le groupe cible.

Celui-ci peut être une partie ou l'ensemble des personnes qui connaissent le mieux le problème, celles susceptibles d'être les plus touchées ou celles les plus intéressées par la viabilité de la solution. Les opinions et réactions des parties prenantes reflètent souvent leurs propres intérêts et approches. Néanmoins, l'examen des contributions des parties prenantes, la prise en compte des intérêts contradictoires et la compréhension des différents points de vue peut améliorer la connaissance pratique de ce qui peut fonctionner sur le terrain. Cette approche aidera à mieux cibler la réflexion, en prenant en compte le point de vue de l'utilisateur final, c.-à-d. sous l'angle du consommateur.

Il est important également de déterminer s'il existe une éventuelle résistance des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique prévue. Si cette probabilité existe, il faudra impérativement travailler avec les parties prenantes. Leur implication peut prendre différentes formes, notamment des réunions d'information, des groupes de discussion, la distribution de documents pour recueillir des commentaires, des enquêtes, des services de consultation, des comités ou des groupes de travail. Les parties responsables doivent élaborer des stratégies pour surmonter la résistance au changement et obtenir le soutien des parties prenantes.

7.2. Exemples de réussites et d'échecs de mise en œuvre des politiques d'exploitation du dividende démographique

Les économies de l'Est asiatique après les années 1960 sont les exemples par excellence de politiques d'exploitation du dividende démographique. Cependant ces politiques étaient largement implicites car, à l'époque, il n'existait pas de cadre théorique systématique pour le dividende démographique. Un tel cadre aurait pu guider les pays dans la formulation d'actions explicites et de plans de mises en œuvre avec pour objectif l'exploitation du dividende démographique. Or, l'inverse s'est produit : la théorie a été déduite des expériences de ces pionniers.

Canning et al. (2015) résumant les facteurs qui ont permis à plusieurs pays d'Asie de l'Est de capitaliser sur leur dividende démographique :

- Plusieurs gouvernements ont adopté des politiques à long terme dans les domaines de l'éducation, de la santé, et de l'emploi et de l'économie, concernant notamment la discipline budgétaire, des marchés relativement ouverts et concurrentiels et d'importants investissements publics dans l'éducation de base. Ils en ont tiré de grands bénéfices tant en capital humain que matériel, et un fort taux d'activité.
- La transition démographique dans la région a été relativement rapide. Par exemple, la mortalité infantile a reculé, passant de 181 décès pour mille naissances vivantes en 1950 à 34 en 2000.
- Dans les années 1950, ces pays ont lancé des politiques démographiques sur une base volontaire qui, en incitant les familles à réduire leur taille, ont accéléré la baisse de fécondité.
- Les taux de dépendance des jeunes ont rapidement décliné et l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre par habitant a été alimenté par l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail.
- Même avec un taux de fécondité en déclin rapide, la population n'a pas cessé d'augmenter pendant la transition car les taux de mortalité ont baissé avant les taux de natalité, entraînant une hausse de la part et de la taille de la population active.
- Les gouvernements ont réagi en développant les secteurs de l'industrie et des services, et en adaptant les institutions politiques et économiques par des changements dans les politiques et les marchés visant à absorber le surcroît de main-d'œuvre.
- Ils ont également réagi en augmentant les capacités de la recherche, en construisant des infrastructures (pour les industries et services nécessitant une main-d'œuvre importante), en prenant des mesures d'incitation et en octroyant des subventions, et en développant l'accès au crédit.
- Grâce à des politiques favorisant l'épargne et les investissements, le dividende sur l'épargne a été encore plus important que celui sur la main-d'œuvre dans ces économies d'Asie de l'Est.

À l'inverse, plusieurs facteurs expliquent l'occasion manquée du dividende démographique dans la plupart des pays d'Amérique latine :

- De même qu'en Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, en Asie de l'Est, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a chuté de 131 pour mille naissances vivantes en 1965 à 32 en 2000 et a été suivi d'une baisse de la fécondité qui est passée de 5 en 1975 à 2,5 en 2000.
- Le ratio de dépendance des jeunes en Amérique latine a suivi de près celui d'Asie du Sud-Est. Sa baisse a créé une opportunité de croissance économique.
- Le bonus démographique aurait dû se concrétiser dans les années 1990, mais l'augmentation rapide de la dette tant nationale qu'internationale a entraîné la stagnation économique et une forte inflation.
- Si l'économie de l'Amérique latine avait été aussi ouverte que celle de l'Asie de l'Est entre 1965 et 1990, selon les estimations, le revenu par habitant aurait atteint 4 000 USD au lieu de 2 950 USD, et la pauvreté aurait été considérablement plus faible (Bloom, Canning et Sevilla, 2003 ; Banque interaméricaine de développement, 2000).
- Le Brésil s'est engagé sur la bonne voie avec des mesures de libéralisation des échanges, de privatisation des grandes entreprises publiques et de libre fluctuation du taux de change, qui ont attiré l'investissement étranger direct. Toutefois, le pays n'a pas su créer les emplois nécessaires et l'économie n'a pas réussi à tirer pleinement parti du potentiel de la nouvelle pyramide des âges.

7.3. Quelques exemples actuels de mise en œuvre de politiques visant à tirer parti du dividende démographique

Les exemples les plus probants de politiques réussies en faveur du dividende démographique s'observent dans les pays qui les ont mises en œuvre sans aucun cadre stratégique explicite en la matière. Cette situation est à l'opposé de celle des pays qui tentent actuellement d'appliquer des politiques visant à tirer parti de ce dividende. De nombreux pays disposent de plans d'action élaborés, dont certains vont jusqu'au niveau des plans de mise en œuvre, mais peu de ces politiques ont été effectivement appliquées (à l'exception d'initiatives relativement isolées qui sont en cours d'élaboration sans être nécessairement liées au dividende démographique).

Le Plan Sénégal Émergent

Ce plan, qui vise à transformer le Sénégal en pays émergent d'ici 2035, prend largement en considération l'importance du dividende démographique. Un document de politique publié par l'UNFPA (2016) dans le contexte du *Plan Sénégal Émergent* contient un schéma relativement détaillé des possibilités d'action pour accélérer la mise en œuvre et la valorisation du dividende démographique. Ces possibilités d'action sont organisées en mesures dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de l'emploi, de la gouvernance et de la responsabilité, et enfin de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Les points saillants des politiques proposées sont les suivants :

- exploiter les réseaux de chefs religieux et de champions nationaux et locaux pour promouvoir la planification familiale ;
- généraliser la fourniture de services de planification familiale au niveau local afin de toucher les zones les plus vulnérables et isolées ;
- lutter contre le mariage et les grossesses précoces en développant les infrastructures scolaires, en encourageant la poursuite d'études au-delà de l'école primaire et en améliorant l'accès des adolescents aux services de planification familiale ;
- reculer l'âge légal du mariage pour rendre le mariage précoce illégal ;
- encourager les efforts du Ministère de l'éducation pour améliorer l'éducation des filles en les maintenant plus longtemps dans le système scolaire et pour faciliter leur réintégration lorsqu'elles ont dû abandonner leurs études en raison de grossesses ou d'un mariage précoce ;
- intégrer aux programmes scolaires des approches pratiques visant à remédier à l'inadéquation des compétences par rapport aux besoins du secteur productif. L'accent doit être mis sur l'innovation, la science et la technologie, le développement de l'entrepreneuriat et les compétences en matière de prise de responsabilités pour permettre aux jeunes de devenir acteurs du changement dans le développement socioéconomique ;
- améliorer de manière importante le volet emploi de la croissance économique en ciblant les secteurs qui offrent un fort potentiel en matière de valeur ajoutée et de création d'emplois ;
- accélérer les mesures audacieuses prises depuis 2014 pour promouvoir activement l'emploi, et mettre en place des mesures directes de création d'emplois (par exemple, les projets PRODAC, PAPEJF, ANPEJ, la Convention état-employeurs pour la promotion de l'emploi des jeunes, et les réformes du marché du travail en matière de stages et d'apprentissage) ;
- renforcer les mécanismes d'incitation à l'embauche par des mesures fiscales favorables aux entreprises ;
- accélérer les réformes et les investissements en faveur de ressources humaines de qualité, notamment au niveau de l'enseignement technique, professionnel et supérieur ;
- investir dans le développement du tissu économique, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications, afin de réduire les coûts de production et d'attirer les investissements nationaux et étrangers ;
- renforcer la gouvernance, la sécurité nationale, l'État de droit et la lutte contre la corruption, afin d'accroître la confiance des investisseurs et de garantir l'utilisation de toutes les ressources publiques au service du développement national ;
- renforcer la capacité et l'autonomie des institutions pour éviter, entre autres, que les plans de développement à long terme soient compromis par des alternances et rivalités politiques à court terme ;

- améliorer les capacités techniques et administratives en vue du développement de l'entrepreneuriat des femmes, en prenant en compte de nouveaux débouchés économiques ;
- développer les compétences des femmes chefs d'entreprise dans les technologies de l'information et de la communication, afin d'encourager l'interconnexion et l'innovation ; et
- renforcer les unités de production des entreprises dirigées par des femmes.

Plusieurs pays d'Afrique de l'Est ont défini des schémas du même type, contenant de nombreuses recommandations similaires. Ces schémas ont été inspirés par la collaboration avec l'AFIDEP, qui a aidé ces pays à produire des rapports nationaux sur la valorisation du dividende démographique. Les interventions suggérées couvrent un large éventail de secteurs, mais n'en sont (du moins pour l'instant) qu'au stade de la proposition. De plus, la plupart doivent encore être mises en pratique, notamment en ce qui concerne les groupes cibles, les budgets, les organismes d'exécution et la durée de chaque programme ou intervention.

Promotion de la planification familiale par le Partenariat de Ouagadougou

En 2011, neuf pays francophones d'Afrique de l'Ouest (les pays du SWEDD, à l'exception du Tchad, plus le Bénin, la Guinée, le Sénégal et le Togo) ont créé le Partenariat de Ouagadougou dans le but de donner une impulsion majeure à la planification familiale dans la région. Ces pays font également partie des pays cibles de l'initiative Track20, qui vise les mêmes objectifs dans un plus grand nombre de pays. Grâce aux efforts du Partenariat de Ouagadougou, le nombre de femmes utilisant aujourd'hui des contraceptifs modernes a augmenté de 1,18 million. L'objectif est d'atteindre un nombre d'au moins 2,2 millions d'ici 2020, en utilisant les sept stratégies suivantes :

1. Donner la priorité au rôle de premier plan et à l'engagement des gouvernements des États : Les gouvernements des États se sont engagés auprès du Partenariat en s'accordant sur son objectif global, en définissant des objectifs nationaux et en développant des plans de mise en œuvre chiffrés au niveau national. Ils ont travaillé rapidement à l'élaboration de ces plans et font le bilan des progrès accomplis et des problèmes rencontrés à l'occasion des réunions annuelles du partenariat.
2. Harmoniser les investissements des donateurs et les ressources dans la région : Les donateurs collaborent étroitement pour communiquer leurs stratégies de financement, débattre des investissements potentiels et les uniformiser entre les pays, rechercher les possibilités de complémentarité entre eux et financer les besoins selon les priorités établies par les pays dans leurs plans chiffrés. Entre 2012 et 2014, les donateurs ont investi 29 millions de dollars supplémentaires dans la région, soit une augmentation de 36 pour cent des financements.
3. Utiliser les données pour le suivi de l'avancement et la prise de décisions : Les donateurs, l'Unité de coordination du Partenariat de Ouagadougou et les pays ont convenu d'adopter une méthodologie définie par Track20, qui fournit des données fiables et comparables. Le Partenariat utilise ces données pour évaluer les progrès et suivre les contributions des pays à l'objectif global.

4. Mobiliser les chefs religieux : Dans toute la région, les chefs religieux deviennent les « champions » de la cause de la planification familiale, afin que les naissances soient programmées et espacées pour une meilleure santé des mères et des enfants. Les champions du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo ont travaillé ensemble lors de la réunion annuelle afin d'élaborer une déclaration de soutien au Partenariat.
5. Promouvoir des porte-paroles chez les jeunes : La voix de la jeunesse se fait de plus en plus entendre dans la région ; des porte-paroles mobilisent leurs pairs pour promouvoir la planification familiale et demander aux gouvernements de rendre des comptes. Le Partenariat a encouragé l'émergence d'ambassadeurs des jeunes, qui ont présenté leurs efforts de plaidoyer au cours de la réunion du mois dernier et ont lancé le slogan de la réunion, « la révolution contraceptive a commencé ».
6. Stimuler la communauté de la planification familiale et tirer parti d'initiatives mondiales telles que Planification familiale (Family Planning 2020, FP2020) : Selon toute apparence, l'Afrique de l'Ouest francophone est en marche, et le nombre d'organismes, de projets et d'initiatives prêts à apporter leur concours au Partenariat ne cesse d'augmenter dans la région. Les collaborations établies entre le Partenariat et FP2020 permettent à la région d'accorder plus d'attention à la planification familiale en général, et aux mouvements en faveur de la santé procréative en particulier. L'Unité de coordination du Partenariat est un mécanisme de mise en adéquation des efforts et des partenaires.
7. Favoriser les débats entre Africains de l'Ouest : Le Partenariat et les réunions annuelles offrent aux Africains de l'Ouest qui militent en faveur de la planification familiale un espace dans lequel participer au dialogue et débattre, entre autres, de la possibilité d'œuvrer ensemble pour une évolution positive dans leurs pays respectifs. En décembre dernier, les participants étaient particulièrement désireux d'examiner de quelle manière la planification familiale pouvait aider leurs pays à atteindre le dividende démographique et à en tirer profit.

Le Partenariat de Ouagadougou regroupe des donateurs (dont l'USAID, le Ministère français des affaires étrangères et l'Agence française du développement, la Fondation Bill & Melinda Gates et la Fondation William and Flora Hewlett), des partenaires clés (tels que FP2020, l'UNFPA, l'Organisation ouest-africaine de la santé et l'OMS), ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé. Établie à Dakar, au Sénégal, l'Unité de coordination du Partenariat de Ouagadougou est financée principalement par les fondations William and Flora Hewlett et Bill & Melinda Gates, et est gérée par IntraHealth International.

Feuille de route du Kenya pour la valorisation du dividende démographique

Les piliers de la feuille de route du Kenya pour le dividende démographique sont inspirés de ceux de la Feuille de route de l'UA (santé et bien-être, éducation et développement des compétences, emploi et entrepreneuriat, et droits, gouvernance et autonomisation des jeunes). La feuille de route du Kenya comporte un calendrier et désigne les institutions chargées de mettre

en œuvre les actions recommandées sur le court terme (un à trois ans), le moyen terme (quatre à cinq ans) et le long terme (six ans ou plus).

L'une des principales mesures est la garantie d'un accès universel aux services de planification familiale. Les composantes centrales de cette action visent à améliorer la disponibilité et l'accès aux produits et services de planification familiale. Elle a fortement augmenté ses campagnes de sensibilisation en direction des comités présentant un faible taux de prévalence de la contraception. Elle a également impliqué les différentes parties prenantes dans la promotion de la planification familiale, par le biais d'actions de communication et de sensibilisation auprès des chefs religieux et responsables communautaires à tous les niveaux.

Interventions en matière d'éducation en Éthiopie

Comme le décrivent Canning et al. (2015: 80), en Éthiopie, 61 pour cent des femmes sans instruction ont un enfant avant l'âge de 20 ans, contre seulement 16 pour cent des femmes ayant fréquenté l'école pendant huit ans. La réforme de l'éducation de 1994 a supprimé les frais de scolarité, mis en place des cantines scolaires dans les zones rurales, augmenté le budget de l'éducation et autorisé l'enseignement dans la langue locale plutôt qu'en amharique. La cohorte de naissances de 1987 a été la première à bénéficier de cette réforme, celle de 1986 étant encore soumise à l'ancien système.

La réforme a entraîné une hausse spectaculaire de l'éducation des filles, la scolarisation des cohortes nées à partir de 1987 augmentant de 0,8 année. Pradhan et Canning (2013) estiment que chaque année supplémentaire de scolarité entraîne une baisse de 7 pour cent de la probabilité de grossesse adolescente et de 6 pour cent de la probabilité de mariage précoce. Ces conséquences indiquent que les femmes ayant fréquenté l'école pendant huit ans devraient avoir un taux de fécondité de 53 pour cent, soit inférieur à celui des femmes non scolarisées. La diminution des grossesses précoces indique que le taux de fécondité global de cette cohorte sera inférieur et que les bénéfices directs, tels que l'amélioration de la santé maternelle et infantile, seront plus élevés.

Autonomisation des femmes au Cabo Verde

Le Cabo Verde est reconnu pour ses actions en faveur de l'égalité entre les sexes. Bien que le gouvernement fournisse un effort important pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et des filles, des écarts et des inégalités persistent entre les hommes et les femmes, notamment en matière de protections prévues par la loi. Afin de faire encore progresser l'autonomisation des femmes et la lutte contre la discrimination et la violence à leur égard, le Cabo Verde a lancé une politique proactive visant à augmenter la participation des femmes dans les forces de sécurité et de police. Il s'agit d'un exemple de mise en œuvre d'une politique (autonomiser les femmes et lutter contre la violence à leur égard) qui repose sur une approche ascendante. Grâce au renforcement de la participation des femmes dans les forces de sécurité et de police, les actes de violence contre les femmes sont mieux pris en considération ; les femmes policières sont en effet généralement plus enclines à donner suite aux plaintes dans ce domaine que leurs collègues

du sexe masculin. Par ailleurs, la présence de policières est susceptible d'accroître la confiance des victimes pour dénoncer de tels actes.

Programmes d'emploi des jeunes en Afrique

Il existe de nombreuses initiatives en matière d'emploi des jeunes sur le continent, mais la plupart sont de portée limitée et peu ont été évaluées de façon systématique. Un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2012) rédigé par les membres du sous-groupe sur le travail et l'emploi du mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique analyse les réponses actuelles apportées au problème de l'emploi des jeunes en Afrique. Il souligne également les bonnes pratiques en ce qui concerne la répliquabilité de ces mesures pour de futures actions. Les paragraphes suivants citent certains des projets étudiés dans ce rapport.

Le projet innovant Ressources et expériences locales pour des besoins locaux en Guinée s'attaque aux défis de l'emploi des jeunes du point de vue des organisations gérées par les jeunes eux-mêmes. Le fond « Youth-to-Youth » apporte des subventions et de l'aide visant à renforcer les compétences des jeunes pour leur permettre de réaliser des projets innovants, qu'ils gèrent alors eux-mêmes et qui créent des emplois pour d'autres jeunes. Un concours est organisé pour sélectionner les idées de projet ayant le plus de chances d'aboutir à la création d'entreprises viables, qui sont alors financés. Le projet soutient le développement des jeunes en finançant exclusivement les propositions qui concernent des jeunes (de 15 à 34 ans) et sont créées et mises en œuvre par des jeunes.

En Côte d'Ivoire, un projet tente de répondre au problème du chômage des jeunes en encourageant l'entrepreneuriat. Son aspect innovant est qu'il apporte à la fois des ressources financières et non financières aux jeunes entrepreneurs. En acquérant des compétences et en bénéficiant de subventions, les jeunes reçoivent les moyens nécessaires pour démarrer ou développer leurs entreprises.

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire met en place un système de veille sur les profils d'emploi demandés par les entreprises, élabore un répertoire des métiers et des compétences, promeut un processus d'adéquation des formations et des débouchés et introduit des mesures d'incitation à l'embauche de demandeurs d'un premier emploi. Il s'agit notamment de proposer un module d'entrepreneuriat dans le système d'éducation et de formation, de promouvoir des modèles de réussite d'entreprises et d'activités non salariées et de soutenir la création d'entreprises par les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

Au Mali, l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes a mis en œuvre un programme national qui comporte un volet d'intégration professionnelle des jeunes soutenu par des investissements à haute intensité de main-d'œuvre (PEJHIMO). Le gouvernement du Mali et le Grand-Duché du Luxembourg ont financé la première phase du projet PEJHIMO. Ce projet est exécuté par l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes, avec l'assistance technique de l'OIT. Un nouvel impôt sur le revenu de 2 pour cent a été affecté au financement du Fonds national pour l'emploi jeune.

Le projet PEJHIMO a créé plus de 70 517 jours de travail et contribué directement à l'accès de 700 jeunes au marché du travail. Ces résultats ont été obtenus par le biais de diverses activités : travaux d'irrigation, commercialisation de produits agricoles, rénovation et entretien des routes rurales et extraction des pierres de carrière utilisées pour le revêtement des routes.

Les techniques de pavage et d'utilisation des matériaux locaux sont enseignées dans les programmes de formation professionnelle et dans tous les camps de jeunesse du pays. La formation aux techniques manuelles de la construction est progressivement étendue à tous les autres programmes d'investissement (par exemple, Programme d'appui au secteur agricole, Projet national de construction de routes).

L'UNFPA aide également le Mali à mettre en œuvre une petite initiative en collaboration avec une entreprise informatique privée pour améliorer les compétences informatiques des filles, afin de les aider à trouver un emploi dans ce secteur. Des centres de formation existent à Bamako, Mopti et Ségou. 45 filles ont bénéficié d'une formation aux compétences de base nécessaires en maintenance informatique. L'expérience fait l'objet d'un suivi par l'organisation non gouvernementale AGIR dans le but d'évaluer les résultats et d'étudier si l'initiative peut être généralisée au niveau national.

En Mauritanie, l'OIT accompagne le gouvernement dans la mise en œuvre du volet Chantier école du Projet d'ajustement institutionnel du secteur du transport (PAIST), financé par l'Union européenne. L'objectif principal est le développement d'une filière de formation professionnelle dans le domaine de l'entretien routier en vue de renforcer l'employabilité des jeunes hommes et femmes et de favoriser leur insertion professionnelle dans les métiers de l'entretien routier dans les zones rurales et urbaines. Le projet est mis en œuvre sur 30 mois selon un schéma alternant formation théorique au sein de centres de formation technique et professionnelle, formation pratique sur un chantier et immersion en entreprise.

7.4. Conclusion

Étapes opérationnelles de mise en œuvre

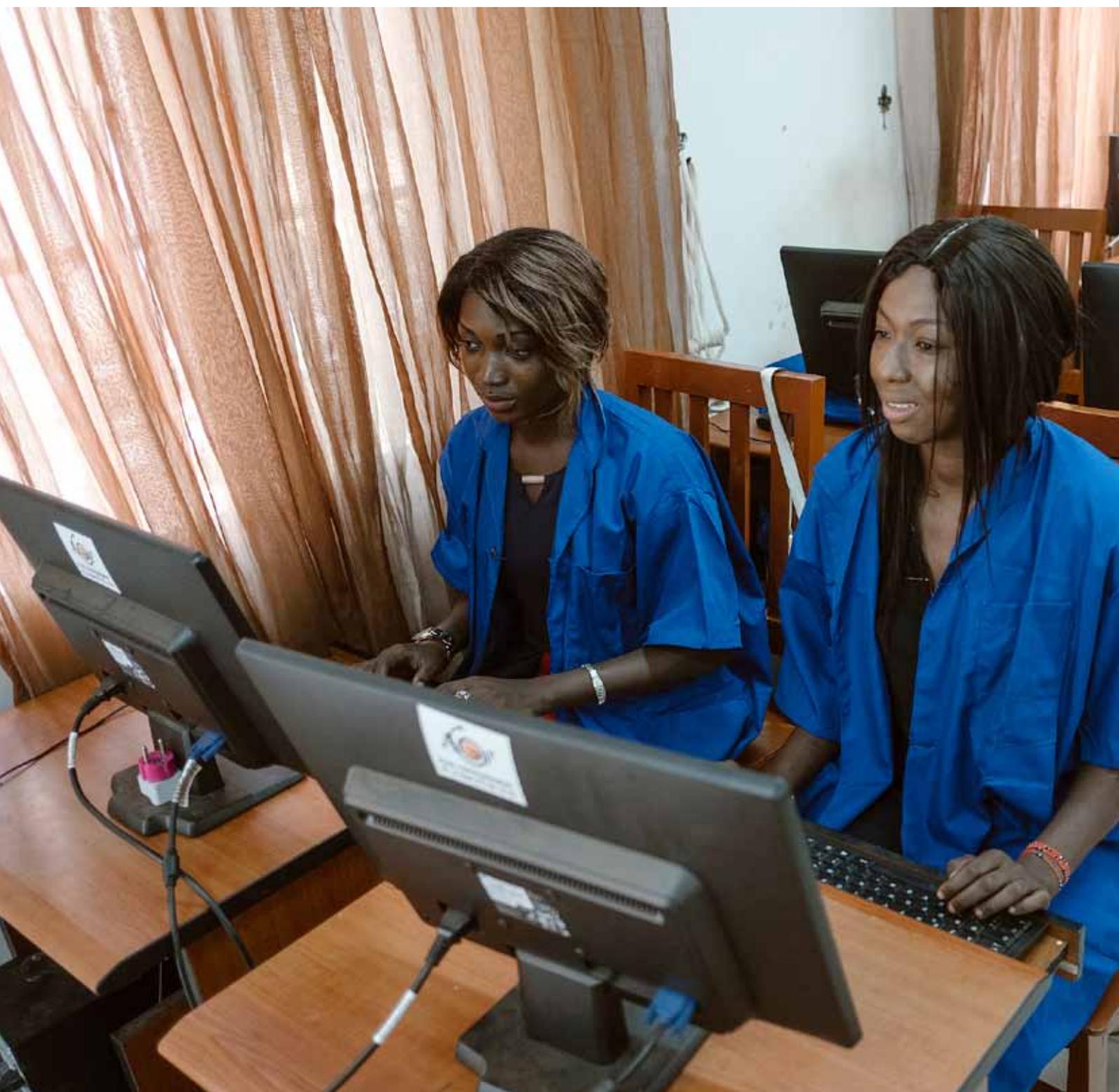
Action 1 : S'assurer qu'une structure de gouvernance adéquate est mise en place, notamment pour l'élaboration des stratégies budgétaires ; le suivi des risques, de la qualité et des délais ; et les décisions portant sur les ressources.

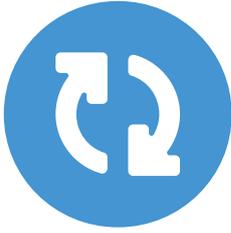
Action 2 : Mettre en place des mécanismes de gestion des risques selon les risques potentiels identifiés, la probabilité qu'ils se produisent et l'évaluation des effets possibles.

Action 3 : Créer des mécanismes pour mobiliser les parties prenantes, les personnes directement touchées par les actions des politiques et l'ensemble de la communauté.

La mise en œuvre efficace des politiques publiques exige une solide gouvernance, une gestion des risques et l'implication des parties prenantes. La bonne gouvernance doit montrer la voie à suivre et rendre efficace la prise de décisions, par exemple grâce à un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre des politiques. En identifiant les risques potentiels et en détermi-

nant leur probabilité et leurs incidences possibles sur le projet, la gestion des risques réduit les conséquences néfastes des événements non souhaitables susceptibles de retarder la mise en œuvre, d'augmenter ses coûts ou de compromettre la réalisation de ses objectifs. Enfin, l'implication des parties prenantes, notamment des groupes clés de défense d'intérêts ou des populations que le changement affecte directement, est indispensable pour informer la communauté sur « ce qu'il se passe », afin d'obtenir plus de soutien et d'informations importantes qui faciliteront l'élaboration de la politique et guideront sa mise en œuvre.





ÉTAPE VIII

Suivi et évaluation

8.1. Introduction

De par leur nature complexe et transversale, les politiques et programmes d'accélération et d'amélioration du dividende démographique exigeront des experts et des responsables politiques qu'ils recourent à des outils et méthodes innovants pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques. La Feuille de route de l'UA souligne ces besoins, en observant qu'« il importe de mettre en place des mesures susceptibles de guider les pays, de prévoir un mécanisme idoine de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports et de favoriser la participation active de toutes les parties prenantes à tous les niveaux³⁵ ».

Les 17 ODD forment un ensemble d'indicateurs à prendre en compte dans les politiques publiques pour accélérer la mise en œuvre du dividende démographique et en tirer pleinement profit. D'autres instruments existent, notamment la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014 avec son mécanisme de responsabilisation, de suivi et d'évaluation qui vise à mesurer les progrès accomplis.

Cette étape récapitule les rôles et les complémentarités du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats. Elle présente huit domaines essentiels du suivi et de l'évaluation, en les reliant aux principaux axes de la Feuille de route de l'UA et aux ODD³⁶. Elle renvoie au calendrier des activités clés contribuant à la mise en œuvre de mécanismes de suivi et d'évaluation pertinents tels que définis dans la Feuille de route. Enfin, elle énumère les actions prioritaires en vue d'établir un système de suivi et d'évaluation à l'échelle nationale.

35. Commission de l'Union africaine, 2017, p. 28.

36. Ces huit domaines essentiels sont : démographie et développement humain, évolution socioculturelle, éducation, santé et planification familiale, autonomisation des jeunes, égalité des sexes, droits et gouvernance, environnement socio-économique.

8.2. Du suivi à l'évaluation

Suivi : objectifs et types d'activités de suivi

Le suivi est la mesure continue de la progression d'un programme, d'un projet ou d'une politique. Il s'appuie sur les données recueillies pour améliorer la mise en œuvre, la gestion et les décisions courantes des politiques ou des projets. Ces données lui servent à confronter les performances du programme aux résultats escomptés, à comparer les projets entre eux et à analyser les tendances et leur évolution. Le suivi est généralement axé sur les moyens, les activités et les produits, et occasionnellement sur les résultats intermédiaires

comme la progression vers la réalisation d'objectifs de développement nationaux. En général, il montre si les activités menées vont dans la bonne direction et au bon rythme. Il apporte aux chefs de projet et aux parties prenantes les informations dont ils ont besoin pour :

- suivre l'affectation et l'utilisation des ressources (physiques, matérielles, financières) ;
- évaluer les réalisations (produits, services, etc.) obtenues et mesurer la proportion des résultats atteints par rapport aux attentes initiales ;
- détecter tout écart observé lors de la mise en œuvre ; et
- faciliter la prise de décisions sur la suite de la politique, du programme ou du projet (réorientation technique, réaffectation des fonds et ajustement des objectifs programmés).

Le suivi repose sur un système cohérent d'informations et d'analyse. Les activités de suivi comprennent :

- la centralisation des rapports périodiques, généralement mensuels ou trimestriels, préparés par les différents chefs de projet, et la présentation de l'avancement du projet ;
- les missions de vérification sur le terrain des conditions de mise en œuvre des activités et d'examen des progrès immédiatement vérifiables ;
- les enquêtes de suivi, y compris d'éventuelles discussions avec les parties concernées par le programme, notamment les bénéficiaires de l'intervention ;
- la mise à jour régulière des bases de données qui centralisent les informations de suivi ;
- la production de rapports de synthèse périodiques à l'attention des décideurs ; et
- des analyses spécifiques rapides, par exemple une évaluation des points forts, points faibles, opportunités et risques de l'intervention.

Définition du concept d'évaluation

L'évaluation est un contrôle régulier et objectif des politiques, programmes et projets prévus, en cours ou terminés. Les évaluations servent à répondre à des questions précises sur la conception, la mise en œuvre ou les résultats des politiques et programmes. À la différence du processus continu qu'est le suivi, les évaluations sont périodiques et réalisées à un moment précis, généralement par des experts indépendants. L'évaluation permet de mesurer l'utilité, l'efficacité, l'impact, la pertinence et la viabilité des politiques ou programmes et, le cas échéant, de les expliquer. La conception, la méthodologie et les coûts de l'évaluation sont très variables et dépendent souvent du type de questions auxquelles on répond. En général, les évaluations répondent à trois types de questions.

- **Questions descriptives** : à ce niveau, l'objectif de l'évaluation est d'établir un état des lieux par la description des processus, du contexte, des liens et perspectives organisationnels des parties prenantes du projet ou de la politique.
- **Questions normatives** : l'évaluation compare ce qui s'est réellement passé avec ce qui aurait dû se passer. Elle consiste à examiner les activités et à estimer si les objectifs ont été atteints. Les questions normatives peuvent concerner les moyens, les activités et les produits (résultats intermédiaires).
- **Questions de cause et d'effet** : l'évaluation se concentre sur les résultats et cherche à déterminer la mesure dans laquelle l'intervention amène le changement.

Tableau 8.1
Rôles et complémentarités du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats

Suivi	Évaluation
Clarifie les objectifs du programme	Cherche les causes de la réalisation ou non des résultats visés
Relie les activités et les ressources correspondantes aux objectifs	Évalue les contributions spécifiques de certaines activités et leurs effets sur les résultats
Formule les objectifs en termes d'indicateurs de performances et définit des cibles	Passé en revue les processus de mise en œuvre
Recueille systématiquement les données concernant les indicateurs et compare les résultats obtenus et visés	Étudie les résultats non désirés
Rend compte de la progression du projet/programme à la hiérarchie et l'informe des problèmes	Recense les enseignements tirés, souligne les réussites majeures ou le potentiel d'un programme et recommande des améliorations

8.3. Suivi axé sur les résultats

Action 1 : Mener des études d'impact

La transversalité des politiques et programmes exige, pour accélérer la mise en œuvre du dividende démographique et en tirer pleinement parti, des études d'impact visant à :

- **Guider la prise de décisions** : les études d'impact sont des sources d'informations pour les responsables politiques lorsqu'ils prennent plusieurs types de décisions notamment sur l'interruption de programmes inefficaces ; l'extension d'interventions à l'efficacité amplement démontrée ; le réajustement des bénéficiaires ; et le choix entre diverses options du programme. Les études d'impact s'avèrent particulièrement utiles pour les programmes pilotes qui expérimentent de nouvelles approches certes prometteuses mais dont la valeur reste à démontrer.
- **Analyser les différents types de questions de politiques publiques** : dans leur forme élémentaire, les études d'impact peuvent mettre à l'épreuve l'efficacité d'un programme donné. Ce type d'étude évalue l'efficacité d'un programme donné en comparant un sous-ensemble de la population cible (groupe traité bénéficiaire du programme) avec une autre catégorie (groupe témoin) exclue du programme.
- **Mesurer l'efficacité de différentes options de mise en œuvre d'une politique ou d'un programme** : les études d'impact participent également à l'évaluation de l'efficacité relative de diverses méthodes et approches de mise en œuvre. En tenant compte des moyens limités disponibles, celui, parmi les projets possibles, qui aura le plus grand impact (efficacité) doit alors être choisi.

Les sites de Suivi sanitaire et démographique de plusieurs pays³⁷ sont des exemples d'études d'impact limitées à une zone restreinte et localisée. Ils constituent un moyen utile de fournir aux décideurs de précieuses informations sur le suivi sanitaire de quelques zones de projet soigneusement sélectionnées mais, au niveau national, un tel dispositif aurait un coût prohibitif. Ce type de systèmes de suivi existants pourrait servir dans le cadre des politiques de dividende démographique.

Les études d'impact facilitent dès lors le choix des priorités des politiques à mettre en œuvre et garantissent ainsi une meilleure conception des politiques et programmes. Les études d'impact peuvent également être utilisées pour vérifier la pertinence d'innovations ou d'ajustements à envisager lors de la reformulation d'un programme ou d'une politique.

37. Afrique du Sud, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Mozambique, Nigéria, Ouganda et Sénégal.

Encadré 8.1 - Feuille de route du Kenya pour la valorisation du dividende démographique

La Feuille de route du Kenya pour la valorisation du dividende démographique reconnaît clairement la nature intersectorielle et multipartite de la mise en œuvre et du suivi du processus du dividende démographique. « La mise en œuvre globale de la Feuille de route du Kenya pour la valorisation du dividende démographique suivra une approche multisectorielle coordonnée par le comité de pilotage national créé à cet effet (National Demographic Dividend Steering Committee) avec l'appui administratif du Conseil national pour la population et le développement (National Council for Population and Development). L'administration nationale et locale, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, confessionnelles et de la société civile seront impliqués dans la mise en œuvre effective comme le précise la section 5 de la présente feuille de route. Le comité de pilotage se réunira chaque trimestre pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des activités de valorisation du dividende démographique. Un plan détaillé de mise en œuvre, avec les activités et la période globales de la mise en œuvre, la stratégie de financement et un cadre de suivi et d'évaluation, sera élaboré afin de suivre les contributions, produits et réalisations des activités de valorisation du dividende démographique en cours de mise en œuvre. Cela permettra de s'assurer que les efforts nationaux visant à tirer parti du potentiel de la jeunesse pour accélérer le développement socioéconomique et améliorer la qualité de vie atteignent leur objectif. »³⁸

8.4. Piliers, « rouages », axes et indicateurs

Action 2 : Structurer le mécanisme de suivi et d'évaluation autour du dividende démographique

Un mécanisme de suivi et d'évaluation des politiques nationales de dividende démographique doit aussi comprendre des données élémentaires sur la démographie, la gouvernance et le développement humain³⁹. Les ODD comprennent un ensemble d'indicateurs pertinents à prendre en compte par les politiques publiques de valorisation du dividende démographique.

Les cinq « rouages thématiques » du modèle proposé par le Population Reference Bureau sont reliés aux ODD (voir figure 2.1)⁴⁰. Le tableau synoptique d'un mécanisme de suivi de politique de valorisation du dividende démographique (conçu d'après la Feuille de route de l'UA), la théorie du changement de ce Guide de programmation et les rouages thématiques du Population Reference Bureau présentent les huit axes suivants : démographie et développement humain, évolution socioculturelle, éducation, santé et planification familiale, autonomisation des jeunes, égalité entre les sexes, droits et gouvernance et environnement socio-économique.

38. Conseil national, Kenya, 2017, chapitre 7, p. 45.

39. Ces indicateurs comprennent l'indice de développement humain (IDH), le taux de croissance annuel moyen de l'IDH, le taux d'extrême pauvreté, la proportion de la population qui utilise une source d'eau potable et celle qui dispose d'installations sanitaires améliorées, et sont un préalable à tout suivi et évaluation de politiques visant à accélérer et à tirer pleinement parti du dividende démographique.

40. Les cinq rouages thématiques sont la planification familiale, l'éducation, la santé, les réformes économiques et la création d'emplois, et la gouvernance.

Tableau 8.2

Liens entre la théorie du changement de ce Guide de programmation, la Feuille de route de l'UA et le cadre des ODD

Axes	Feuille de route de l'UA	ODD
1 Démographie et développement humain		SDGs: 1, 2, 13, 14, 15
2 Évolution socioculturelle	Pilier 1 : Emploi et entrepreneuriat Pilier 3 : Santé et bien-être	ODD : 3, 5
3 Éducation	Pilier 2 : Éducation et développement des compétences	ODD : 4, 5
4 Santé et planification familiale	Pilier 3 : Santé et bien-être	ODD : 3,6
5 Autonomisation des jeunes	Pilier 4 : Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes	
6 Égalité entre les sexes	Pilier 4 : Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes	ODD : 5
7 Droits et gouvernance	Pilier 4 : Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes	ODD : 10, 16
8 Environnement socio-économique	Pilier 1 : Emploi et entrepreneuriat	ODD : 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10

Le suivi des actions prévu pour chaque axe nécessite la compilation de données sur des indicateurs précis et objectivement vérifiables. De nombreux indicateurs, désormais classiques, sont disponibles auprès des bureaux nationaux de statistique et d'organismes multilatéraux tels que la BAD, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, la Division de statistique des Nations Unies et la Banque mondiale. Toutefois, la profusion des données collectées par le système des Nations Unies et leur dispersion et fragmentation relatives exigeront du système de l'ONU qu'il apporte un soutien non négligeable aux observatoires proposés par l'UA. La liste des indicateurs devra être complétée avec les données des indicateurs pertinents des 17 ODD.

Il existe deux autres domaines clés : les partenariats et le financement, deux points de l'ODD 17, sont essentiels à la bonne mise en œuvre du processus. Toutefois, ils ne sont qu'un moyen de mise en œuvre et n'ont pas besoin de figurer dans les grands axes. Un mécanisme de suivi spécifique à ces deux domaines doit être mis en œuvre, ainsi que pour les actions clés prévues dans la Feuille de route.

8.5. Un indice composite pour suivre le dividende démographique ?

41. Par exemple : 23. Garantir la ratification universelle, l'appropriation nationale et la mise en œuvre intégrale de tous les instruments sur les valeurs partagées de l'Union africaine, y compris la Charte africaine de la jeunesse (CAJ) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG) par tous les États membres d'ici à la fin de l'année 2017. Il n'est pas difficile de vérifier la ratification effective de ces instruments juridiques par les États.
42. Par exemple, l'impact de l'action 19 : Promouvoir l'adoption de politiques et de programmes visant à améliorer la survie des enfants, par exemple en élargissant la couverture vaccinale, en favorisant la gestion intégrée des maladies infantiles (IMCI) et en améliorant la nutrition infantile, entre autres. Ces mesures ne peuvent être contrôlées que sur la base d'indicateurs existants de santé ou de mortalité : mortalité néonatale, taux de mortalité infantile, taux de mortalité infanto-juvénile, taux de mortalité maternelle ; allaitement au sein exclusif (pourcentage des nourrissons de 0 à 5 mois), espérance de vie à la naissance (femmes et hommes), espérance de vie à 5 ans (femmes et hommes), densité médicale pour 1000 habitants, densité paramédicale pour 1000 habitants.

Action 3 : Recenser et recueillir les indicateurs associés

La Commission africaine appelle à la création d'un indice de suivi global calculé sur la base d'un ensemble d'indicateurs spécifiques à chaque pilier de la Feuille de route. Même si certaines des 35 actions clés de la liste comprennent des indicateurs objectivement vérifiables⁴¹, pour la plupart, il reste encore à définir des indicateurs pertinents⁴².

Les pays participant au projet « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel » (SWEDD), avec l'assistance technique du CREFAT, ont défini un indice composite de suivi du dividende démographique (I2S2D). Composé de cinq indicateurs de synthèse, il mesure les dimensions du déficit de cycle de vie, la qualité des conditions de vie, la sortie de la pauvreté, le développement humain étendu, et les réseaux et territoires. L'indice I2S2D est la moyenne géométrique des cinq indicateurs de synthèse énumérés plus haut (voir Annexe 2). Cette initiative mérite d'être soulignée et devrait inspirer les observatoires nationaux dans leurs efforts d'analyse des lacunes, et de suivi et d'évaluation. Toutefois, comme précisé à l'Étape I, il ne s'agit que d'un exemple de mesure de l'avancement vers les objectifs d'exploitation du dividende démographique. Les autres pays peuvent décider de choisir d'autres indicateurs.

Encadré 8.2 - Pratique recommandée

En collaboration avec le CREFAT et l'UNFPA-BRAOC, plusieurs pays du SWEDD mettent actuellement en place des observatoires nationaux du dividende démographique. Ces observatoires seront chargés de la collecte et de l'analyse des données ainsi que des efforts de suivi et d'évaluation au niveau national.

Le tableau 8.2 présente huit domaines distincts de suivi. Ils contribuent certes à établir un indice composite, mais le risque intrinsèque d'un tel indice est que la note obtenue manque de pertinence pour dépendre les efforts et les résultats de suivi d'une politique aussi complexe que la valorisation du dividende démographique.

Le suivi et l'évaluation des politiques de valorisation du dividende démographique est une question de collecte des données primaires sur le terrain et de mise en réseau et de triangulation des données secondaires. Par conséquent, il convient de travailler à des études d'impact régulières et localisées pour contrôler la bonne mise en œuvre des programmes de valorisation du dividende démographique.

8.6. Activités clés de la Feuille de route (d'août 2016 à décembre 2017)

La Commission africaine a proposé un calendrier des activités clés d'août 2016 à décembre 2017 précisant clairement les délais de mise en œuvre et de son accélération, et de mesure de l'avancement de la Feuille de route⁴³. Les actions clés proposées doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux car elles forment un préalable à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la Feuille de route (voir tableau 8.3 où les actions clés apparaissent en gras).

43. Commission de l'Union africaine, 2017, p. 28.

Tableau 8.3
Actions clés de la Feuille de route de l'UA

Établir des profils nationaux	36. Procéder à l'analyse et à l'herméneutique de la situation socioéconomique et politique à travers l'élaboration des profils nationaux du dividende démographique avec pour objectif de faciliter les processus de planification du développement sur la base de données probantes par rapport aux défis et aux opportunités liés à la valorisation du dividende démographique dans les pays afin de définir des réponses spécifiques à chaque pays.
Créer des observatoires multisectoriels du dividende démographique	37. Renforcer les capacités de coordination, de suivi et d'élaboration de rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités du dividende démographique (y compris l'amélioration des systèmes de données nationales pour garantir des données opportunes et de qualité pour la planification et la prise de décisions). Ce qui pourrait inclure la mise en place d'un observatoire multisectoriel du dividende démographique sous la direction des agences nationales de statistiques, de planification et de la population, le cas échéant.
Qualité des données	38. Collaborer avec les milieux universitaires, les instituts de recherche et les groupes de réflexion pour produire des résultats de recherche et des données probantes nécessaires à la valorisation du dividende démographique et fournir l'assistance technique pour renforcer l'expertise des pays.
Planification	39. Renforcer les capacités des autorités de planification et des services de planification sectorielle et locale afin d'intégrer les priorités du dividende démographique dans les plans et projets de développement sectoriel, local et national sur la base des données probantes analytiques.
Suivi	40. Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme fiable de suivi des performances et de responsabilisation dans le cadre des initiatives et stratégies du dividende démographique aux niveaux national, régional et continental, y compris des politiques et programmes d'investissement axés sur la jeunesse.
Capitalisation et partenariat	41. Tirer parti des succès des principales initiatives régionales à travers le continent sur le dividende démographique et l'autonomisation des femmes et les reproduire dans d'autres pays africains, y compris la facilitation de l'accès au financement. Organiser des réunions multilatérales des parties prenantes et des partenaires pour le plaidoyer, la mobilisation des ressources et les partenariats stratégiques dans le cadre de la valorisation du dividende démographique.
Financement	42. Créer, aux niveaux continental et national, des fonds pour le développement de la jeunesse en vue de soutenir la mise en œuvre du dividende démographique, y compris l'assignation et l'augmentation de fonds spéciaux pour la mise en œuvre du thème de l'année 2017 et exhorter les banques de développement régionales et autres banques de développement (la BAD, la BDAE, la BOAD, la BCEAO, la BEAC, etc.) à accroître leurs portefeuilles destinés à la jeunesse aux fins de faciliter l'accès des jeunes au crédit et soutenir leurs initiatives d'entrepreneuriat.

Financement	43. Mobiliser du soutien, notamment de l'UA et des forums de partenariats bilatéraux (TICAD, Afrique-Chine, Afrique-UE, Afrique-Corée, Afrique- Inde, Afrique-EUA, G20 etc.) pour l'autonomisation des jeunes et des investissements accrus dans l'éducation et le développement des compétences entrepreneuriales et la création d'emplois ainsi que dans le secteur de la santé afin de tirer pleinement profit du dividende démographique.
Feuilles de route nationales	44. Assurer le lancement au niveau national du thème de l'année 2017, à savoir «Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse», à travers l'engagement multilatéral des parties prenantes. Ces consultations et lancements au niveau national faciliteront et guideront l'élaboration des feuilles de routes nationales sur la réalisation du dividende démographique.
Indice de suivi composite	47. Créer un indice sur la base d'un ensemble d'indicateurs spécifiques à chaque pilier de la feuille de route (santé et bien-être ; éducation et développement des compétences ; emploi et entrepreneuriat ; droits, gouvernance et autonomisation des jeunes) visant à mesurer les investissements sur la jeunesse, assurer leur suivi et établir des rapports y relatifs au niveau des pays en vue de tirer pleinement profit du dividende démographique.

8.6. Conclusion

Étapes opérationnelles de suivi et d'évaluation

D'après les recommandations de la Feuille de route de l'UA, il convient de prendre les dispositions suivantes :

Action 1 : Imaginer des systèmes de suivi et d'évaluation au lancement de l'initiative dividende démographique au niveau national, et organiser une large consultation avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

Action 2 : Élaborer des profils nationaux complets du dividende démographique, par exemple sur la base des huit axes proposés afin d'établir un « référentiel 2017 » à utiliser lors des évaluations ultérieures.

Action 3 : Établir des partenariats avec les universités, les instituts de recherche et les groupes de réflexion pour produire des études fondées sur des données probantes.

Action 4 : Élaborer des feuilles de route nationales sur la valorisation du dividende démographique.

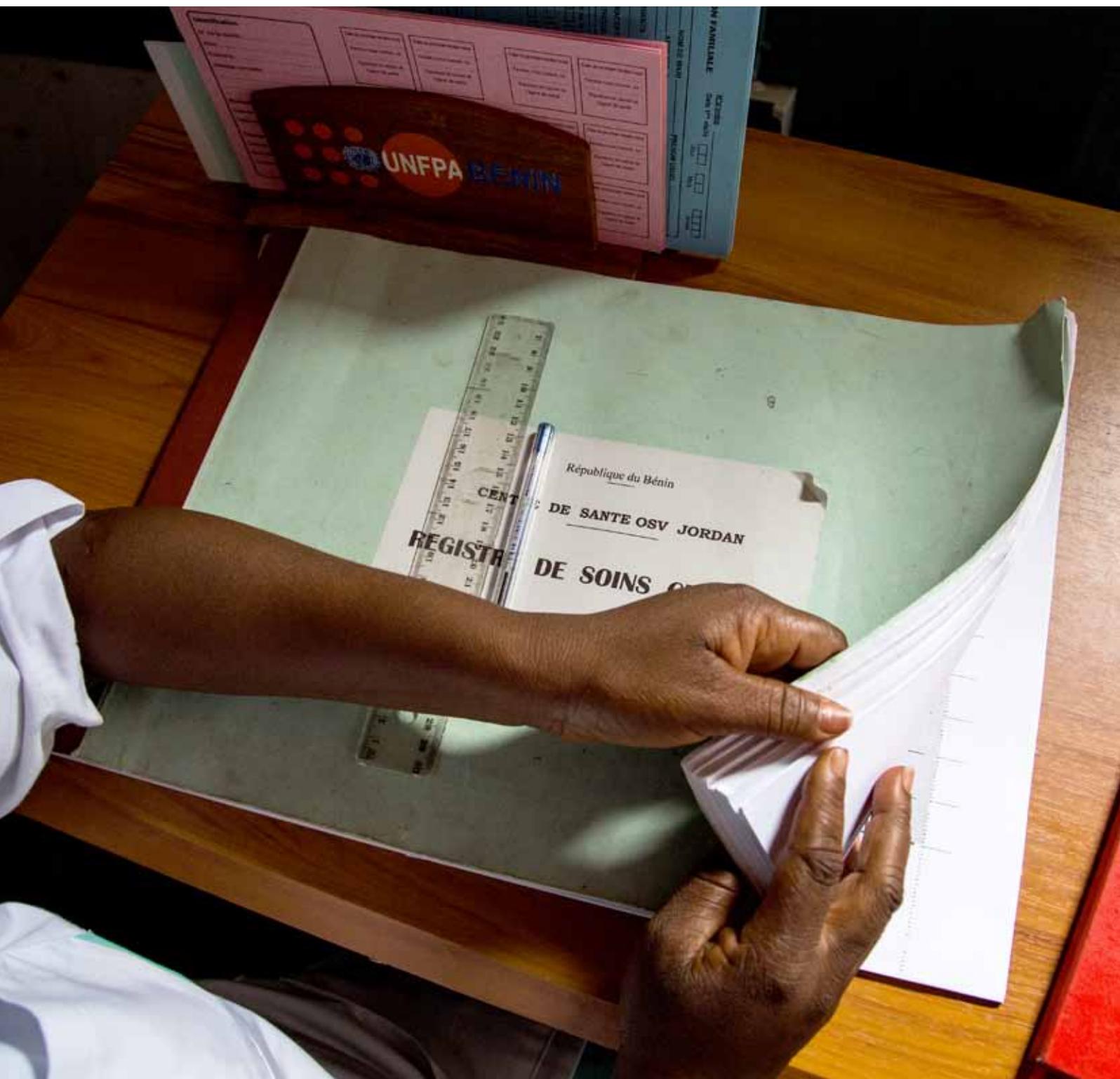
Action 5 : Finaliser un tableau synoptique des axes et des indicateurs nationaux afin d'établir un indice composite pertinent du type de celui proposé par le CREFAT, avec éventuellement l'ajout ou le remplacement d'autres dimensions.

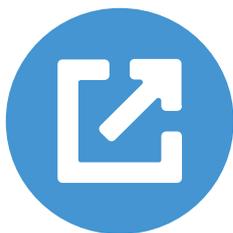
Action 6 : Créer un observatoire régional et des observatoires multisectoriels nationaux du dividende démographique sous la supervision des organismes nationaux de statistiques, de planification et de la population.

Action 8 : Annoncer la mise en œuvre à partir de décembre 2017 d'un mécanisme fiable de responsabilisation et de suivi des performances dans le cadre des initiatives et des stratégies de dividende démographique aux niveaux national, régional et continental.

Action 9 : Assurer un suivi strict des axes des politiques au niveau national, y compris les données sur les partenariats et les financements.

Le suivi et l'évaluation, aspects clés à mettre en œuvre dans un cadre de politique de valorisation du dividende démographique, sont étroitement liés à l'Étape 1 du présent Guide de programmation. Cette question doit déjà avoir été examinée au stade préliminaire de la déclaration de politique, en prévision de la nécessaire mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Ces mécanismes doivent aussi faire l'objet d'une définition plus détaillée lors de la planification de la mise en œuvre et être utilisés tout au long des processus de mise en œuvre des programmes spécifiques. Les résultats des mécanismes de suivi et d'évaluation permettront également de déterminer comment mettre en œuvre l'Étape IX : Généralisation.





ÉTAPE IX

Généralisation

« À l'étape de la planification, soyez ambitieux, voyez les choses en grand. »⁴⁴
Dr Tedros Adhanom, ministre de la Santé d'Éthiopie en 2005

9.1. Concept

Le présent Guide de programmation propose huit étapes distinctes à prendre en compte lors de la mise en place d'une stratégie nationale de valorisation du dividende démographique. L'Étape IX traite de la généralisation, au niveau national, de la vision et des politiques de valorisation de ce dividende.

Ce concept de généralisation est souvent utilisé pour décrire un processus permettant à des groupes de personnes plus importants de bénéficier de l'application d'un programme ou d'un projet pilote préalablement expérimenté avec succès. Même si dans les pays d'Asie de l'Est, certains indices indiquent qu'un dividende démographique est à l'œuvre, il n'existe encore aucune expérience pilote répliquable d'application complète d'un programme de valorisation du dividende démographique dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, certains pays d'Afrique subsaharienne ont mis en œuvre des politiques visant à modifier la structure de leur population, à améliorer la santé des femmes et des enfants et à renforcer la qualité et l'accès aux soins et à la planification familiale.

Tous les programmes ci-dessus ont eu une forte influence sur la probabilité de tirer pleinement parti du dividende démographique. Ainsi, dans la présente section, la généralisation est définie plus étroitement comme étant « le processus permettant de toucher un plus grand nombre de personnes ciblées, réparties sur un territoire plus large, grâce à l'institutionnalisation de programmes efficaces⁴⁵ ».

La généralisation des politiques afin de tirer pleinement parti d'un dividende démographique et de toucher l'ensemble de la population signifie transposer, à échelle nationale, toutes les politiques décrites dans les chapitres précédents du présent Guide de programmation. Le succès de cette opération dépend de la manière dont un pays définit, organise et met en œuvre les politiques nécessaires pour qu'elles aient des effets partout sur son territoire national.

44. « When you plan, be ambitious, do it at scale » USAID Africa Bureau et al., 2012, p. 11.

45. Expandnet.2000.

Cette section propose quelques actions concrètes, présente des exemples de généralisation dans des pays d'Afrique subsaharienne et fournit des ressources pour se familiariser avec la généralisation des politiques de valorisation du dividende démographique.

9.2. Modèle de généralisation

Action 1 : Adopter un modèle de généralisation et adapter les politiques de valorisation du dividende démographique à l'échelle nationale

Nombreux sont les guides de généralisation qui s'accordent sur le fait que les impacts du programme sont proportionnels à l'ampleur des efforts fournis lors de la planification d'une généralisation. La figure 9.1 présente l'approche de la généralisation en trois étapes et dix tâches (Management Systems International, 2012).

D'une certaine façon, ce Guide de programmation traite de la planification de la généralisation d'un programme de valorisation du dividende démographique. Nous avons déjà traité certaines tâches et étapes en détail dans les chapitres qui précèdent. C'est pourquoi dans les actions proposées ci-dessous, nous ne détaillerons pas les étapes et tâches abordées plus haut en profondeur. Nous les présenterons simplement, en faisant référence à l'Étape correspondante du présent Guide. Nous indiquerons ensuite deux actions principales à entreprendre pour garantir la prise en compte stratégique du dividende démographique et de sa valorisation dans l'agenda des politiques publiques, puis nous nous intéresserons à certains éléments de l'approche ci-dessus qui restent à expliciter.

Tâche 1 : Créer une vision

Cette tâche consiste essentiellement à créer une vision décrivant le pays tel qu'il serait en cas de généralisation réussie à l'échelle nationale des politiques de valorisation du dividende démographique. L'Étape II, actions 1 et 2, s'attache à établir cette vision de manière étayée et fondée sur des données probantes. La DPVEDD ou la feuille de route nationale de valorisation du dividende démographique (Étape II) est l'instrument qui synthétise cette vision.

Cette tâche consiste également à clarifier le raisonnement qui sous-tend la DPVEDD. Elle a aussi été abordée dans l'Introduction et à l'Étape II afin de montrer que l'application d'un ensemble de mesures de valorisation du dividende démographique a été un succès dans divers pays.

Tâche 2 : Évaluer la transposabilité

Cette tâche s'effectue en même temps que la Tâche 1. Il s'agit de s'assurer que la vision et le plan synthétisés dans la DPVEDD correspondent bien à la réalité du pays. L'Étape II du présent Guide de programmation traite d'une action liée à cette tâche : associer la valorisation du dividende démographique au plan national de développement, en examinant la situation du développement national.

Figure 9.1
Approche de la généralisation en trois étapes et dix tâches

Étape 1 : Élaborer un plan de généralisation

Tâche 1 : Créer une vision

Tâche 2 : Évaluer la transposabilité

Tâche 3 : Comblé le manque d'informations

Tâche 4 : Préparer un plan de généralisation

Étape 2 : Établir les conditions préalables à la généralisation

Tâche 5 : Justifier le changement

Tâche 6 : Se constituer une base

Tâche 7 : Réaligner et mobiliser les ressources

Étape 3 : Mettre en œuvre le processus de généralisation

Tâche 8 : Modifier et consolider les organisations

Tâche 9 : Coordonner l'action

Tâche 10 : Suivre les performances et maintenir la dynamique

Autre outil utile à la généralisation de la valorisation du dividende démographique : l'analyse des disparités spatiales qui montre les différences internes à chaque pays (c.-à-d. zones urbaines ou rurales, entre régions). L'un des objectifs des plans nationaux de développement est l'harmonisation des situations afin d'homogénéiser les niveaux de développement.

La méthodologie basée sur les critères suivants détermine si un plan de généralisation sera adopté en vérifiant que le modèle d'innovation proposé est « C.O.R.R.E.C.T. » (Simmons et Shiffman, 2005) :

1. Crédible, étayé par des données tangibles ou adopté par des personnes ou institutions honorables (Credible, based on sound evidence or espoused by respected persons or institutions) ;
2. Observable, pour s'assurer que les utilisateurs potentiels peuvent en voir les résultats concrets (Observable to ensure that potential users can see the results in practice) ;
3. Pertinent dans la réponse à des problèmes persistants ou ressentis avec acuité (Relevant for addressing persistent or sharply felt problems) ;
4. Offre un avantage relatif par rapport aux pratiques existantes (Relative advantage over existing practices) ;
5. Facile à transférer et adopter (Easy to transfer and adopt) ;
6. Compatible avec les valeurs établies, les normes et les installations existantes des utilisateurs (Compatible with existing users' established values, norms and facilities) ;
7. Susceptible d'être testé ou expérimenté (Able to be tested or tried).

La vérification de la « correction » d'un ensemble de programmes de valorisation du dividende démographique repose sur les critères suivants :

1. Il existe des éléments probants provenant d'institutions internationales, continentales ou universitaires qui corroborent l'application de ces programmes ;
2. Les utilisateurs potentiels pourront constater les résultats de leur application sur leur qualité de vie ;
3. Ces programmes permettent vraiment de lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable, en prévenant les risques potentiels liés à des taux élevés de chômage des jeunes et d'accroissement de la population ;
4. Ils offrent un avantage relatif par rapport à un plan national de développement qui ne prend pas en compte la variable de la population ;
5. Si l'on se fonde sur les chapitres précédents du présent Guide, l'application d'un ensemble de mesures de valorisation du dividende démographique peut être considérée comme un processus complexe. L'adoption d'un ensemble de politiques sera d'autant plus facile que les conditions préalables à la généralisation auront été bien établies et que les activités des tâches 5 et 6 de l'approche en trois étapes et dix tâches auront été exécutées à fond. Cet aspect particulièrement délicat sera abordé plus longuement ci-après ;

6. Même si certaines politiques de valorisation du dividende démographique peuvent se heurter à des croyances et pratiques culturelles existantes, l'ensemble des mesures est compatible avec les systèmes de croyances appelant à une vision africaine et commune du développement plus démocratique et respectueuse des droits de l'homme. La vision partagée de l'UA 2030 en témoigne clairement ;
7. Même en l'absence d'expérimentation, il existe des éléments probants qui montrent que certains pays ont su tirer les bénéfices de la modification de la structure de leur population et de l'investissement dans le capital humain.

Tâche 3 : Combler le manque d'informations

Les Étapes I et III du présent Guide proposent des méthodes d'analyse de la situation des pays et recensent les lacunes à combler dans les plans de valorisation du dividende démographique.

Tâche 4 : Préparer un plan de généralisation

C'est ce que propose la DPVEDD. Le Kenya, le Mali, la Tanzanie et l'Ouganda ont rédigé leur feuille de route pour tirer parti de leur dividende démographique. Les experts recommandent de rédiger la DPVEDD en tenant compte à la fois des destinataires internes et externes, car elle traduit un plan de valorisation du dividende démographique en termes concrets et expose la réflexion et l'analyse qui y ont mené.

Tâche 5 : Justifier le changement

Cette tâche fait partie d'une série de mesure à prendre pour créer un environnement favorable aux politiques de valorisation du dividende démographique. Elle est essentielle à la mise en œuvre d'un plan de valorisation du dividende démographique à l'échelle nationale. Bien qu'elle prenne du temps, elle n'en est pas moins primordiale ; certains l'appellent « prendre son temps pour aller plus vite », car si l'on saute cette étape la mise en œuvre des politiques risque de reculer ou d'accuser du retard. Les Étapes I, V et VIII du présent Guide expliquent clairement la dimension changement culturel de ces politiques. Rappelons les réalisations proposées dans la théorie du changement visant à tirer pleinement profit du dividende démographique :

- *Évolution des normes sociales et culturelles relatives à la fécondité ;*
- *Recul de l'âge du mariage ;*
- *Niveau d'éducation plus élevé, notamment pour les filles ;*
- *Meilleure adéquation de l'éducation à l'emploi productif ;*
- *Services complets et élargis de planification familiale qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et répondent aux normes de qualité et d'accès des droits de l'homme ;*
- *Réduction de la mortalité, de la morbidité et de la malnutrition infantiles ;*
- *Augmentation de l'émancipation économique et de l'emploi des femmes ;*
- *Suppression des barrières à l'emploi des femmes hors du foyer ;*
- *Paix, justice et institutions fortes ;*
- *Autonomisation des jeunes ;*

- *Augmentation de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes ;*
- Davantage d'investissements étrangers directs ;
- Augmentation des investissements et de l'épargne nationale ;
- Réduction des barrières commerciales.

La plupart des réalisations (en italiques ci-dessus) visent à changer les habitudes culturelles liées aux pratiques actuelles en termes de santé procréative, de contraception, de taille idéale de la famille, de planification familiale, de bien-être des filles, des droits des femmes et des filles, et d'égalité entre les sexes.

Cet aspect essentiel à la réussite de la généralisation du plan de valorisation du dividende démographique mérite d'être illustré par un exemple d'action mise en œuvre pour éviter les retours en arrière. En juillet 2017, l'UNFPA a organisé le symposium régional « Islam, dividende démographique et bien-être familial » pour les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Il a abouti à la Déclaration de N'Djamena des leaders religieux qui ont affirmé la compatibilité de l'Islam avec les politiques de valorisation du dividende démographique.

Encadré 9.1 - Déclaration de N'Djamena

« Reconnaissant également que la planification familiale est acceptée par l'Islam pour l'espacement des naissances, la santé de la mère et de l'enfant afin de l'adapter aux ressources disponibles, améliorer la qualité de vie des familles et ceci doit être un choix délibéré et volontaire pour chaque individu.

Recommandons qu'un partenariat stratégique respectueux des principes et préceptes islamiques soit établi avec différents acteurs nationaux et internationaux pour consolider les acquis actuels, promouvoir des approches innovantes et passer à l'échelle les bonnes pratiques et les expériences porteuses relatives aux initiatives en faveur du dividende démographique.

De façon plus spécifique, les participants au symposium recommandent de :

S'engager dans des campagnes de sensibilisation et d'information en vue de créer un environnement favorable à la promotion du bien-être familiale en particulier grâce à une politique de promotion de la santé maternelle incluant la planification familiale respectueuse des préceptes de l'Islam, à l'éradication de toutes formes de violence.

Faciliter le partage d'expérience et la promotion des bonnes pratiques au niveau régional par la promotion de la coopération sud-sud en matière d'initiative visant la capture du dividende démographique notamment la planification familiale pour l'espacement des naissances, l'autonomisation des femmes, le maintien des jeunes filles à l'école, la promotion de l'emploi décent des jeunes et des femmes.

Renforcer les capacités techniques des imams, des leaders religieux, des médias islamiques pour une communication pour promouvoir un changement social et comportemental favorable au dividende démographique, à l'accès universel à la santé y compris la santé de la reproduction et la planification familiale, à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, à une formation harmonisée dans les écoles coraniques et une meilleure insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes »

Extrait de la Déclaration de N'Djamena, (27 juillet 2017) suite au Symposium régional « Islam, dividende démographique et bien-être familial » organisé par l'UNFPA.

Tâche 6 : Se constituer une base

La méthodologie d'inventaire des partenaires et des parties prenantes proposée à l'Étape IV est particulièrement pertinente pour cette tâche. Repérer les points de passage du changement proposé est un aspect clé qui contribue à faciliter l'adoption des nouvelles pratiques. Cette tâche est complémentaire au processus de légitimation lancé à la Tâche 5. La base de soutien regroupe ceux qui encourageront les responsables politiques à poursuivre la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de valorisation du dividende démographique confrontés à des obstacles. Vous trouverez ci-dessous quelques conseils pour se constituer une base : « organiser des coalitions multipartites ; passer par un ou plusieurs partis politiques ; mener des campagnes de sensibilisation auprès des législateurs et des commissions législatives ; cibler directement les groupes religieux, les partenaires sociaux et autres groupes issus de la société civile ; mobiliser par des actions au niveau local » (Management Systems International, 2012 : 32).

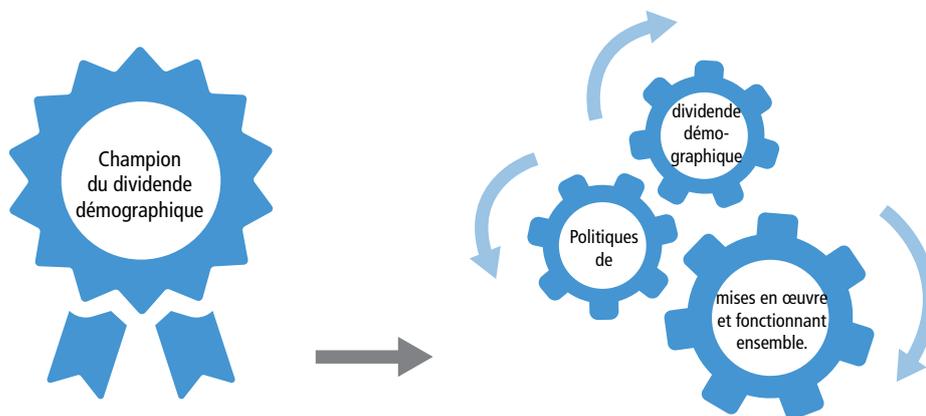
Il convient de souligner les efforts de l'UNFPA qui a lancé une campagne de communication régionale de promotion du changement social et comportemental dans les pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest en octobre 2017. Notons également que la campagne a été rehaussée par l'engagement à promouvoir le changement social qu'ont signé les premières dames de ces pays⁴⁶.

Il existe une autre stratégie qui consiste à créer des « champions » comme le décrit la figure 9.2.

46. Voir le communiqué de presse de l'UNFPA en Mauritanie (2017)

Figure 9.2

Influence des « champions » de la politique de valorisation du dividende démographique



Type	Effet
 <p>Les « champions » ou « légitimateurs » jouissent d'une large crédibilité et viennent des secteurs public, associatif ou privé</p>	<p>Ils facilitent l'acceptation d'une rupture de la tradition et l'adoption de nouveaux usages et comportements.</p>
 <p>« Légitimateur » gouvernemental de haut niveau</p>	<p>Il facilite l'acceptation des politiques innovantes, particulièrement s'il s'implique tôt dans le processus.</p>

Parmi d'autres exemples récents, citons le cas du recrutement par l'UNFPA au Sénégal du chanteur Maître Gims comme ambassadeur itinérant pour la promotion de la santé procréative des jeunes et la lutte contre les mutilations génitales féminines (UNFPA Sénégal, 2016). Le Premier ministre du Rwanda donne une belle illustration d'un soutien gouvernemental de haut niveau : « Nous, le Président et le Premier ministre, sommes arrivés à un consensus au plus haut niveau en 2005. Nous nous sommes accordés sur le fait que le fort taux de croissance de la population était une question que nous devons traiter. Dans le cas contraire, nous aurions très certainement des difficultés à réaliser notre vision. Par la suite, chaque responsable a commencé à plaider en faveur de la planification familiale.⁴⁷ »

47. USAID Africa Bureau et coauteurs, 2012, p. 21.

Ce soutien a aidé à faire passer le taux de prévalence de la contraception au Rwanda de 10 pour cent en 2005 à 45 pour cent en 2010. Au cours de la même période, le Rwanda, 2^e pays le plus densément peuplé d'Afrique, a réduit son indice synthétique de fécondité en le faisant passer de 6,1 en 2005 à 4,6 en 2010.

Tâche 7 : Réaligner et mobiliser les ressources

Une fois établi un plan de valorisation du dividende démographique à l'aide des tâches précédentes, il est important de réaligner les ressources existantes et d'en mobiliser de nouvelles. Cet aspect est partiellement abordé aux Étapes IV et VI du présent Guide.

Quant aux politiques publiques, il est important de comprendre que les priorités passées ne disparaissent pas avec l'arrivée de nouvelles, liées à l'objectif stratégique de tirer pleinement parti du dividende démographique. Pendant une période de transition, les politiques anciennes devront encore être financées ; et les nouvelles auront besoin de nouvelles ressources ainsi que le processus de généralisation lui-même.

La question des ressources n'est pas uniquement d'ordre financier. Comme mentionné dans les étapes précédentes, la gestion de la généralisation de la valorisation du dividende démographique sera une tâche cruciale (voir les Étapes IV et VI). Pendant la période de transition notamment, un organe de gestion (par exemple un comité de pilotage multisectoriel géré par un service national technique de la population) sera nécessaire pour coordonner les efforts des divers secteurs. Par souci d'efficacité, ce service de gestion devra recevoir un soutien politique de l'ensemble des partis politiques, et être doté des ressources humaines compétentes et des moyens financiers pour mettre en place des mécanismes de coordination.

Tâche 8 : Modifier et consolider les organisations

La tâche 8 montre que la mise en œuvre d'un programme pour tirer parti du dividende démographique à l'échelle nationale implique la création et/ou la modification de structures administratives ; l'augmentation des besoins de ressources et de partage d'informations ; une coordination plus concertée qu'auparavant ; et de nouveaux défis en termes de management et de gestion.

Il existe différentes approches progressives comme l'accompagnement au management et à la gestion, des activités complètes de recyclage du personnel et des formations sur la refonte des processus (voir Section 9.3).

Tâche 9 : Coordonner l'action

Outre les points présentés aux Sections 4.2 et 6.1, la généralisation d'un plan de valorisation du dividende démographique à l'échelle nationale exige la mise en place d'une coordination gouvernementale multisectorielle, un processus de gestion multipartite et des procédures de responsabilisation afin de garantir que les décisions débouchent sur des actions concrètes. Il s'agit d'organiser aux différents niveaux de mise en œuvre les processus de partage d'informations et de ressources, de planification conjointe et d'action.

Tâche 10 : Suivre les performances et maintenir la dynamique

Cette tâche a été en grande partie décrite à l'Étape VIII avec le mécanisme de suivi d'une politique de valorisation du dividende démographique selon huit axes :

1. Démographie et développement humain.
2. Évolution socioculturelle.
3. Éducation.
4. Santé et planification familiale.
5. Autonomisation des jeunes.
6. Égalité entre les sexes.
7. Droits et gouvernance.
8. Environnement socio-économique.

L'Étape VIII met aussi en exergue l'exemple de l'IS2D2, un indice composite de suivi du dividende démographique élaboré par le CREFAT (voir Étape I).

Outre le suivi des résultats des politiques de valorisation du dividende démographique, il est utile de suivre également le processus de généralisation en lui-même. L'idée est de maintenir la dynamique, de corriger les éléments qui doivent l'être et de garder le cap. Il est recommandé d'impliquer des tiers indépendants à cette étape.

9.3. Intégration du dividende démographique au plan national de développement

Action 2 : Intégrer la valorisation du dividende démographique comme axe transversal stratégique du plan national de développement

Globalement, l'objectif d'un ensemble de politiques de valorisation du dividende démographique est d'accroître les chances d'un pays de dynamiser la croissance de son économie et de son capital humain au niveau national lors d'une « fenêtre d'opportunité démographique » donnée. Ainsi, la généralisation des politiques visant à tirer pleinement parti du dividende démographique sous-entend par définition leur transposition au niveau national.

L'Étape VI proposait diverses options pour planifier la mise en œuvre de politiques faisant partie d'un plan national de valorisation du dividende démographique, notamment des stratégies de mise en œuvre totale ou progressive/sélective, ou verticales de bas en haut et de haut en bas. Elle soulignait aussi l'importance de prendre en compte le contexte politique plus large et d'assurer la transversalité et la coordination avec les politiques sectorielles.

Une fois adaptée l'approche en trois étapes et dix tâches de généralisation nationale du plan de valorisation du dividende démographique, il reste quelques éléments clés liés au processus de valorisation du dividende démographique. Il faut notamment chercher toutes les synergies possibles entre le plan de valorisation du dividende démographique, les politiques des autres secteurs et le plan de développement existant sur le territoire national. L'exercice ne doit pas être circonscrit au seul plan national : les communes et régions ont aussi les leurs.

Dans le secteur de la santé, l'Éthiopie a généralisé une politique de planification familiale pour faire de la santé procréative un service de proximité (voir Section 9.6).

Il est possible de planifier l'interconnexion graduelle des plans nationaux de développement avec ceux de valorisation du dividende démographique.

1. Assurez-vous que les plans nationaux de développement existants prennent autant que possible en compte la valorisation du dividende démographique dans leurs axes prioritaires, objectifs spécifiques et indicateurs existants.
2. À mesure que les plans nationaux de développement s'achèvent, prenez davantage en compte l'analyse et les preuves de la valorisation du dividende démographique afin de montrer les effets bénéfiques de l'application de ces politiques pour le pays.
3. Une fois la DPVEDD nationale ou la feuille de route établie et prise en compte dans le plan national de développement, il convient de l'intégrer à tous les échelons sous-nationaux.

Le plan de développement 2016-2020 du Burkina Faso (PNDES) contient déjà quelques objectifs pour tirer parti du dividende démographique. L'« Objectif 2 : Développer le capital humain » a deux axes précis :

1. La promotion de la santé pour la population et l'accélération de la transition démographique. Les indices de mesure des améliorations comprennent le taux de mortalité maternelle et l'indice composite de fécondité.
2. L'accès et la qualité accrue de l'éducation, élémentaire et supérieure, et de la formation, leur adéquation avec les besoins de l'économie. Les indices de valorisation du dividende démographique comprennent les taux nets d'achèvement des études primaires et post-primaires.

Même si l'inclusion dans le plan national de développement d'éléments permettant de tirer profit du dividende démographique est positive, pour la généralisation d'un plan de valorisation du dividende démographique, certains indicateurs devront être ventilés par sexe, par exemple le taux net d'achèvement des études post-primaires. Il faudra en ajouter d'autres comme le taux de prévalence de la contraception.

Le Burkina Faso devra s'assurer que les bénéfices de sa DPVEDD ou de sa feuille de route se traduiront en développement concret au niveau local. Le passage du niveau national aux échelons sous-nationaux est un écueil à surmonter pour tout exercice pratique de généralisation de la valorisation du dividende démographique.

L'une des approches consiste à recenser les mécanismes existants de gestion de politiques diverses, tels que ceux créés dans les plans nationaux de développement, dont l'efficacité repose sur les bénéfices qui atteignent le niveau local. Par exemple, le PNDES contient un graphique qui illustre son mécanisme de suivi et évaluation (voir tableau 9.1).

Tableau 9.1
Responsabilité du suivi à différents niveaux

Niveau	Responsabilité du suivi
1. Comité national de pilotage du PNDES et secrétariat permanent	Revue annuelle Cadre de performances globales Réforme stratégique et investissement structurel Cadre de suivi
2. Entité de dialogue intersectoriel (ministères et institutions, secteur privé, société civile)	Revue sectorielle : cadre des performances sectorielles
3. Entité de dialogue régionale (services décentralisés, collectivités locales, secteur privé local, société civile local)	Revue régionale : cadre des performances régionales
4. Bénéficiaires/population	Acceptation et implication

Chaque pays doit évaluer les éventuels ajustements à apporter à ce mécanisme pour qu'il réponde aux besoins de coordination et de suivi de la valorisation du dividende démographique.

9.4. Renforcement des capacités

Action 3 : Renforcer les capacités aux niveaux national, régional et local de gouvernance

Une fois lancée la déclaration de politique nationale pour tirer pleinement profit du dividende démographique, il convient d'inclure dans le plan de généralisation au niveau national des recommandations pour en faciliter la mise en œuvre. Dans le graphique de l'Étape VIII, la Commission africaine proposait des activités clés pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du dividende démographique. Le tableau 9.2 présente trois activités pertinentes pour la généralisation de la politique de valorisation du dividende démographique.

Tableau 9.2

Activités pertinentes pour la généralisation de la politique du dividende démographique

Planification	Renforcer les capacités des autorités de planification et des services de planification sectorielle et locale afin d'intégrer les priorités du dividende démographique dans les plans et projets de développement sectoriel, local et national fondés sur des données probantes analytiques.
Suivi	Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme fiable de suivi des performances et de responsabilisation dans le cadre des initiatives et stratégies d'exploitation du dividende démographique aux niveaux national, régional et continental, y compris des politiques et programmes d'investissement axés sur la jeunesse.
Capitalisation et partenariat	Tirer parti des succès des principales initiatives régionales à travers le continent sur le dividende démographique et l'autonomisation des femmes, faciliter l'accès au financement des initiatives, et les transposer dans d'autres pays africains. Organiser des réunions multilatérales des parties prenantes et des partenaires pour le plaidoyer, la mobilisation des ressources et les partenariats stratégiques dans le cadre de la valorisation du dividende démographique.

La réussite de ces activités repose sur un dénominateur commun qui est la nécessité de former les autorités à tous les niveaux et de renforcer leurs capacités. Ces autorités seront les acteurs de la mise en œuvre ; elles gèreront et produiront les informations relatives à la généralisation. Dans la Section 6.3 du présent Guide, nous avons vu comment le plan national de développement de la Mauritanie prend en compte les insuffisances en termes de capacités qui ont conduit à des dysfonctionnements de la décentralisation.

Le plan de généralisation de la valorisation du dividende démographique doit donc inclure les efforts de renforcement des capacités à l'échelle nationale, régionale et locale. Soutenus, les agents du changement gagnent en crédibilité et en confiance pour assumer leur rôle moteur. Lorsqu'il est motivé et soutenu tout au long du processus de changement, le personnel reste mobilisé, créant ainsi un dispositif d'appui au réseau pour le changement.

9.5. Corrélation entre généralisation et changement

Action 4 : Ne sous-estimez pas le lien entre généralisation et changement

La réussite d'un programme de valorisation du dividende démographique exige une approche systématique des corrélations entre le changement et la généralisation. Le tableau 9.3 propose une série d'idées à intégrer avant la phase de généralisation. Cette liste est tirée d'un modèle de généralisation de politiques de santé procréative (Expandnet et projet Knowledge for Health, 2014).

Concernant le dividende démographique, le profil de pays du Niger recommande « la sensibilisation coordonnée et multisectorielle pour un changement social de comportement⁴⁸ », prenant en compte l'omniprésent besoin de changement culturel. Il s'ensuit que la sensibilisation sur les avantages des changements de pratiques culturelles pour les personnes et la population dans son ensemble participera aux efforts de généralisation pour tirer pleinement parti du dividende démographique. L'établissement de partenariats avec les médias est un moyen particulièrement efficace de promouvoir le changement culturel.

48. Ministère de la Population, Niger, 2016, p. 69.

Tableau 9.3

Ce qu'il faut retenir sur le changement et la généralisation

Gardez à l'esprit que :	Ne partez pas des fausses hypothèses suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour obtenir les effets escomptés sur la santé, il faudra améliorer (et donc changer) la manière dont les services sont fournis dans l'ensemble de la population du pays ▪ L'amélioration des services et la généralisation de ces améliorations exigent un changement des pratiques. ▪ Le changement et la généralisation ne sont pas faciles. Les taux de réussite augmentent si on relie systématiquement changement et généralisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du moment que l'innovation se fonde sur des données probantes dans d'autres environnements, la population l'adoptera ; ▪ Si les politiques et les plans changent, les services suivront automatiquement ; ▪ La généralisation consiste à répliquer ce qui fonctionne, donc elle n'est pas considérée comme un « changement » ; ▪ La conception et les coûts des projets pilotes innovants ne doivent pas comprendre une planification de la généralisation ; ▪ Les parties prenantes soutiendront la réplification d'un projet pilote qui a été une réussite ; ▪ la généralisation est comparable à la gestion courante, il est inutile de prévoir un appui supplémentaire à la planification et à la mise en œuvre.

La Feuille de route du dividende démographique du Mali se termine par un calendrier d'événements spéciaux qui seront organisés pour le faire connaître et le promouvoir, ainsi que ses piliers, auprès de la population⁴⁹ Parmi les dates retenues, celles de la Journée mondiale de la population, de la Journée panafricaine des femmes, de la Journée internationale de la jeunesse, de la Journée internationale de l'alphabétisation, de la Journée mondiale de l'alimentation et de la Journée internationale des femmes rurales. Pour que cette sensibilisation soit continue, l'entité coordinatrice désignée par le Gouvernement pourrait organiser de tels événements tous les ans dans chaque pays.

49. Ministères, Mali, 2016, pp. 19-20.

9.6. Exemples de généralisation de services de planification familiale

Ces dernières années, l'Éthiopie, le Malawi et le Rwanda ont largement transposé leurs services de planification familiale à l'échelle nationale (USAID Africa Bureau et coauteurs, 2012). La contribution la plus spectaculaire a eu pour cadre l'Éthiopie, où la planification familiale fait intégralement partie du programme des agents de vulgarisation sanitaire, un des 16 services de santé de proximité. Depuis le début, le programme avait été conçu comme un système à grande échelle et non comme un projet pilote. L'accent mis sur l'évolution des tâches fait partie intégrante de son succès avec la formation de quelques 34 000 agents de vulgarisation sanitaire. Ces auxiliaires de santé fournissent des contraceptifs injectables et, ces dernières années, ont commencé à insérer des implants. L'État finance les salaires du personnel de ce programme sur son budget et recourt à d'autres sources de financement pour la formation en cours d'emploi et les améliorations du système logistique. Le Ministère fédéral de la santé s'assure que les partenaires du développement qui financent et soutiennent le programme des agents de vulgarisation sanitaire travaillent de manière coordonnée.

Au Rwanda, une approche similaire a été suivie par quelques 30 000 agents de santé locaux pour amener les méthodes de contraception, notamment par injection, dans les villages aux quatre coins du pays et étendre l'accès à la vasectomie, aux DIU post-partum et à d'autres méthodes au-delà de la zone d'influence des grands hôpitaux.

Au Malawi, le Ministère de la santé forme et appuie les auxiliaires de surveillance de la santé qui fournissent des informations et des services de planification familiale, notamment la distribution de contraceptifs injectables, bien que le financement de ce programme reste insuffisant. Les agents des dispensaires publics et privés assurent des services de stérilisation féminine, élargissant ainsi l'accès et le recours à ces services. Ces trois pays ont mis en place des systèmes qui orientent vers les agents de santé locaux les demandes de méthodes de contraception permanentes et longue durée.

Sur le terrain, il reste de nombreux défis à relever. Parmi les obstacles, citons la difficulté d'accès aux dispensaires, le nombre insuffisant d'agents formés dans ces établissements, et des clients mal informés et peu demandeurs de méthodes longue durée et permanentes.

9.7. Conclusion

Étapes opérationnelles de mise en œuvre d'une stratégie de généralisation

Action 1 : Étudiez le modèle de généralisation en trois étapes et dix tâches, et complétez-le avec votre stratégie nationale de valorisation du dividende démographique. Il en résultera un document stratégique d'exploitation du dividende démographique plus précis.

Action 2 : Ensuite, intégrez la valorisation du dividende démographique comme axe transversal stratégique du plan national de développement.

Action 3 : Renforcez les capacités aux niveaux national, régional et local de gouvernance et des politiques sectorielles pour rassembler autour d'un modèle de développement qui prend en compte la dynamique démographique.

Action 4 : Ne sous-estimez pas le lien entre généralisation et changement, notamment les changements de modèle culturel rendus nécessaires par la stratégie de dividende démographique.

La transposition à l'échelle nationale du plan de valorisation du dividende démographique exige une planification. Elle implique une série d'étapes et de tâches destinées à s'assurer que le plan sera plus solide et répondra mieux aux difficultés et résistances éventuelles. Certaines de ces mesures ont été élaborées lors d'étapes précédentes du présent Guide. Toutefois, certains éléments sont spécifiques au processus de généralisation lui-même.

Faire le lien entre un plan de valorisation du dividende démographique et les priorités de développement local, régional et national est une lourde tâche, nécessaire à la généralisation des politiques d'exploitation du dividende démographique. Ce lien doit être établi lorsque les agents du changement sont informés, formés et convaincus des bénéfices qu'aura l'application du plan à leur niveau.

Les exemples de généralisation des politiques de planification familiale montrent que l'instauration du changement dans ce domaine à tous les niveaux (y compris au niveau local) est non seulement souhaitable mais également possible en Afrique subsaharienne. Certes, l'implication de hauts responsables gouvernementaux, la collaboration avec les partenaires et la participation communautaire ont toutes contribué aux exemples de réussite, mais l'élément stratégique commun à toutes les réalisations a été la prise de conscience que la généralisation permet d'injecter innovation et changement dans les politiques existantes. Un plan de valorisation du dividende démographique donne une nouvelle dynamique aux plans nationaux de développement.





Références

- AFIDEP/Government of Malawi (2016). *Harnessing the Demographic Dividend to Accelerate Socioeconomic Transformation and Economic Development in Malawi*.
- African Union Commission (2006). *African Youth Charter*. http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006.pdf.
- African Union (2014). *Common African position on the Post-2015 Development Agenda and the 2030 Development Agenda*. <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1329africaposition.pdf>.
- African Union Commission (2015). *Agenda 2063. The Africa we want. Popular Version*. https://au.int/sites/default/files/pages/3657-file-agenda2063_popular_version_en.pdf.
- African Union Commission (2017). *AU Roadmap on Harnessing the Demographic Dividend through Investments in Youth. In response to AU Assembly Decision (Assembly/AU/Dec.601 (XXVI) on the 2017 theme of the year*. <http://wcaro.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/AU%202017%20DD%20ROADMAP%20Final%20-%20EN.pdf>.
- Akresh, R.; D. de Walque and H. Kazianga (2013). *Cash transfers and child schooling: evidence from a randomized evaluation of the role of conditionality*. Washington DC, World Bank, Policy Research Working Paper 6340.
- Ashraf, Q.H.; D.N. Weil and J. Wilde (2013). "The Effect of Fertility Reduction on Economic Growth". *Population and Development Review* 39(1): 97-130.
- Assemblée Nationale, Burkina Faso (2017). *Démographie : des parlementaires de 17 pays attendus à Ouagadougou pour une rencontre de haut niveau. Une rencontre de haut niveau à Ouagadougou du 20 au 22 juillet 2017*. Communiqué. <https://www.assembleenationale.bf/Demographie-des-parlementaires-de-17-pays-attendus-a-Ouagadougou-pour-une>.
- Bloom, D. E. and J. G. Williamson (1998). *Demographic Transitions and Economic Miracles in Emerging Asia*. Washington DC, NBER Working Paper No. 6268.
- Bloom, D. E.; D. Canning and J. Sevilla (2003). *The Demographic Dividend. A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*. Santa Monica CA, Rand Corporation.
- Bloom, D. E.; D. Canning; G. Fink and J. Finlay (2007). *Realizing the Demographic Dividend: Is Africa any Different?* Program on the Global Demography of Aging, Harvard University [Online]. http://www.aercafrica.org/documents/reproductive_health_working_papers/Bloom_Canning_

- Canning, D.; I. Günther; S. Linnemayr and D. Bloom (2013). "Fertility choice, mortality expectations, and interdependent preferences: an empirical analysis." *European Economic Review* 63 (C): 273–89.
- Canning, D.; S. Raja and A. S. Yazbeck (2015). *Africa's demographic transition? Dividend or disaster?* Washington DC, World Bank Group.
- Chicoine, L. E. 2012. "Education and Fertility: Evidence from a Policy Change in Kenya." Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn. <http://econpapers.repec.org/paper/izaizadps/dp6778.htm>.
- Coale, A. J. and E. M. Hoover (1958). *Population Growth and Economic Development in Low-Income Countries*. Princeton NJ, Princeton University Press.
- Comité d'orientation et de supervision, Burkina Faso (2016). *Profil du dividende démographique du Burkina en 2014*. Provisional report dating from July 2016.
- CREFAT (2017). *Le dividende démographique en Afrique, définitions, mesures, résultats*.
- Cuaresma, J. C.; W. Lutz and W. Sanderson (2014). "Is the Demographic Dividend an Education Dividend?" *Demography* 51(1): 299–315.
- Dramani, L.; F. Ndiaye and A. Ouarme. *Méthodologie de construction des comptes de transferts nationaux au Sénégal*. CREFAT, Université de Thiès, en ligne: <https://crefat.univ-thies.sn/img/uploads/1452784169crefat.pdf>.
- Dramani, L. (2016), *Économie générationnelle et dividende démographique : théorie et applications au Sénégal*, Tome 2, Sénégal L'Harmattan.
- Duflo, E., P. Dupas, M. Kremer, and S. Sinei. 2006. "Education and HIV/AIDS Prevention: Evidence from a Randomized Evaluation in Western Kenya." Working Paper 4024, World Bank, Washington, DC. <http://ideas.repec.org/p/wbk/wbrwps/4024.html>.
- ECA (2013). *Creating and Capitalizing on the Demographic Dividend for Africa*. Addis Ababa, Economic Commission for Africa.
- Eminue, O. (2009). *Public Policy Analysis and Decision-Making*.
- ExpandNet (public health professionals' network) and Knowledge for Health Project (2014). *Guide to fostering change, managing change and scaling up* (pdf and online toolkit).
- Expandnet.net (2000). *Scaling-Up*. <http://www.expandnet.net/PDFs/AYAScalingUp.pdf>.
- Girls not Brides web site. <http://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2014/07/Girls-Not-Brides-Theory-of-Change-on-Child-Marriage.pdf>.
- Government of Australia, Department of the Prime Minister and Cabinet (2014). *Successful Implementation of Policy Initiatives. Better practice guide*. Canberra.
- Government of Mali. *Strategic Framework for Growth and Poverty Reduction (CSCR) for 2012-2017*.
- Guengant, J. P. (2011). *Comment bénéficier du dividende démographique ?* Paris, IRD-AFD.

- Guengant, J. P. (2013). *Population, développement et dividende démographique au Tchad*, Paris, AFD.
- Health Policy Project (2014). *DemDiv model*. Washington, DC: Futures Group. http://www.healthpolicyproject.com/pubs/489_DemDivModelFINAL.xlsm.
- ILO (2012). *Youth Employment Interventions in Africa. A Mapping Report of the Employment and Labour Sub-Cluster of the Regional Coordination Mechanism (RCM) for Africa*.
- Inter-American Development Bank (2000). *Development Beyond Economics: 2000 Report, Economic and Social Progress in Latin America*. Washington, D.C., IDB.
- IPPF (2017). *African Parliamentarians are Key to the Realization of the Demographic Dividend*. <https://www.ippfar.org/news/african-parliamentarians-are-key-realization-demographic-dividend>.
- Kaufmann, D.; A. Kraay and M. Mastruzzi (2010). *The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues*. Washington DC, World Bank Policy Research Working Paper No. 5430. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=1682130>.
- Leridon, H. (2015). "Afrique sub-saharienne: une transition démographique explosive". *Futuribles*, 407: 5-21.
- Management Systems International (2012). *Scaling Up – From Vision to Large-Scale Change: Tools and Techniques for Practitioners*. Washington, D.C.
- Mason, A. (2005). Demographic transition and demographic dividends in developed and developing countries. In: *United Nations Expert Group Meeting on Social and Economic Implications of Changing Population Age Structures*. Mexico City, 31 August – 2 September 2005. New York, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- Mason, A., and R. Lee (2011). Population aging and the generational economy: Key findings. In: R. Lee and A. Mason (eds.). *Population aging and the generational economy: A global perspective*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing Ltd.
- Matland, R. (1995). Synthesising the implementation literature: the ambiguity-conflict model of policy implementation. *Journal of Public Administration Research and Theory* 5(2): 145-174.
- May, J. (2017). "The Politics of Family Planning Policies and Programs in Sub-Saharan Africa". *Population and Development Review* 43: (Supplement: Fertility Transition in Sub-Saharan Africa): 308-329.
- Medina, E. and S. Chager (2015). *Opportunities of the demographic dividend on poverty reduction in Sub-Saharan Africa*. European Union, NOPOOR Project, Working Paper 70.
- Mehrotra, S. (2015). *Realising the Demographic Dividend: Policies to Achieve Inclusive Growth in India*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Ministry of Economy, Finances and Plan, Senegal (2017). *En route pour engranger le dividende démographique au Sénégal*.

- Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation, Ministry of Land Development and Population, Mali (2016). *Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant massivement dans la jeunesse. Feuille de route nationale.*
- Ministry of Population, Niger (2016). *Projet régional pour l'autonomisation des femmes, Profil du Niger sur le dividende démographique* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
- Moreland, S.; E. L. Madsen; B. Kuang; M. Hamilton; K. Jurczynska and P. Brodish (2014). *Modeling the Demographic Dividend: Technical Guide to the DemDiv Model.* Washington, DC: Futures Group, Health Policy Project.
- National Council for Population and Development, Kenya (2017). *Kenya's Demographic Dividend Roadmap – harnessing the potential of young persons for development.*
- Ndulu, B.; L. Chakraborti; L. Lijane; V. Ramachandran and J. Wolgin (2007). *Challenges of African Growth. Opportunities, Constraints and Strategic Directions,* World Bank, Washington D.C.
- OECD (2013). *The Nature of Policy Change and Implementation: a Review of Different Theoretical Approaches.* Lucie Cerna, Analyst.
- Office national de la population (ONP) de la République de la Côte d'Ivoire (2016). *Profil du dividende démographique de la Côte d'Ivoire en 2014* (avec l'appui technique de l'UNFPA et CREFAT).
- Osili, U. O., and B. T. Long. 2008. "Does Female Schooling Reduce Fertility? Evidence from Nigeria." *Journal of Development Economics* 87 (1): 57-75.
- Population Change (web site): *Singapore Case Study.* <https://sites.google.com/site/populationchangev2wp/singapore>
- Population Change (web site): *Thailand Case Study.* <https://sites.google.com/site/populationchangev2wp/thailand-case-study-1>
- Population Reference Bureau (2013): *Harnessing the Demographic Dividend.* <http://www.prb.org/Multimedia/Video/2013/demographic-dividend-engage.aspx>.
- Pradhan, E., and D. Canning. 2013. "Socioeconomic Determinants of Fertility." Background paper for this book, World Bank, Washington, DC, March.
- Simmons, R. and J. Shiffman (2005). *Scaling-up Reproductive Health Service Innovations: A Conceptual Framework. Paper prepared for the Bellagio Conference: From Pilot Projects to Policies and Programs, March 21–April 5, 2003; and updated February 2, 2005.*
- Suggett, D. (2011). "The implementation challenge: strategy is only as good as its execution". *State Services Authority Occasional Paper* 15.
- Taddese A.; A. Gandolfo and C. Carano (2017). "Kenya: The Challenge of Implementing Demographic Dividend Policies - Could a collaborative approach to agenda-setting improve Kenya's prospects of implementing demographic dividend policies that spur economic growth?" *Results for All.*

- Taplin, D. H.; H. Clark; E. Collins and D. C. Colby (2013). *Theory of Change*. <http://www.actknowledge.org/resources/documents/ToC-Tech-Papers.pdf>.
- UNDP. *Support Ratio and Demographic Dividends: Estimates for the World*. <http://ntaccounts.org/web/nta/show/Documents/UNPD%20Project%202016>.
- UNFPA (2013). *Choices not Chance UNFPA Family Planning Strategy 2012-2020*. New York, UNFPA.
- UNFPA (2016). *En route pour engranger le dividende démographique au Sénégal Rapport de l'étude sur le dividende démographique au Sénégal*. Dakar, UNFPA.
- UNFPA/CREFAT (2016). *Profil des dividendes démographiques, Rapport du Tchad*. Draft 1 produced in July 2016.
- UNFPA/CREFAT/World Bank (2016). *Profil du dividende démographique de la Côte d'Ivoire en 2014*. Produced in May 2016.
- UNFPA/CREFAT/CREG (2017). *Rapport sur l'ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique au sein de la région WCARO - Approche des comptes de transferts nationaux*.
- UNFPA Mauritania (2017): *Changement de comportement social : les pays SWEDD mettent le paquet à Abidjan*. Press release on Facebook. https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1482089015161704&id=539316282772320&refid=17&_ft_=top_level_post_id.1482089015161704%3Atl_objid.1482089015161704%3Apage_id.539316282772320%3Athid.539316282772320%3A306061129499414%3A2%3A0%3A1512115199%3A1699118780090491788&__tn__=%2As-R.
- UNFPA Senegal (2016). *Le rappeur franco-congolais Gandhi Djuna, alias Maître Gims s'est engagé, samedi à Dakar, à porter le combat des jeunes par rapport à la santé de la reproduction et contre les mutilations génitales*. <http://senegal.unfpa.org/fr/news/le-rappeur-franco-congolais-gandhi-djuna-alias-ma%C3%A9tre-gims-s%E2%80%99est-engag%C3%A9-samedi-%C3%A0-dakar-%C3%A0-porter>.
- United Nations. *Sustainable Development Goals. 17 Goals to transform our World*. <http://www.un.org/sustainabledevelopment/>.
- United Nations (1994). *Rapport de la CIPD (94/10/18)*. A/CONF.171/13. https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/ICPD_Report_and_Anx_FR.pdf.
- United Nations (1995). *Report on the International Conference on Population and Development*, Cairo, September 5-13, 1994. New York, United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, (2013). *National Transfer Accounts Manual: Measuring and analyzing the Generational Economy*. <https://crefat.univ-thies.sn/img/uploads/1452784628crefat.pdf>.
- United Nations (2015). *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

- United Nations (2015/2017). *World Population Prospects: The 2015 Revision*. New York: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- United Nations (2017). *World Population Prospects. The 2017 Revision. United Nations*, Population Division.
- United Nations (2017 b). *Support Ratios and Demographic Dividends: Estimates for the World*. New York, United Nations Population Division Technical Paper 2017/1.
- United Nations (2017 c). *Changing population age structures and sustainable development Report of the Secretary-General*. New York, UNDESA, Background Document for the 50th Session of the Commission on Population and Development.
- USAID Africa Bureau/USAID Population and Reproductive Health/Ethiopia Federal Ministry of Health/ Malawi Ministry of Health and Rwanda Ministry of Health (2012). *Three Successful Sub-Saharan Africa: Family Planning Programs: Lessons for Meeting the MDGs*. Washington DC, USAID.
- Zulu, E. M. (2016). *Increasing Synergies Among Relevant Stakeholders for the Success of Demographic Dividend Initiatives in East and Southern Africa*. PowerPoint presentation at the 2016 International Conference on Family Planning Pre-Conference DD workshop.



Annexes

- Annexe 1 Modèle de déclaration de politique
- Annexe 2 Composants des indicateurs CREFAT
- Annexe 3 Étapes entreprises à ce jour en Mauritanie

Modèle de déclaration de politique

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a fourni une assistance technique et financière en réponse à la décision de l'assemblée de l'Union africaine de 2016 (Assembly/AU/Dec.591 (XXVI)) pour « accélérer la mise en œuvre de l'initiative continentale du dividende démographique de l'Afrique » et « élaborer une feuille de route, avec des résultats et des étapes qui servira de guide aux États Membres et aux Communautés économiques régionales (CER) pour les actions concrètes à entreprendre en 2017 et au-delà ».

Le modèle de déclaration de politique ci-après s'inscrit dans la volonté de proposer aux États africains des outils concrets d'aide à la définition d'objectifs tangibles, mesurables et accessibles afin de concevoir et de mettre en œuvre une politique nationale multisectorielle visant à exploiter le dividende démographique.

Introduction

FORMAT : 3 PARAGRAPHES

« Ces dernières années, le dividende démographique, défini comme l'occasion transitoire d'obtenir un développement socio-économique rapide grâce au déclin des taux de reproduction et à des investissements stratégiques dans des secteurs clés, a été présenté comme une solution à la myriade de problèmes vécus par les pays en développement. Cette conclusion dérive de l'expérience des « Tigres asiatiques » et des nouveaux pays industrialisés d'Asie dont les habitants ont atteint des niveaux élevés de revenu et une bien meilleure qualité de vie. En réponse à ces expériences, l'Union africaine a reconnu que tirer pleinement parti du dividende démographique est une occasion pour les pays africains de s'attaquer à leurs problèmes de développement, notamment de forts taux de chômage, la haute incidence de la pauvreté, la migration forcée des habitants du continent à la recherche de meilleures perspectives de vie à l'étranger, de faibles niveaux d'instruction, des incidences élevées de mortalité et de morbidité, et les activités criminelles au sein de la jeunesse. »ⁱ

Commencez par définir le concept du dividende démographique. Adaptez ensuite cette section à la situation de votre pays et introduisez d'autres éléments notamment :

- Comment l'Agenda 2063 de l'Union africaine cherche à mettre le continent sur la voie de la réalisation de « L'Afrique que nous voulons » et la place qu'occupe la valorisation du dividende démographique dans l'agenda 2063 ;
- Le rôle de la feuille de route nationale du dividende démographique pour intégrer la feuille de route de l'Union africaine en articulation avec le plan national de développement.

1. Contexte

FORMAT : 3-4 PARAGRAPHES

Il s'agit d'une vue d'ensemble du potentiel national de dividende démographique.

En quelques paragraphes, expliquez brièvement :

- Depuis quand le pays s'est engagé dans une dynamique de valorisation du dividende démographique ;
- La forme que les efforts de valorisation ont prise jusqu'à présent dans le pays ;
- L'approche fondée sur des données probantes utilisant des CTN ou DivDem.

Concluez par un paragraphe montrant comment ces efforts se sont concrétisés par la création d'une entité nationale de coordination ou de planification chargée du pilotage.

i. 2017. Kenya's Demographic Dividend Roadmap – harnessing the potential of young persons for development. National Council for Population and Development.

2.2. Élaboration de la politique nationale : méthodologie et remerciements

FORMAT : 1-2 PARAGRAPHES

Décrivez la méthodologie suivie pour produire le document de politique : le processus (ateliers, forums nationaux, etc.).

Décrivez les acteurs : qui a donné les orientations ; quels sont les membres du comité de pilotage ; par qui la première ébauche de la politique a-t-elle été validée ?

3. Objectif général

FORMAT : 1 PARAGRAPHE

Adaptez cette rubrique en fonction de vos propres objectifs nationaux.

L'objectif général de la déclaration de politique nationale pour tirer pleinement parti du dividende démographique est le suivant :

- Adopter la Feuille de route de l'Union africaine en l'adaptant au contexte national ;
- Dégager les actions prioritaires pour que notre pays tire pleinement parti du dividende démographique ;
- Fournir aux collectivités locales un guide sur des mesures spécifiques d'exploitation du dividende démographique à mettre en œuvre aux niveaux municipal et régional ;
- Fournir des directives de base d'un cadre de mise en œuvre et de suivi permette de tirer pleinement parti du dividende démographique.

4. Cadre d'orientation

FORMAT : 3-4 PARAGRAPHES

Constitution nationale. Citez les valeurs nationales et les principes de gouvernance en relation directe avec le développement et la population comme la justice sociale, la protection des personnes marginalisées, l'intégrité, la transparence et la responsabilité, le développement durable, et les droits aux services de santé, à un logement convenable et à l'assainissement, à la sécurité sociale et à l'éducation.

Plan national de développement. Faites référence aux objectifs nationaux de progrès politiques, sociaux, culturels et économiques.

Décrivez en quoi les principes directeurs continentaux et mondiaux ci-dessous sont une référence pour la politique de valorisation du dividende démographique :

- Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons ». Citez les paragraphes qui font le mieux le lien entre l'opportunité du dividende démographique et les objectifs de développement nationaux.
- Charte africaine de la jeunesse ;
- Position commune sur le Programme de développement pour l'après 2015 et le Programme de développement à l'horizon 2030 ;
- Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), 1994 et Rapport sur la CIPD.

Les piliers cités ici correspondent à ceux de la Feuille de route de l'Union africaine.

Classez les piliers dans l'ordre correspondant à vos priorités nationales.

La feuille de route de l'Union africaine propose des « actions clés ».

5. Priorité de dividende démographique national pilier et activités correspondantes

FORMAT : DEUX TABELAUX PAR PILIER THÉMATIQUEⁱⁱ

Santé et bien-être

Planification

Actions clés (feuille de route de l'UA)	Situation actuelle / statut	Actions clés (feuille de route nationale)	Délai d'exécution	Entité nationale impliquée / responsable
1				
2				

Calcul des coûts

Zone d'action	Activités clés	Période de mise en œuvre (années)	Coûts annuels estimés	Global
1				
2				

Pour chaque pilier, adaptez ces actions à votre contexte national.

Une fois les activités nationales identifiées, l'horizon de la mise en œuvre et les coûts peuvent être définis plus précisément.

La planification des coûts facilite la prise de décisions.

Rappel : la transformation culturelle et l'égalité entre les sexes sont des thèmes transversaux.

ii. *Ibid.*

Éducation et développement des compétences

Planification

Actions clés (feuille de route de l'UA)	Situation actuelle / statut	Actions clés (feuille de route nationale)	Délai d'exécution	Entité nationale impliquée / responsable
1				
2				

Calcul des coûts

Zone d'action	Activités clés	Période de mise en œuvre (années)	Coûts annuels estimés	Global
1				
2				

Emploi et entrepreneuriat

Planification

Actions clés (feuille de route de l'UA)	Situation actuelle / statut	Actions clés (feuille de route nationale)	Délai d'exécution	Entité nationale impliquée / responsable
1				
2				

Calcul des coûts

Zone d'action	Activités clés	Période de mise en œuvre (années)	Coûts annuels estimés	Global
1				
2				

Droits, gouvernance et autonomisation des jeunes

Planification

Actions clés (feuille de route de l'UA)	Situation actuelle / statut	Actions clés (feuille de route nationale)	Délai d'exécution	Entité nationale impliquée / responsable
1				
2				

Calcul des coûts

Zone d'action	Activités clés	Période de mise en œuvre (années)	Coûts annuels estimés	Global
1				
2				

6. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

FORMAT : 3 PARAGRAPHES

Partenaires de la mise en œuvre des différents axes dans le cadre de la politique de dividende démographique

Recul de l'âge du mariage	Filles, pas épouses, UNICEF
Niveau d'éducation plus élevé, notamment pour les filles	UNESCO, UNICEF
Meilleure adéquation de l'éducation à l'emploi productif	UNESCO
Services complets et élargis de planification familiale qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et répondent aux normes de qualité et d'accès des droits de l'homme	IPPF
Baisse de la mortalité et de la malnutrition infantiles	UNICEF, OMS
Augmentation de l'émancipation économique des femmes	ONU Femmes
Suppression des barrières à l'emploi des femmes hors du foyer	ONU Femmes, OIT
Paix, justice et institutions fortes	PNUD
Autonomisation des jeunes	UNICEF
Augmentation de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes	UNESCO, OIT
Davantage d'investissements étrangers directs	Banque mondiale
Augmentation des investissements et de l'épargne nationale	PNUD, Banque mondiale
Réduction des barrières commerciales	OMC

Décrivez le plan général de mise en œuvre en mettant l'accent sur le rôle de l'entité chargée de la coordination et de la surveillance multisectorielles.

Décrivez également les mécanismes de suivi et d'évaluation mis en place pour mesurer l'avancement du plan de mise en œuvre.

Composants des indicateurs CREFAT

Dimension 1 (ICDE)	Consommation privée d'éducation	Dépenses de consommation finale des ménages liées aux frais pour l'éducation de leurs membres
	Consommation privée de santé	Dépenses de consommation finale des ménages liées aux frais de santé de leurs membres
	Autres consommations privées	Dépenses de consommation finale des ménages liées aux frais autres que l'éducation et de santé de leurs membres
	Consommation publique d'éducation	Valeur des dépenses de consommation des ménages en éducation reçu via le secteur public
	Consommation publique de santé	Valeur des dépenses de consommation des ménages en santé reçu via le secteur public
	Autres consommations publiques	Valeur des dépenses de consommation des ménages autres que l'éducation et la santé reçu via le secteur public
	Revenu salarial	Salaires et traitement reçu par les individus plus impôts nets des subventions sur la production
	Revenu non salarial	Rémunération des individus travailleurs indépendants
	Profil moyen	Moyenne par âge et par individu de l'indicateur concerné (genre/milieu)
	Profil agrégé	Cumul du profil moyen au niveau national (profil moyen multiplié par les effectifs par âge de la population) (genre/milieu)
	Groupe dépendant	Groupe d'âge dont la consommation est supérieure au revenu du travail (LCD positif) (genre/milieu)
	Groupe générant de surplus	Groupe dont le revenu du travail est supérieur à la consommation (LCD négatif) (genre/milieu)
	Ratio de soutien économique	Nombre de travailleurs effectifs par consommateur effectif
	Ratio de dépendance démographique	Nombre d'individus en âge de travailler sur population totale
	Mesure du dividende démographique	
Indice d'inégalité des profils selon les sexes		
Dimension 2 (IQCV)	Coût du logement	Poids du logement dans le budget des ménages, en pourcentage
	Accès aux équipements sanitaires de base	Pourcentage de personnes qui disposent de WC intérieurs destinés au seul usage du ménage
	Nombre de personnes par pièce	Nombre moyen de personnes par pièces
	Qualité du réseau social	Pourcentage d'individus ayant des proches sur lesquels compter en cas de besoin
	Qualité de l'eau	Pourcentage d'individus satisfait de la qualité de leur eau
	Pollution atmosphérique	Concentration moyenne annuelle, en microgrammes par mètre-cube, de particules fines (PM2.5) dans les quartiers résidentiels des villes
	Participations des parties prenantes à l'élaboration de réglementations	Transparence du gouvernement lors des processus d'élaboration des réglementations
	Participation électorale	Pourcentage d'inscrits sur les listes électorales ayant voté lors de l'élection récente
	Satisfaction à l'égard de la vie	Jugement global que les individus portent sur leur vie, plutôt que leurs sentiments du moment. Satisfaction à l'égard de l'existence, sur une échelle de 0 à 10
	Taux d'homicides	Nombre annuel d'homicides volontaires pour 100 000 individus
	Sentiment de sécurité des personnes lorsqu'elles marchent seules la nuit	Pourcentage des personnes qui déclarent se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit
	Temps consacré aux loisirs et à soi	Nombre moyen de minutes par jour consacré aux loisirs et aux préoccupations personnelles telles que dormir et manger
	Horaires de travail lourds	Pourcentage d'employés travaillant au moins 50 heures par semaine en moyenne

Dimension 3 (ISSP)	Entrées dans la pauvreté	Population d'individus non pauvres au temps t devenus pauvres en t+1
	Sorties de la pauvreté ;	Population d'individus pauvres au temps t devenus non pauvres en t+1
	Durées de passage d'un état à un autre	Nombre de périodes qu'un individu reste dans une situation avant de passer dans une autre situation de pauvreté
	Temps passé dans un état donné	Nombre de période qu'un individu reste dans un état donné
	Importance de la pauvreté chronique	Nombre de personnes qui restent dans la situation de pauvreté durant toute une période donnée
	Importance de la pauvreté transitoire	Nombre de personnes qui ne restent qu'une partie du temps dans la situation de pauvreté durant une période retenue
	Importance de la non pauvreté pure.	Nombre de personnes qui restent dans la situation de non pauvreté durant toute une période donnée
	Indice d'inégalité entre les sexes	
Dimension 4 (IDHE)	Taux brut de scolarisation (TBS)	Le TBS mesure le rapport entre les effectifs totaux scolarisés et la population en âge scolaire
	Taux d'alphabétisation	Selon l'UNESCO, le taux d'analphabétisme est « la proportion de personnes dans une population donnée, incapables de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne »
	TBS éducation informelle	Rapport entre les effectifs totaux de l'éducation informelle et la population en âge scolaire
	Dépenses privées en éducation (préscolaire, élémentaire, supérieur, enseignement non formel)	
	Dépenses publiques en éducation (préscolaire, élémentaire, supérieur, enseignement non formel)	
	Espérance de vie à la naissance	Pour une année donnée, l'espérance de vie à la naissance est l'âge moyen au décès d'une génération fictive de personnes soumises à chaque âge aux risques de décès, par âge observés cette année-là
	Nombre d'individus par médecin (médecine traditionnelle et non traditionnelle)	Nombre total d'individus divisé par le nombre de médecins
	Dépenses privées en santé	
	Dépenses publiques en santé	
	Revenu par tête	
	Taux global de fécondité TGF	Il mesure pour une année donnée n, le nombre de naissances vivantes de l'année n sur l'effectif des femmes en âge de féconder (15-49 ans) de la même année
	Taux de fécondité par âge	Il mesure pour une année donnée n, le nombre de naissances vivantes de l'année n pour les femmes d'âge x sur l'effectif des femmes d'âge x de la même année
	Indice synthétique de fécondité	L'ISF indique le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, dans les conditions de fécondité du moment, c'est-à-dire si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés
	Taux de fécondité des adolescents	
	Taux de mortalité maternelle	
	Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 24 ans	

Dimension 5 (ISRT)	Indice d'entrée d'une zone	Rapport entrées durées de vie sur population totale
	Indice de sortie d'une zone	Rapport entrées pour une période sur population total
	Indice de rétention d'une zone	Nombre de résidents non migrants sur la population total
	Indice d'accroissement migratoire	Accroissement de la population due à la migration
	Densité moyenne de la population de la zone	Nombre d'individus moyen par surface
	Taille moyenne des logements	Nombre de logement moyen par surface
	Densité des logements	Nombre de personnes moyen par logement
	Taux d'urbanisation	Part de population urbaine sur la population totale de la zone
	Consommation d'espaces naturelles et agricoles	Nombre de surface détruite par année pour les constructions urbaines
	Prix moyen du foncier	Variation des prix du foncier urbain
	Densité de la population urbaine	Nombre de personnes par surface urbaine
	Taille moyenne des logements	Nombre moyen de personnes par logement urbain
	Nombre moyen de logements par surface urbaine	Nombre moyen de logement par surface urbaine
	Nombre de logements vacants	Nombre de logement non occupés pouvant servir d'habitat
	Nombre de ménages locataires par ménage propriétaire	
	Taux d'accès aux services sociaux de base (eau, électricité, santé, ...)	
	Indice de qualité des services sociaux de base (éducation, électricité, eau, assainissement)	
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel soignant qualifié pour le quintile le plus pauvre de la population	Nombre de femmes pour un gynécologue
	Proportion de la demande satisfaite de contraception par des moyens modernes selon la zone	
	Indice des transferts de fonds dans la zone	
Taux d'accès aux services de transfert formels	Proportion d'individus ou ménages ayant accès à un service de transfert dans leur zone habitat ou à une distance donnée de cette dernière	
Consommation de la zone		
Coût du panier du ménage	Coût du panier des biens les plus consommés	

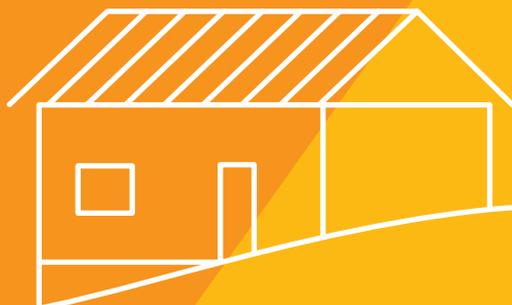
Source : CREFAT.

Étapes entreprises à ce jour en Mauritanie

La Mauritanie est l'un des pays du SWEDD qui ont le plus progressé dans la mise en œuvre des principes directeurs énoncés dans le présent Guide de programmation. Les étapes suivantes ont notamment été réalisées :

1. Participation à l'atelier d'analyse du dividende démographique du CREFAT/CREG : *Rapport de l'atelier de formation sur la mesure du dividende démographique en Mauritanie*, version provisoire rédigée par l'UNFPA et le CREFAT en mars 2016.
2. Suite à l'atelier, production d'un rapport national intitulé : *République Islamique de Mauritanie (2016) Rapport de l'atelier de formation sur la mesure du Dividende démographique en Mauritanie* (avec l'appui technique de l'UNFPA et du CREFAT).
3. Intégration des enjeux du dividende démographique dans le plan national de développement (SCAPP) de 2016 à 2030, publié par le Ministère de l'économie et des finances. Ce document présente la fenêtre d'opportunité existante pour tirer parti du dividende démographique en Mauritanie et pointe les différents secteurs de l'État à impliquer pour y arriver, notamment pour l'établissement d'un budget préliminaire.
4. En avril 2017 à Nouakchott, coup d'envoi de la campagne nationale « Comment tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse ».
5. Une feuille de route de valorisation du développement démographique a été élaborée.
6. Certaines avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre. L'OIT accompagne l'État dans la mise en œuvre du volet Chantier École du Programme d'Ajustement Institutionnel du secteur du Transport (PAIST) financé par l'Union européenne. L'objectif principal est le développement d'une filière de formation professionnelle dans le domaine de l'entretien routier en vue de renforcer l'employabilité des jeunes hommes et femmes et de favoriser leur insertion professionnelle dans les métiers de l'entretien routier dans les zones rurales et urbaines.
7. Travail sur une nouvelle politique démographique nationale prenant en compte la perspective du dividende démographique.

Réaliser un monde où
chaque grossesse est désirée,
chaque accouchement est
sans danger, et le potentiel
de chaque jeune est accompli



SANTÉ



ÉDUCATION

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
BUREAU RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Route du King Fahd Palace,
Almadies - PO Box 21090 Dakar

www.unfpa.org
wcaro.unfpa.org
@UNFPA_WCARO



TRAVAIL